

QUANTEL DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012

AMF | AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 juillet 2013, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce Document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

En application de l'article 28 du Règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 : le rapport de gestion du Directoire, les comptes consolidés du Groupe, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010, le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés de cet exercice ainsi que l'examen de la situation financière et du résultat du Groupe Quantel en 2010 tels qu'ils sont présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 mai 2011 sous le n° D.11-0503 (le « Document de référence 2010 »).
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 : le rapport de gestion du Directoire, les comptes consolidés du Groupe, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés de cet exercice ainsi que l'examen de la situation financière et du résultat du Groupe Quantel en 2011 tels qu'ils sont présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1er juin 2012 sous le n° D.12-0562 (le « Document de référence 2011 »).

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document de Référence.

Des exemplaires du Document de référence 2010, du Document de référence 2011 et du présent Document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société QUANTEL, au siège social et sur son site Internet (www.quantel.fr), ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

2

SOMMAIRE

GROUPE, ACTIVITÉ ET ORGANISATION

CHAPITRE 1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

10

1. Responsables du Document de Référence 10
2. Attestation du responsable du Document de Référence 10
3. Responsables du contrôle des comptes 11
4. Responsables de l'information financière 11

CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE GROUPE QUANTEL

12

1. Les dates clés 12
2. Historique et évolution de la Société QUANTEL SA 13
3. Informations financières sélectionnées 15
4. Investissements du Groupe QUANTEL 18

CHAPITRE 3. FACTEURS DE RISQUES

19

1. Risques financiers 19
2. Risques liés à l'activité 21
3. Risques liés aux acquisitions récentes 22
4. Risques juridiques et réglementaires 22

CHAPITRE 4. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LES ACTIVITES DU GROUPE QUANTEL

25

1. La technologie du laser 25
2. Principales activités et principaux marchés sur lesquels opère le Groupe QUANTEL 26
3. Organisation industrielle et commerciale du Groupe QUANTEL 31
4. Faits exceptionnels 33
5. Evolution des affaires / de la rentabilité du Groupe QUANTEL 34
6. Position concurrentielle 34
7. Propriétés immobilières, usines et équipements 34
8. Recherche et Développement, brevets et licences 35
9. Personnel salarié 36
10. Contrats importants 37
11. Informations sur les tendances 38
12. Assurances et couvertures des risques 39
13. Méthode de provisionnement des risques et litiges 39

CHAPITRE 5. ORGANISATION DU GROUPE QUANTEL

41

1. Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2012 41
2. Présentation des filiales de QUANTEL 42
3. Relations entre QUANTEL et ses filiales 44

ÉLÉMENTS FINANCIERS

CHAPITRE 6. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE QUANTEL	48
1. Capital social	48
2. Evolution du capital et de l'actionariat de QUANTEL	50
3. Capital potentiel	52
4. Capital autorisé	56
5. Titres non représentatifs du capital	58
6. Place de cotation	58
7. Pacte – convention d'actionnaires	59
8. Franchissements de seuils	59
9. Historique du titre QUANTEL	60
CHAPITRE 7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DE QUANTEL	61
1. Présentation de la situation financière	61
2. Résultat d'exploitation	61
3. Trésorerie et capitaux	61
4. Restriction à l'utilisation des capitaux	63
5. Obligations contractuelles et autres engagements donnés	63
6. Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les principaux investissements futurs et les immobilisations corporelles importantes planifiées	63
CHAPITRE 8. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE QUANTEL	64
1. Informations financières historiques	64
2. Rapports de gestion	64
3. Rapports des Commissaires aux Comptes	64
4. Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes	66
5. Politique de distribution des dividendes	68
6. Procédure judiciaire et d'arbitrage	68
7. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale après le 31 décembre 2012	68
8. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par la société QUANTEL et ses filiales	69
CHAPITRE 9. COMPTES CONSOLIDES DE QUANTEL AU 31 DECEMBRE 2012	70
1. Etat de la situation financière consolidée aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 en K€	70
2. Comptes de résultat consolidés aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 en K€	71
3. Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2012 en K€	72
4. Tableau des flux de trésorerie consolidés en K€	73
5. Variation des capitaux propres consolidés en K€	74
6. Annexes aux comptes consolidés	74
CHAPITRE 10. COMPTES SOCIAUX DE QUANTEL AU 31 DECEMBRE 2012	106
1. Bilan au 31 décembre 2012 en K€	106
2. Compte de résultat en K€	108
3. Tableau des flux de trésorerie en K€	109
4. Projet d'affectation du résultat en K€	110
5. Annexe des comptes sociaux	110

RAPPORT DE GESTION

CHAPITRE 11. RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 AVRIL 2013

	128
1. Activité du Groupe en 2012	128
2. Activité des sociétés du Groupe en 2012	131
3. Chiffres d'affaires et résultats par zone géographique et par activité	133
4. Principaux événements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé	133
5. Résultats du Groupe QUANTEL en 2012	135
6. Activité en matière de recherche et développement	137
7. Développement durable	137
8. Evénements significatifs survenus depuis la clôture du dernier exercice	141
9. Description des principaux risques	142
10. Evolution récente et perspectives d'avenir	143
11. Affectation des résultats	143
12. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	144
13. Filiales et participations	145
14. Actionnariat des salariés	145
15. Informations concernant le capital social	145
16. Informations concernant les dirigeants	150
17. Autres informations	152
18. Tableau récapitulatif des délégations financières	152
19. Décisions à prendre	153

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES INFORMATIONS

CHAPITRE 12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE QUANTEL

	160
1. Présentation générale	160
2. Rémunération et avantages des mandataires sociaux	162
3. Fonctionnement des organes de Direction et d'Administration de QUANTEL	165

CHAPITRE 13. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

174

CHAPITRE 14. TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE REGLEMENT (CE) N° 809/2004

175

6

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Alain de Salaberry
Président du Directoire

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a pu mener à bien les opérations de restructuration nécessaires à la consolidation de sa structure financière : Cession de l'immeuble du siège social, vente de la Division Dermatologie, renégociation des Océanes et augmentation de capital de 4M€ lancée en décembre et clôturée début janvier 2013.

Ces opérations donnent au Groupe les moyens de poursuivre son développement en se concentrant sur la Division Ophtalmologie et sur la Division Industrielle et Scientifique.

Au cours des trois dernières années, la Division Ophtalmologie a progressé de plus de 50% dans un marché mondial en faible croissance grâce à la qualité de ses produits et au dynamisme de son équipe. Elle devrait continuer à améliorer ses parts de marché dans le monde et notamment aux Etats-Unis où le Groupe accentue ses efforts par la mise en place d'un réseau de vente direct. La Division Industrielle et Scientifique est confrontée à une conjoncture difficile et doit poursuivre sa politique d'innovation pour continuer à progresser. Le lancement au premier semestre 2013 du Q-smart 850, du nouveau Centurion ainsi que de nouveaux systèmes de diodes laser procèdent de cette stratégie.

Par ailleurs, après beaucoup d'efforts, nous avons pu achever la mise au point des MPA pour le Mégajoule et livrer les premiers exemplaires au CEA. Les risques techniques ont ainsi été traités et une nouvelle tranche du contrat devrait être prochainement notifiée.

Je tiens à remercier tout le personnel du Groupe pour la qualité du travail réalisé en 2012, à tous les niveaux de l'entreprise ainsi que nos partenaires financiers et actionnaires pour le support qu'ils nous ont apporté pour la réalisation de nos opérations financières.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012

groupe, activité et organisation

1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

1. Responsable du Document de Référence

Monsieur Alain de Salaberry, Président du Directoire

2. Attestation du responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion qui figure au chapitre 11 de ce document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux dont :

- celui relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 figurant au chapitre 8 paragraphe 3 du Document de Référence 2011 qui contient deux observations attirant l'attention sur les notes « Continuité d'exploitation » et « Passifs financiers » de l'annexe des comptes consolidés :

- la note « Continuité d'exploitation » qui expose les éléments retenus par le Groupe justifiant le principe de continuité d'exploitation sur les douze prochains mois ;
- la note « Passifs financiers » qui expose le reclassement en dettes courantes des dettes financières non courantes pour lesquelles les covenants ne sont pas respectés.

- celui relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurant au chapitre 8 paragraphe 3 du présent Document de Référence qui contient trois observations attirant l'attention sur les notes « Faits caractéristiques de l'exercice », « Continuité d'exploitation » et « Passifs financiers » de l'annexe des comptes consolidés :

- la note « Faits caractéristiques de l'exercice » qui expose les impacts et le traitement de la finalisation de la cession de l'activité Dermatologie dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012 ;
- la note « Continuité d'exploitation » qui expose les éléments retenus par le Groupe justifiant le principe de continuité d'exploitation sur les douze prochains mois ;
- la note « Passifs financiers » qui expose le reclassement en dettes courantes des dettes financières non courantes pour lesquelles les covenants ne sont pas respectés.

Fait aux Ulis
Le 8 juillet 2013

Monsieur Alain de SALABERRY,
Président du Directoire de QUANTEL

3. Responsables du Contrôle des Comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

La société ACEFI CL (anciennement dénommée Cabinet LAUDIGNON), représentée par Monsieur Philippe SUDOL
48 avenue du Président Wilson - 75 116 Paris
Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1994
Date de renouvellement du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2012
Expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

DELOITTE & ASSOCIES, représenté par Monsieur Frédéric NEIGE
185 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine
Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 1997
Date de renouvellement du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2009
Expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Commissaires aux comptes suppléants :

Compagnie Européenne de Contrôle des Comptes

6 rue Raspail – 92 300 Levallois-Perret
Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 1985
Date de renouvellement du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2012
Expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

La société BEAS SARL

7-9 Villa Houssaye - 92 200 Neuilly Sur Seine
Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2009
Expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

4. Responsables de l'information financière

Monsieur Alain de Salaberry
Président du Directoire
info@quantel.fr

Monsieur Luc Ardon
Directeur Financier
info@quantel.fr

QUANTEL
2, bis avenue du Pacifique
ZA de Courtaboeuf - BP 23
91 941 Les Ulis CEDEX
Tél. : 01 69 29 17 00
Fax : 01 69 29 17 29

2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE GROUPE QUANTEL

1. Les dates clés

1970

Création de QUANTEL par Monsieur Georges Bret, pour concevoir et fabriquer des lasers destinés à l'instrumentation scientifique. QUANTEL est ainsi l'une des plus anciennes sociétés d'un secteur né de l'invention du laser en 1960.

1970 - 1985

QUANTEL se développe rapidement sur son marché de l'instrumentation scientifique et devient une filiale du groupe AEROSPATIALE.

1985 - 1993

QUANTEL revend sa filiale américaine qui devient son principal concurrent. L'activité se dégrade, le chiffre d'affaires revient à 23 MF (3,5 M€) en 1993 et les pertes s'accumulent.

Octobre 1993

EURODYNE, filiale commune de DYNACTION et d'Alain de Salaberry rachète QUANTEL. Un plan de restructuration est mis en place et une nouvelle stratégie de développement est définie.

1994

QUANTEL crée une nouvelle filiale : BVI, qui reprend une partie des actifs de la société BIOVISION, société spécialisée dans les Lasers et Echographes pour l'Ophtalmologie. Par la suite BVI deviendra QUANTEL MEDICAL.

1997

QUANTEL s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

1998

Acquisition de la société américaine BIG SKY LASER (actuellement nommée QUANTEL USA). Cette acquisition permet au Groupe de se positionner sur le marché américain qui est le premier du monde pour l'ensemble des produits du Groupe. Le financement de cette opération est assuré pour partie par un nouvel appel au Marché.

2005

Augmentation de capital de 4,3 M€ par émission d'actions nouvelles. Acquisition de la société DERMOPTICS SAS par QUANTEL SA et signature d'un accord de transfert de technologie pour les lasers à fibre.

2006

Transfert du siège social et des laboratoires de fabrication et d'étude de QUANTEL SA au 2, bis avenue du Pacifique aux Ulis (91). Création d'un centre d'étude à Lannion pour le développement de la gamme de produits Lasers à Fibre.

2007

Acquisition, en février, de la société NUVONYX EUROPE qui devient QUANTEL LASER DIODES. Augmentation de capital de 3 M€ par émission d'actions nouvelles en mars 2007.

Acquisition, en septembre 2007, de la société WAVELIGHT AESTHETIC, qui prend le nom de QUANTEL DERMA. Une émission d'OCEANE d'un montant de 7,7 M€ a été réalisée en septembre 2007 pour financer cette acquisition.

2008

En septembre, augmentation de capital de 4,5 M€ par émission d'ABSA.

Juin 2009

Dissolution sans liquidation de QUANTEL LASER DIODES SARL décidée par QUANTEL en application de l'article 1844-5 du code civil par voie de transmission universelle de patrimoine.

2010

Absorption des filiales américaines BSLI et QMInc par QUANTEL USA – Changement du mode de gouvernance de la Société et adoption de la formule à Directoire et Conseil de surveillance.

2012

Réduction du capital social de Quantel non motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société, passant de 3 à 1 euro par action. Cession de l'immeuble du siège social et de la Division Dermatologie.

2. Historique et évolution de la société QUANTEL SA

2.1. Dénomination sociale (Article 3 des statuts)

La dénomination de la société est QUANTEL.

2.2. Siège social (Article 4 des statuts)

2-bis Avenue du Pacifique
ZA de Courtaboeuf - BP 23
91 941 Les Ulis CEDEX

2.3. Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 970 202 719.

2.4. Forme juridique et législation applicable

La Société est de forme anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance depuis le 17 novembre 2010, régie par les dispositions légales et réglementaires du Code de commerce et ses statuts.

2.5. Constitution - Durée de vie

La durée de vie de la Société est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés le 3 juillet 1970, et expirera le 2 juillet 2069, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

2.6. Code APE et dénomination du secteur d'activité

Code APE : 2670 Z

Secteur d'activité : Fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique

2.7. Objet social résume (Article 2 des statuts)

Activité : la recherche, l'étude, la création, la mise au point et la fabrication d'appareils d'optique quantique et d'optique non linéaire, d'éléments séparés desdits appareils ou de tous autres instruments. L'achat, la vente, l'importation ou l'exportation, sous quelque forme que ce soit des appareils et instruments susnommés. L'achat, la vente et l'échange de tous brevets, licences ou procédés techniques. La location, la location vente et l'installation de tous matériels fabriqués ou achetés. Le conseil se rapportant aux appareils susnommés en qualité d'ingénieur conseil. La création, l'achat, la vente, la prise à bail, la location et l'exploitation directe ou indirecte de tous établissements industriels et commerciaux.

2.8. exercice social (Article 27 des statuts)

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

2.9. Affectation et répartition des bénéfices (Articles 29 & 30 des statuts)

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire.

2.10. Assemblées Générales (Article 18 à 26)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Les actionnaires peuvent se faire représenter aux Assemblées Générales dans les conditions et selon les formes prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables. Les assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil de surveillance ou, en son absence, par le Président du Directoire. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès verbaux conformément à la législation.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation.

A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit au même nombre de voix et chaque action donne droit à une voix au moins.

2.11. Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué :

- A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 3 ans au moins au nom du même actionnaire.
- Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre

époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

2.12. Identification des actionnaires

La Société est en droit de demander à tout moment conformément à l'article L.228-2 du Code de Commerce, rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

2.13. Franchissement des seuils légaux et statutaires (Article 10 des statuts)

2.13.1. Seuils légaux

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils, prévus par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions légales en vigueur.

2.13.2. Seuils statutaires

Outre les franchissements de seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction des droits de vote égale à 1% doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'il possède dans les 15 jours à compter de ladite prise ou réduction de participation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de défaut de déclaration à la Société dans les 15 jours, les sanctions applicables sont celles prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, à savoir : la non déclaration d'un franchissement de seuil est sanctionnée par la privation du droit de vote des actions excédant la fraction qui aurait du être déclarée et ce pendant un délai de 2 ans suivant la date de la régularisation.

2.14. Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux, juridiques ou comptables peuvent être consultés au siège social dans les conditions et délais prévus par la législation en vigueur, concernant le droit d'information des actionnaires.

3. Informations financières sélectionnées

Chiffre d'affaires consolidé en M€

	2011		2012		Variation 2011/2012	
	Avec Dermatologie	Hors Dermatologie	Avec Dermatologie	Hors Dermatologie	Avec Dermatologie	Hors Dermatologie
12 mois	59,8	50,5	55,2	50,0⁽¹⁾	-8 %	-1 %
Industriel et Scientifique	29,8	29,8	27,7 ⁽¹⁾	27,7 ⁽¹⁾	-7 %	-7 %
Ophtalmologie	20,7	20,7	22,3	22,3	+8 %	+8 %
Dermatologie	9,3	-	5,2	-	-44 %	-

(1) Dont 2,6M€ de vente à ALMA

Résultat net consolidé en M€

	2011	2012
Résultat net avant résultat des activités abandonnées	2,6	2,3
Résultat net total	1,2	(3,5)

Principaux agrégats du TFT consolidé en M€

	Variation 31/12/2011	Variation 31/12/2012
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités abandonnées	7,0	2,9
Capacité d'autofinancement des activités abandonnées	(0,9)	(3,7)
Autres produits et charges opérationnels	(0,3)	0,0
Capacité d'autofinancement	5,8	(0,8)
Variation du besoin en fonds de roulement	(3,5)	(2,2)
Intérêts reçus	0,1	0,0
Intérêts payés	(1,0)	(0,8)
Impôts (payés)/reçus	0,0	0,0
Variation du BFR de l'activité abandonnée	0,1	2,2
Variation nette de la trésorerie opérationnelle	1,4	(1,6)
Variation nette de la trésorerie d'investissement	(4,2)	5,7
Variation nette de la trésorerie de financement	0,5	(2,1)
Effet net des variations des taux de conversion	(0,0)	(0,0)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(2,3)	2,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de période/d'exercice	(1,9)	(4,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période/de l'exercice	(4,2)	(2,2)

Dépenses de recherche et développement (hors activité dermatologie) en M€

	2011	2012	Variation
Total dépenses R&D	6,1	5,7	-7 %

Principaux chiffres consolidés en M€

	2011	2012
Chiffre d'affaires	50,5	50,0
Résultat opérationnel courant	3,4	(0)
Résultat opérationnel	3,4	3,2
Résultat net avant résultat des activités abandonnées	2,6	2,3
Résultat des activités abandonnées	(1,4)	(5,8)
Résultat net	1,2	(3,5)
Résultat net dilué par action (Euro)	0,29	(0,83)
Dividende	-	-
Capital	11,1	3,7
Capitaux propres	20,0	16,2
Dettes financières	25,5	21,7
Trésorerie disponible	2,7	3,0
Actifs non courants	24,6	19,4
Total du bilan	58,3	52,7

Effectif moyen du Groupe (hors activité dermatologique) :

- En France : 245
- Dans le monde : 299

Endettement du Groupe QUANTEL en K€

K€	31/12/2011	31/12/2012
Liquidités	2 665	3 037
Trésorerie	2 665	3 037
Instruments équivalents	-	-
Titres de placement	-	-
Créances financières courantes	-	-
Dettes financières courantes	10 067	8 667
Dettes bancaires à CT	6 849	5 210
Part courante des dettes à MT et LT	3 098	2 993
Part à moins d'un an des obligations à MT et LT	-	-
Autres dettes financières à CT	120	464
Endettement financier net courant	7 402	5 631
Endettement financier non courant	15 404	13 072
Part non courante des emprunts bancaires	5 069	2 627
Obligations émises à MT et LT	6 567	9 530
Autres emprunts à plus d'un an	3 768	915
Endettement financier net	22 806	18 703
Capitaux propres consolidés	19 959	16 233
Capital social	11 112	3 704
Réserve légale	240	240
Autres réserves	657	4 160
Endettement financier net	22 806	18 703
Passifs financiers non courants	15 404	13 072
Passifs financiers courants	10 067	8 667
Trésorerie & équivalents trésorerie	2 665	3 037
Total des dettes courantes	21 908	21 912
Garanties	9 124	6 710
Privilégiées	-	-
Non garanties / non privilégiées	12 784	15 202
Total des dettes non courantes	15 403	13 072
Garanties	6 033	1 607
Privilégiées	-	-
Non garanties / non privilégiées	9 370	11 465

L'endettement financier et les covenants sur les passifs significatifs au 31 décembre 2012 sont plus amplement présentés à la note 5.2.21 de l'annexe des comptes sociaux 2012 ainsi qu'à la note 6.5.1 de l'annexe des

comptes consolidés 2012 qui figurent au chapitre 9 du présent Document de Référence, auxquelles les lecteurs sont invités à se reporter.

4. Investissements du Groupe QUANTEL

4.1. Investissements réalisés

Les investissements réalisés en 2010 et 2011 sont décrits respectivement :

- Pour les investissements réalisés en 2010 : au paragraphe 2.4.1 du Document de Référence 2010 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mai 2011 sous le numéro D.11-0503.
- Pour les investissements réalisés en 2011 : au paragraphe 2.4.1 du Document de Référence 2011 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} juin 2012 sous le numéro D.12-0562.

En 2012, les investissements incorporels ont porté sur les dépenses de R&D pour 3 149 K€ et les investissements financiers correspondent principalement aux dépôts de garantie sur le bâtiment des Ulis pour 1 250 K€ et à l'escrow (nantissement-séquestre) sur la cession de l'activité dermatologie pour 1 350 K€.

Le tableau de synthèse suivant présente les différents investissements réalisés par QUANTEL entre 2010 et 2012 :

En K€	2010	2011	2012
Investissements incorporels	2 555	3 350	3 149
Investissements corporels	770	939	421
Investissements financiers	6	74	2 604
Total	3 332	4 364	6 174

4.2. Investissements en cours

Au 31 décembre 2012, il n'y a pas d'investissement en cours.

4.3. Investissements à réaliser

Les investissements prévus portent uniquement sur les investissements courants en R&D et en matériels de fabrication étant précisé que, compte tenu du bon niveau d'équipement du Groupe, les investissements en matériels de production resteront faibles.

3 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de Référence, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques figurant ci-dessous n'est pas exhaustive et que d'autres risques, dont la Société n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Les facteurs de risques détaillés dans le présent chapitre reprennent et développent ceux qui figurent au paragraphe du Rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2012 reproduit au chapitre 11 du présent Document de Référence.

1. Risques Financiers

Risque de change

Les ventes du Groupe sont réalisées pour l'essentiel dans la monnaie du pays qui fabrique : euros en France et dollars aux USA. Les flux entre les achats et les ventes étant voisins, le risque de change est minime. Par contre, Quantel USA se finance en dollars pour la partie non couverte par des avances de la société mère Quantel et le Groupe supporte un risque de change sur les créances et dettes de Quantel USA.

Au 31 décembre 2012, aucun instrument de change n'était encore actif. Enfin dans l'hypothèse d'une augmentation (diminution) du cours du dollar exprimé en Euros de 1 % en 2012, le chiffre d'affaires consolidé aurait augmenté (diminué) de 170 K€, soit 0,31 %, et le résultat net de 33 K€, soit 0,93 %.

Le tableau suivant présente les positions nettes du Groupe QUANTEL dans les devises étrangères au 31 décembre 2012 :

	US K\$
Actifs	14 353
Passifs	3 265
Position nette avant gestion	11 188
Position hors bilan	-
Position nette après gestion	11 188

Risque de taux

Les emprunts bancaires contractés par le Groupe sont généralement assortis d'un taux indexé sur les taux de marché. En ce qui concerne les dettes financières, le taux moyen consolidé ressort à 3,84 %. Une augmentation (diminution) des taux d'intérêts de 1 % aurait entraîné une diminution (augmentation) du résultat net de 103 K€ soit 1,48 % au 31/12/12.

Le tableau suivant présente l'échéancier des actifs et des passifs du Groupe QUANTEL au 31 décembre 2012 (en K€) :

	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	7 841	10 936	2 962
Actifs financiers	3 037		
Position nette avant gestion	4 804	10 936	2 962
Hors bilan			
Position nette après gestion	4 804	10 936	2 962

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2012, le Groupe disposait d'une trésorerie nette négative de (2,2) M€ et d'une trésorerie disponible de 3 M€.

Plus globalement, les encaissements clients et règlements fournisseurs s'opèrent dans des conditions normales, sans délais ou retards significatifs.

Les informations sur les délais de règlement sont mentionnées au paragraphe 5.4 du rapport de gestion reproduit au chapitre 11 du présent Document de Référence.

Les autres éléments relatifs à l'endettement du Groupe sont résumés dans les tableaux figurant aux paragraphes 3 du Chapitre 2 du présent Document de Référence, et plus amplement décrits aux paragraphes 6.3.4, 6.3.5 et 6.5.1 de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2012 qui figurent au chapitre 9 du présent Document de Référence.

Sur 23 emprunts à moyen terme représentant 5 478 K€, six emprunts, représentant un montant global de 1 487 € au 31 décembre 2012, comprennent des covenants. Au 31 décembre 2012, aucun emprunt ne respecte l'intégralité de ses covenants sans toutefois que les établissements aient à la date du rapport indiqué avoir l'intention de s'en prévaloir.

La Société estime également, au vu de l'historique de ses relations avec ses banques et des récentes négociations concernant l'allongement de la durée des crédits moyen terme, que la probabilité de la survenance d'un tel risque est faible.

Si le développement des activités des sociétés du Groupe devait nécessiter des liquidités importantes auxquelles le Groupe ne pouvait faire face avec sa trésorerie disponible ou les concours bancaires dont elle dispose, il pourrait être

nécessaire de faire appel à des sources de financement supplémentaires dans la mesure où l'utilisation accrue de sa trésorerie pour financer ses investissements pourrait laisser le Groupe sans disponibilités suffisantes pour financer son exploitation. Le Groupe étudie ainsi diverses opportunités de financement complémentaires comme la cession de certains actifs ou l'émission d'obligations.

Risque actions

Au 31 décembre 2012, aucune des filiales du Groupe ne détient de participation dans des sociétés cotées et n'est par conséquent exposée à un risque sur actions.

A cette date, la Société auto-détenait 15 343 actions propres représentant une valeur comptable de 29 375 euros environ acquises dans le cadre exclusivement d'un contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI conclu avec la société INVEST SECURITIES avec effet à compter du 1^{er} janvier 2008, qui est plus amplement décrit au chapitre 6, paragraphe 1.3 du présent Document de Référence ainsi qu'au paragraphe 15.5 « Bilan des opérations réalisées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé » du rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 5 juin 2012, reproduit au chapitre 11 du présent Document de Référence.

Hormis ces éléments, la Société ne détient pas de titres autres que les parts et actions des sociétés filiales décrites et présentées au paragraphe 2 du rapport de gestion susvisé.

Les excédents de trésorerie sont investis sous forme de placements ne générant pas de risques sur le capital. Le Groupe estime en conséquence ne pas être exposé au risque actions.

2. Risques liés à l'activité

Environnement concurrentiel

Le Groupe opère sur des marchés hautement concurrentiels dans chacun de ses secteurs d'activité, tant en matière d'offre de produits, de compétences techniques, de qualité des produits commercialisés et de prix. Il existe une concurrence particulièrement intense pour remporter des marchés, mettre en place des réseaux de distribution et commercialiser de nouveaux produits attractifs et de qualité.

Certains concurrents du Groupe, d'une taille importante, disposent par ailleurs de ressources financières et technologiques significatives et sont bien implantés sur certains marchés, tel que notamment la Dermatologie, activité cédée en 2012 pour laquelle il s'est avéré plus difficile pour le Groupe de s'établir significativement en devenant un acteur clé du marché.

Bien que le Groupe dispose de parts de marché significatives dans certains secteurs d'activité, il n'est pas possible de garantir que le Groupe conservera ses parts de marché et pourra concurrencer des sociétés susceptibles de proposer des prix plus bas, de nouveaux produits ou autres avantages que le Groupe ne peut ou ne pourra égaler ou offrir.

Risques technologiques

Compte tenu de la nature de ses activités, les résultats et les perspectives du Groupe sont étroitement liés à sa capacité à appréhender les évolutions technologiques du secteur et à adapter sa gamme de produits à ces évolutions. En effet, si le Groupe ne parvient pas à suivre le rythme des progrès technologiques du secteur, il court le risque de développer des produits qui ne rencontreront pas de succès commercial.

Les applications du laser font l'objet de multiples et constantes évolutions technologiques qui nécessitent pour le Groupe de veiller à ce que les gammes de produits ne deviennent pas obsolètes et soient régulièrement actualisées et complétées.

Ne disposant pas des ressources suffisantes pour renouveler en même temps tous les produits de ses différentes gammes, le Groupe concentre ses investissements sur les produits dont le succès commercial est le plus probable et pour lesquels il a ou aura l'expertise

technique appropriée.

Néanmoins, le Groupe ne peut garantir que ses choix en matière de développements technologiques et de lancement de nouveaux produits rencontreront un succès commercial.

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation du Groupe dépendent donc largement de sa capacité à proposer aux clients des produits attractifs, à développer ou améliorer les différentes gammes de produits existants et à continuer à introduire des produits nouveaux.

Risque clients

En France, les ventes sont systématiquement couvertes par une assurance-crédit. De même, à l'export, les ventes sont garanties, pour l'essentiel, par une police COFACE. Aux États-Unis, le Groupe supporte le risque client : en cas de défaillance financière d'un client, le Groupe pourrait subir des pertes financières et commerciales, en perdant les affaires en cours avec ce client, susceptibles d'avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Dans le cadre des contrats conclus avec les clients, les délais de règlement sont normalement compris entre 30 et 90 jours et sont négociés au cas par cas. Les risques de non-paiement sont dans l'ensemble peu importants. La clientèle du Groupe est très diversifiée et bien répartie : en 2012, aucun client direct ou distributeur n'a représenté plus de 6 % du chiffre d'affaires. Les 5 plus gros clients représentent moins de 22 % du chiffre d'affaires.

Il est également renvoyé sur ce point au chapitre 4, paragraphe 3.4 du présent Document de Référence.

Risque fournisseurs

Pour tous les composants sensibles, le Groupe retient dans la mesure du possible, une double source d'approvisionnement pour être en mesure de négocier les prix et de faire face à une éventuelle défaillance d'un fournisseur.

En ce qui concerne les éléments sous-traités, composants mécaniques et sous-ensembles électroniques, QUANTEL dispose de tous les dossiers de fabrication pour changer de fournisseur s'il y a lieu.

Il est précisé qu'aucun fournisseur ne représente plus de 7 % des achats du Groupe et que les 5 premiers fournisseurs représentent moins de 15 % du montant des achats du Groupe.

Malgré les mesures prises, le Groupe ne peut pas garantir que l'un de ses fournisseurs ne sera pas défaillant. En cas de défaillance d'un ou plusieurs fournisseurs, le Groupe pourrait devoir faire face à des retards de fabrication de certains produits.

Il est également renvoyé sur ce point au chapitre 4, paragraphe 3.1.1 du présent Document de Référence.

3. Risques liés aux acquisitions récentes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, QUANTEL n'a acquis aucune nouvelle filiale.

4. Risques juridiques et réglementaires

Risques industriels et environnementaux

Le Groupe QUANTEL est faiblement exposé aux risques industriels et environnementaux dans la mesure où ses activités ne requièrent l'utilisation d'aucun produit dangereux ou nécessitant la mise en place d'une gestion spécifique des déchets.

Le Groupe QUANTEL n'exploite pas d'exploitation classée figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du Code de commerce.

Risques brevets

La protection des marques, brevets et droits de propriété intellectuelle du Groupe fait l'objet d'une attention particulière. Dans la mesure du possible, le Groupe protège les innovations qui peuvent l'être étant précisé que dans le domaine du laser, compte tenu notamment des nombreuses publications régulièrement diffusées par les laboratoires du monde entier, il est difficile d'obtenir la protection d'une innovation ou d'un procédé par un brevet.

Aux États-Unis, le droit des brevets est assez différent du droit européen et de nombreux fabricants, concurrents du Groupe, disposent aux États-Unis d'un grand nombre de brevets, en particulier en Dermatologie.

Sur la base des analyses qui lui ont été fournies par son conseil américain en brevet, le Groupe estime ne pas enfreindre de brevets existants valides.

A la date du présent Document de Référence, le Groupe n'a intenté aucune procédure judiciaire en vue de protéger ses marques, brevets ou droits de la propriété intellectuelle ni aucune action en contrefaçon.

Autorisations légales

Selon le type de produit, médical ou non, et le pays de destination, diverses autorisations sont nécessaires pour commercialiser les produits du Groupe. QUANTEL est à jour de ses obligations dans ce domaine et les produits commercialisés sont marqués CE.

Le marquage "CE" n'est pas une marque de certification. Obligatoire et de nature réglementaire [Directive 93/68/CEE du Conseil du 22/07/93 (JOCE n° L. 220 du 30/08/93)], il a pour finalité la libre circulation des produits dans l'Union Européenne.

Pour apposer le marquage "CE" sur son produit, le fabricant doit réaliser, ou faire réaliser, des contrôles et essais qui assurent la conformité du produit aux exigences essentielles définies dans la ou les directives concernées.

Tous les produits du Groupe QUANTEL commercialisés dans l'Union Européenne ont le marquage CE. Si les essais et contrôles de conformité des nouveaux produits du Groupe QUANTEL préalablement à leur marquage CE n'étaient pas satisfaisants, leur commercialisation dans l'Union Européenne serait retardée et pourrait perturber l'activité et les résultats du Groupe en augmentant les coûts de mise en conformité et en retardant la commercialisation des produits concernés.

Les produits médicaux sont systématiquement soumis aux différentes autorités concernées. En particulier, ils bénéficient tous d'une homologation FDA (Food and Drug Administration) aux États-Unis.

Tous les produits médicaux vendus par QUANTEL aux États-Unis doivent être homologués par la FDA. Dans la quasi-totalité des cas, il s'agit d'une procédure simplifiée dite 510K qui se réfère à des homologations existantes de produits considérés comme équivalents.

Cette procédure d'homologation nécessite la rédaction d'un dossier qui comprend la description du produit et de sa structure technique ainsi que les résultats d'un

certain nombre de tests assurant la compatibilité du produit avec les normes techniques et de sécurité en vigueur. Usuellement le processus dure trois mois. Les éventuelles questions posées par la FDA peuvent rallonger ce processus.

Tous les produits médicaux du Groupe QUANTEL commercialisés aux États-Unis sont homologués par la FDA. Si l'homologation des nouveaux produits était refusée, leur commercialisation aux États-Unis serait retardée et pourrait perturber l'activité et les résultats du Groupe en augmentant les coûts de mise en conformité et en retardant la commercialisation des produits concernés.

Réglementations et normes techniques

Des modifications rapides de la réglementation ou des normes techniques applicables en vigueur ou encore de l'application de nouvelles réglementations ou normes à des produits qui n'y étaient pas soumis jusqu'alors pourraient perturber l'activité du Groupe, affecter défavorablement ses efforts de développement, occasionner des retards de mise au point, de production ou de commercialisation de ses produits et accroître les coûts de mise en conformité.

Risques liés aux partenariats et accords de distribution

Compte tenu de l'environnement fortement concurrentiel dans lequel il évolue, le Groupe a conclu divers accords stratégiques avec des acteurs clés (partenariats technologiques, accords de distribution, etc.) dans les conditions décrites au chapitre 4, paragraphe 10 du présent Document de Référence afin notamment de renforcer sa position sur des marchés à fort potentiel.

Toutefois, le Groupe ne peut garantir qu'il obtiendra les augmentations de revenus et les autres avantages escomptés de ces accords stratégiques.

Risque utilisateurs

Les produits commercialisés par le Groupe sont extrêmement complexes et il n'est pas possible de garantir que les procédures de test, de développement, de fabrication et d'intégration de ces produits permettent de déceler tous les défauts, erreurs, défaillances ou problèmes de qualité susceptibles d'avoir une incidence sur les utilisateurs.

Les produits vendus sont conformes aux normes de sécurité Européennes, ce qui limite les risques liés à leur fonctionnement. Tous les produits comportent des étiquettes réglementaires mettant en garde contre les dangers liés à leur utilisation. Les notices d'utilisation comportent également les indications nécessaires pour un fonctionnement sans danger.

A ce jour, aucun sinistre n'a été porté à la connaissance de l'une des sociétés du Groupe.

Néanmoins, le Groupe a souscrit les assurances qu'il estime adaptées à la couverture du risque utilisateurs.

Assurances

Les différentes sociétés du Groupe ont souscrit les assurances nécessaires à la couverture des principaux risques liés à leurs activités respectives auprès de compagnies renommées et notoirement solvables. Ces couvertures sont gérées de façon globale pour les sociétés européennes et de manière indépendante pour les sociétés américaines.

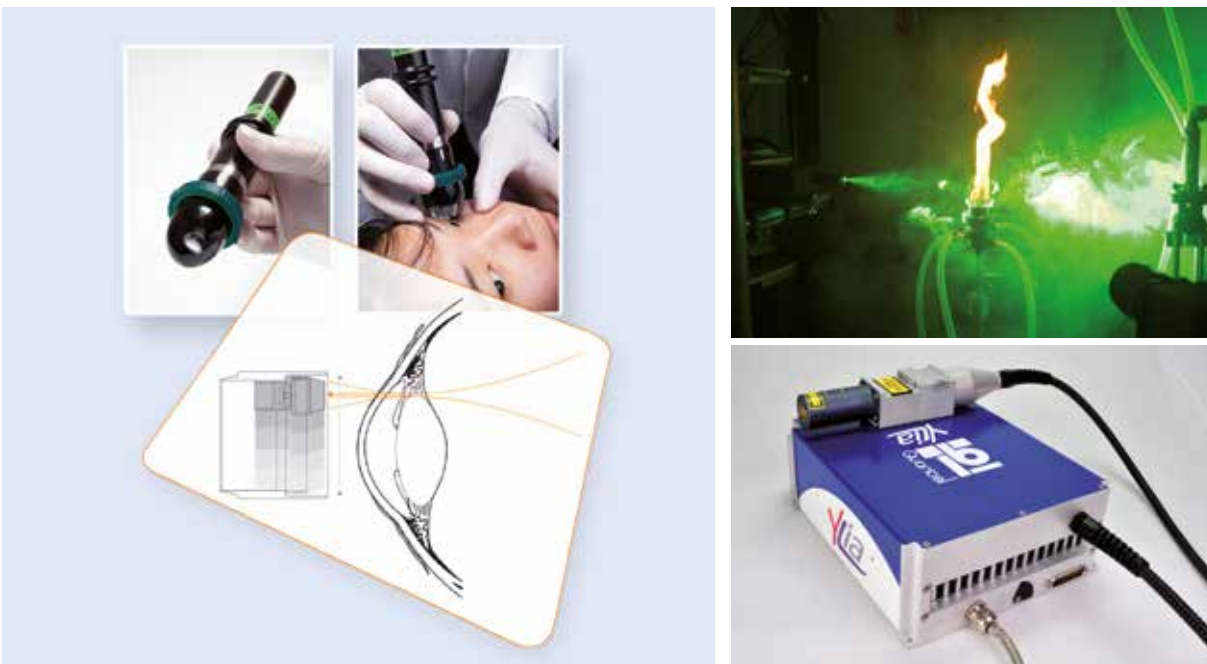
Il est renvoyé sur ce point au chapitre 4, paragraphe 12 du présent Document de Référence ainsi qu'à la note 6.5.10 de l'annexe des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurant au chapitre 9 du présent Document de Référence.

4 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LES ACTIVITES DU GROUPE QUANTEL

1. LA TECHNOLOGIE DU LASER

Dès sa création, QUANTEL s'est spécialisée dans la technologie des lasers utilisant des matériaux solides comme milieu actif et émettant des impulsions lumineuses de très forte puissance instantanée.

25



Lorsque ces sources de lumière sont arrivées sur le marché, leurs utilisateurs étaient principalement les universités et les laboratoires de recherche du monde entier. Ces clients, exigeants sur les performances, ont aidé QUANTEL à acquérir un savoir-faire et une expérience inégalés grâce à la grande diversité de leurs applications.

Mettre en présence un milieu solide présentant toutes les caractéristiques requises, une lampe flash ou des diodes laser apportant l'énergie indispensable et placer le tout entre les deux miroirs d'un résonateur optique peut sembler simple, mais les intégrer en un produit industriel, fonctionnant en «trois huit», et délivrant en quelques milliardièmes de seconde la puissance d'une centrale nucléaire n'est possible que grâce aux années d'expériences accumulées par les équipes de QUANTEL.

Ce potentiel technologique a permis à QUANTEL de s'adapter aux évolutions récentes des applications des lasers à solide et à leur entrée dans l'industrie et le médical. Depuis 2006, QUANTEL a diversifié son savoir-faire vers un domaine nouveau des lasers à solides : les lasers à fibre. Dans ceux-ci le cristal actif est remplacé par une fibre en verre dopé. Les principaux domaines d'application sont le marquage industriel et le médical.



2. PRINCIPALES ACTIVITES ET PRINCIPAUX MARCHES SUR LESQUELS OPERE LE GROUPE QUANTEL

Le marché des lasers à solides a évolué de manière rapide au cours des dernières années. Quantel en est un des acteurs importants au niveau mondial et est présent sur plusieurs segments de celui-ci.

2.1. Instrumentation et applications scientifiques

C'est l'activité d'origine de QUANTEL avec les lasers YAG (Yttrium-Aluminium-Grenat) déclenchés dont les durées d'impulsions sont dans les gammes nanosecondes. Ces lasers sont utilisés par les laboratoires de recherche du monde entier pour étudier de manière fine la matière, ses composants et son évolution. Selon le type d'expérience à réaliser, le laboratoire choisira tel ou tel type de laser adapté en fonction de son énergie, de sa longueur d'onde et de la durée de ses impulsions.

2.1.1 Une gamme complète

Les produits fabriqués par le Groupe couvrent l'ensemble de la gamme nanoseconde avec des énergies de quelques milli joules à plusieurs centaines de joules.

Ils comprennent également des lasers accordables pour les applications de spectroscopie.

2.1.2 Des lasers sur mesures

Le savoir-faire de QUANTEL et la flexibilité des équipes de conception et de fabrication permettent de proposer des lasers spéciaux répondant exactement au cahier des charges du client (lasers pour études sous-marines, lasers embarqués sur aéronefs ou sur véhicules, chaînes laser à verre dopé...).



2.1.3 Des contrats d'études

L'activité scientifique de QUANTEL comprend également des contrats d'études et de réalisations dans le cadre de grands projets nationaux (CEA, laser Mégajoule, CNES...) ou internationaux (ESA, Eureka, Brite, Eurocare...) ainsi que des contrats de développement pour des groupes industriels en France et aux Etats-Unis.

2.2. Les Applications Industrielles

QUANTEL appartient au petit nombre des entreprises qui, dans le monde, maîtrisent la technologie du laser à solides et son intégration dans des systèmes industriels. Aujourd'hui QUANTEL se positionne résolument sur trois axes :

2.2.1 Les Applications Industrielles des lasers nanosecondes

Les caractéristiques exceptionnelles des lasers QUANTEL permettent de répondre aux besoins de fabricants de systèmes industriels de marquage (gravure, anodisation), de mesures (spectrométrie, analyse de matériaux, environnement) ou de procédés industriels spécifiques (évaporation assistée par Laser, ablation).

Les applications les plus dynamiques sont à l'heure actuelle :

- La PIV (Particle Image Velocimetry) : mesures de la vitesse d'écoulement des fluides.
- La LIBS (Laser Induced Break-down Spectroscopy) : analyse de la composition de surface.
- La réparation de masques d'écrans plats : utilisation de lasers nanosecondes avec leurs différentes harmoniques au cours du processus de fabrication des écrans plats pour réparer d'éventuels défauts de fabrication.
- Le LIDAR : radar optique permettant la mesure de vent ou le degré de pollution atmosphérique.
- Le Militaire : télémètres, désignation d'objectifs.

Beaucoup de ces applications sont issues de recherches et de mises au point récentes dans des laboratoires spécialisés ; les lasers utilisés dans la version industrielle sont très proches des lasers pour applications scientifiques.

2.2.2 Le marquage laser

Ce marché est couvert par les produits dénommés YLIA. Leur particularité est d'utiliser, comme matériau actif, une fibre optique dopée, pompée par des diodes lasers de grande durée de vie. Il en résulte un système très compact, bien adapté aux contraintes industrielles et aisé à intégrer dans une machine de marquage.

2.2.3 Essais et expertises au service du client

Dans tous ces domaines industriels, QUANTEL met à la disposition de ses clients des moyens d'essais et d'expertises. Le Groupe QUANTEL prend la responsabilité de la définition de l'automatisation et assure la maîtrise d'œuvre d'installations industrielles complètes.

> Depuis sa création en 1993, QUANTEL MEDICAL a développé et commercialisé une gamme complète de produits spécialisés dans l'Ophtalmologie.

2.3. Les applications médicales

L'interaction entre un faisceau laser et les tissus humains provoque différents effets aisément contrôlables. QUANTEL a choisi d'être présent sur deux marchés importants pour lesquels les avantages du laser sont incontestables : l'ophtalmologie et la dermatologie.

2.3.1 Ophtalmologie

Depuis sa création en 1993, QUANTEL MEDICAL a développé et commercialisé une gamme complète de produits spécialisés dans l'Ophtalmologie. Dans le même temps, un réseau commercial mondial a été mis en place couvrant aujourd'hui près de 110 pays, à travers un réseau de 80 distributeurs exclusifs et 2 filiales.



Très rapidement, QUANTEL MEDICAL est devenue un des leaders mondiaux pour l'Échographie oculaire et la photo coagulation laser.

QUANTEL MEDICAL propose des solutions thérapeutiques globales en ophtalmologie pour la cataracte, le glaucome, la DMLA, la rétinopathie diabétique, le déchirement et le décollement de la rétine.

Sa gamme complète d'échographes oculaires pour le diagnostic et de lasers pour le traitement, permet à QUANTEL MEDICAL d'apporter des solutions thérapeutiques globales répondant aux besoins des patients et des médecins :

→ Echographes de diagnostic et de mesure:

- AVISO et AVISO S: Une plateforme d'échographie modulable sur base PC. Echographie « à la carte » permettant de connecter 7 sondes : mode B (sondes UBM et haute fréquence) et Biométrie avec calcul d'implant
- COMPACT TOUCH : Nouvel échographe 3 en 1 avec écran tactile incluant le Mode B, la Biométrie et la Pachymétrie
- POCKET II : Pachymètre de poche pour calculer l'épaisseur cornéenne
- AXIS NANO : Biomètre commercialisé avec un mini PC



→ **Photocoagulateurs :**

- VITRA et VITRA MS: laser photocoagulateur vert 532 nm de faible encombrement. La version MS dispose d'un scanner Multi Spots.
- GAMME SUPRA et SUPRASCAN : gamme lasers photocoagulateurs multi-longueur d'onde bénéficiant de l'option SCAN pour faciliter le travail du praticien :
 - Supra : vert 532 nm
 - Supra Twin : vert 532 nm et infrarouge 660 nm ou 810 nm
 - Supra 577.Y : jaune 577 nm
 - Supra 810

→ **Photodisrupteur :**

- OPTIMIS II : Laser Nd:YAG 1064 nm destiné au traitement de la cataracte secondaire

→ **Photoactivateur :**

- ACTIVIS : Laser Diode 689 nm conçue spécialement pour le traitement de la Dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA).

→ **Photorégénérateur**

- SoLuTis : Laser SLT 532 nm, une nouvelle alternative au traitement du glaucome, la trabéculoplastie sélective.

2.3.2 Dermatologie, Esthétique

Jusqu'en août 2012, les produits commercialisés par QUANTEL DERMA couvraient la quasi-totalité des applications lasers esthétiques ou destinées à la Dermatologie :

- **Épilation longue durée** avec l'ARION, le LEDA et le PROLITE III.
- **Rajeunissement de la peau et acné** avec l'ARAMIS, l'EXELO² le BURANE et le PROLITE III.
- **Vasculaire** avec le MYDON, le VIRIDIS DERMA et l'IDAS.
- **Détatouage** avec le SINON.
- **UV pour le Psoriasis et le Vitiligo** avec la LAMPE 308.

La Division Dermatologie a été cédée à la société ALMA LASERS en Août 2012. Depuis cette date, QUANTEL fabrique ces lasers dans le cadre d'un contrat OEM avec ALMA LASERS (voir, pour de plus amples précisions, les paragraphes 1, 1.1.2 et 4 du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2012 reproduit au chapitre 11 du présent Document de référence).

2.4. Le Marché du laser (Par type d'application)

Le positionnement concurrentiel des sociétés du Groupe QUANTEL sur les différents marchés du laser est précisé au chapitre 4, paragraphe 6 du présent Document de Référence.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, par type de produits et par marché géographique, est présenté au paragraphe 3 du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice 2012 reproduit au chapitre 11 du présent Document de Référence et au paragraphe 6.4.1 de des comptes consolidés de l'exercice écoulé figurant au chapitre 9 du présent Document de Référence.

Les données de marché relatives au laser sont publiées par le groupe Laser Focus.

Le marché mondial est estimé pour 2012 à 8,3 milliards de dollars répartis entre :

- Diodes laser : 4,3 milliards de dollars.
- Lasers non diodes : 4 milliards de dollars.

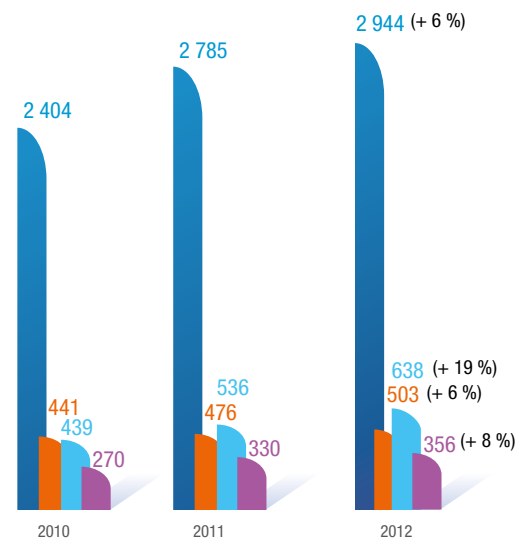
Selon cette source, le marché mondial aurait progressé de 5 % en 2012. Pour les applications sur lesquelles est positionné le Groupe QUANTEL, les données Laser Focus sont les suivantes :

MARCHE PAR APPLICATIONS

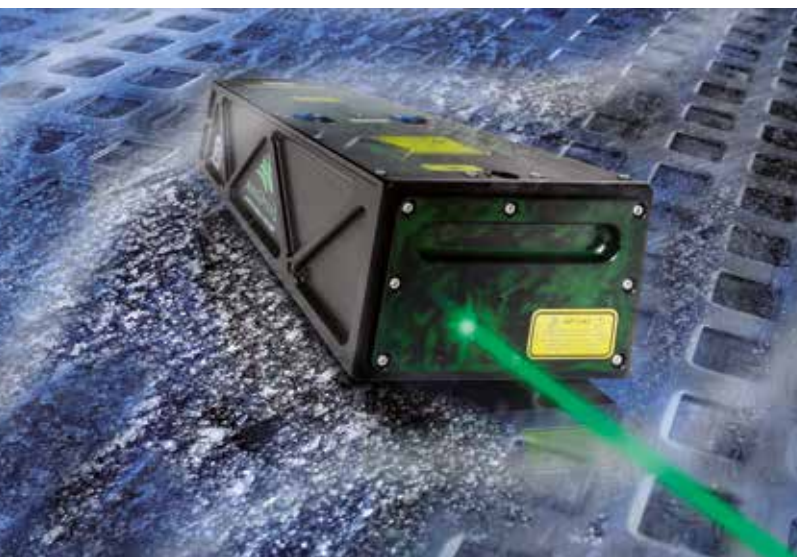
En M\$

- Traitement des matériaux
- Médical
- Recherche et militaire
- Instrumentation et senseurs

(%) Variations 2012 / 2011



> Le marché des lasers à solides a évolué de manière rapide au cours des dernières années. QUANTEL en est un des acteurs importants au niveau mondial



3. ORGANISATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU GROUPE QUANTEL

3.1. L'organisation industrielle

Le Groupe conçoit, fabrique et commercialise l'ensemble des appareils vendus.

3.1.1 Approvisionnements

Le métier du laser fait appel à un certain nombre de composants spécifiques :

- **Cristaux laser** : les lasers à solides utilisent des cristaux fabriqués uniquement pour cette application : Nd : YAG, Er : YAG, Nd : glass, Ho : YAG, Rubis etc...
- **Cellules de Pockels** : ces composants utilisent des cristaux spécifiques (KDDP, LiNBO3, etc.). Ils agissent comme des interrupteurs de lumière ultra-rapides et permettent la génération d'impulsions courtes. QUANTEL utilise plusieurs fournisseurs allemands ou américains et les met régulièrement en concurrence.
- **Flashes** : également spécifiques aux systèmes lasers, ces flashes éclairent les cristaux qui produisent l'effet laser. Ils fournissent des puissances lumineuses importantes et sont capables de fonctionner en mode impulsionnel. Il existe plusieurs fournisseurs dans le monde.
- **Diodes lasers** : ces diodes de puissance remplacent les flashes dans les lasers "pompés par diodes". Une dizaine de fabricants mondiaux se partagent le marché.

Pour tous ces composants, QUANTEL retient, dans la mesure du possible, deux ou plusieurs fournisseurs pour pouvoir faire face, en permanence, à un problème d'approvisionnement chez l'un d'entre eux.

Les pièces mécaniques sont sous-traitées auprès de fabricants locaux.

Pour les cartes électroniques, les composants sont approvisionnés, assemblés par des sous-traitants et testés par le Groupe qui contrôle ainsi l'ensemble du processus de fabrication

Il est précisé qu'aucun fournisseur ne représente plus de 7 % des achats du Groupe et que les 5 premiers fournisseurs représentent moins de 15 % du montant des achats du Groupe.

3.1.2 Moyens de production

A la date du présent Document de référence, les activités du Groupe QUANTEL sont réparties sur quatre sites :

- QUANTEL est basée aux Ulis. Elle occupe un bâtiment d'une surface totale d'environ 9 200 m² depuis le mois de février 2006.
- QUANTEL MEDICAL est basée à Clermont-Ferrand. QUANTEL MEDICAL assure, pour la Division Médicale, la commercialisation, le marketing produits, la gestion des sous-traitants, les expéditions et le SAV.
- QUANTEL dispose d'un centre d'études à Lannion pour le développement de la gamme de produits de lasers à fibre.
- QUANTEL USA est installée à Bozeman, dans le Montana (USA) et fabrique une gamme de lasers ainsi que des composants laser vendus à des intégrateurs.

Dans le domaine du laser, le savoir-faire se situe au niveau de la conception et de l'assemblage/réglage des produits. Les matériels nécessaires à la production de quelques centaines d'appareils par an sont donc essentiellement des appareils de mesure et de qualification produits. Compte tenu du bon niveau d'équipement du Groupe, les investissements de production resteront faibles.

3.2. Organisation commerciale

L'organisation commerciale découle de la diversité des marchés auxquels s'adressent les différents produits du Groupe, basés sur la même technologie.

La force commerciale est donc structurée par type de marché :

→ Pour les applications industrielles et scientifiques :

- Vente directe en France, en Allemagne et aux Etats-Unis auprès de laboratoires (CEA, CNRS et leurs équivalents US et labos de grands groupes industriels), et d'intégrateurs clients potentiels de ce type de produits,
- Animation d'un réseau de 30 représentants dans tous les pays les plus industrialisés : Europe, Japon, Corée, Hongkong, Israël, Australie etc.

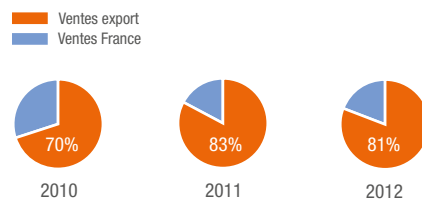
→ Pour l'ophtalmologie :

- Le réseau export de QUANTEL MEDICAL couvre plus de 70 pays avec des distributeurs spécialisés.
- En France, les produits sont vendus en direct par la force commerciale de QUANTEL MEDICAL.
- Aux Etats-Unis, les produits d'Echographie et les lasers d'ophtalmologie sont commercialisés par QUANTEL USA en direct par des commerciaux salariés ainsi que par des représentants indépendants.

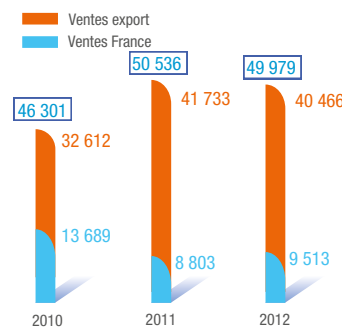
3.3. Exportations

La bonne qualité des réseaux export permet au Groupe de réaliser plus de 75 % de ses ventes hors de France.

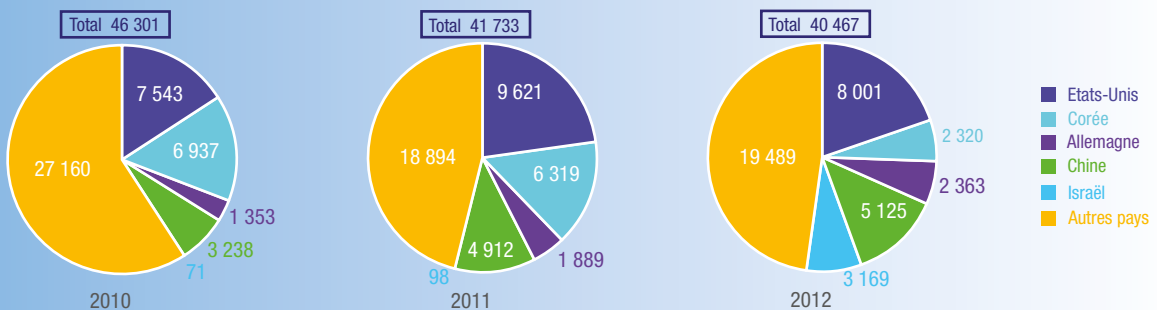
PART DE L'EXPORT DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES (hors dermatologie)



VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN K€ (hors dermatologie)



RÉPARTITION DES VENTES EXPORT PAR PAYS DE DESTINATION EN K€ (hors dermatologie)



Chiffre d'affaires (M€)	2010		2011		2012		Variation 2011/2012	
	Avec Dermatologie	Hors Dermatologie	Avec Dermatologie	Hors Dermatologie	Avec Dermatologie	Hors Dermatologie	Avec Dermatologie	Hors Dermatologie
12 mois	56,1	46,3	59,8	50,5	55,2	50,0⁽¹⁾	-8 %	-1 %
Industriel et Scientifique	29,3	29,3	29,8	29,8	27,7 ⁽¹⁾	27,7 ⁽¹⁾	-7 %	-7 %
Ophthalmologie	17	17	20,7	20,7	22,3	22,3	+8 %	+8 %
Dermatologie	9,8	-	9,3	-	5,2	-	-44 %	-

(1) dont 2,6M€ de ventes à ALMA

3.4. Clientèle

La clientèle du Groupe est constituée :

- D'environ 100 distributeurs couvrant plus de 70 pays pour les différentes gammes de produits.
- Des clients américains, allemands et français traités en direct : laboratoires de recherches, intégrateurs industriels, hôpitaux et cliniques, médecins.

Cette clientèle est bien répartie : aucun client direct ou distributeur n'a représenté plus de 6 % du chiffre d'affaires. Les 5 plus gros clients représentent moins de 22 % du chiffre d'affaires.

Les délais de règlement sont normalement compris entre 30 et 90 jours et sont négociés au cas par cas.

D'une manière générale, les clients américains ainsi que les clients médecins en France sont facturés au comptant ou à 30 jours, les autres clients français ainsi que la majorité des distributeurs dans le monde payent à 60 jours. Certains clients distributeurs se voient accorder des délais de paiement de 90 jours ou plus en fonction des conditions de marché.

3.5. Carnet de commandes

L'essentiel des produits fabriqués par le Groupe sont maintenant des produits standards dont les délais de livraison n'excèdent pas deux mois.

Seuls les contrats d'étude et les lasers spéciaux qui représentent un faible pourcentage du chiffre d'affaires entraînent des délais de réalisation plus importants.

Le carnet de commandes est donc toujours faible par rapport au chiffre d'affaires annuel ce qui rend difficiles les prévisions à six mois ou plus.

Par contre, les ventes sont réalisées à 70 % avec des clients distributeurs ou intégrateurs, récurrents d'une année sur l'autre.

3.6. Service après-vente

Pour toutes les activités décrites dans les paragraphes précédents, le Groupe assure la maintenance des matériels installés dans le monde entier.

Selon les produits et le niveau d'intervention, celle-ci sera réalisée soit par les équipes de maintenance du Groupe soit par le distributeur local.

Globalement, le chiffre d'affaires généré par l'ensemble des activités de maintenance représente près de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

Il faut noter que la durée de vie des produits est très élevée et généralement supérieure à 10 ans. Bien entendu le renouvellement des produits est plus rapide, sous l'effet des innovations techniques et des nouvelles applications.

4. FAITS EXCEPTIONNELS

En août 2012, le Groupe a cédé son activité Dermatologie à la société ALMA LASERS pour laquelle elle fabrique, depuis lors, des lasers de Dermatologie dans le cadre d'un contrat OEM (voir, pour de plus amples précisions, les paragraphes 1, 1.1.2 et 4 du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2012 reproduit au chapitre 11 du présent Document de référence).

A la connaissance de QUANTEL, aucun évènement exceptionnel n'est venu modifier les éléments ci-dessus au cours de l'exercice écoulé ou n'est susceptible d'avoir une influence négative sur les perspectives de la Société ou des sociétés du Groupe.

5. EVOLUTION DES AFFAIRES / DE LA RENTABILITE DU GROUPE QUANTEL

En 2012, la rentabilité du Groupe est en baisse du fait de :

- Du faible niveau des ventes à destination du marché de la fabrication des écrans plats,
- De la prise en compte des dépassements de coûts pour la mise au point des premiers MPA (Modules Préamplificateurs) à livrer au CEA, dans le cadre du contrat Mégajoule,
- Des pertes sur l'activité médicale aux USA qui a été fortement affectée, en fin d'année, par les incertitudes sur la politique fiscale et les modalités de remboursement des dépenses de santé.

6. POSITION CONCURRENTIELLE

Dans le domaine des lasers nanosecondes, applications scientifiques ou industrielles, la concurrence est principalement américaine avec des sociétés comme NEWPORT/SPECTRA PHYSICS, CONTINUUM et ESI-NEW WAVE. QUANTEL estime détenir des parts du marché mondial comprises entre 10 % et 40 %, selon les produits, les applications et les pays (sources Laser Focus et estimations QUANTEL).

En particulier pour les applications industrielles des lasers nanosecondes, QUANTEL estime posséder une position de leader mondial. La technologie des lasers solides à impulsions nanosecondes n'est en fait maîtrisée, pour les applications civiles, que par 6 ou 7 sociétés dans le monde.

En ce qui concerne l'ophtalmologie, QUANTEL estime posséder une part du marché mondial, hors Etats-Unis et Japon, comprise entre 10 % et 20 % selon les produits, face à des concurrents américains (LUMENIS, IRIDEX, ALCON, SONOMED), japonais (NIDEK), australiens (ELLEX) ou allemands (ZEISS) avec une position particulièrement forte en échographie.

7. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

7.1. Propriété immobilière

L'ensemble immobilier situé 2-bis avenue du Pacifique aux Ulis (91), dans lequel QUANTEL a transféré son siège social et ses laboratoires de recherche et de fabrication depuis le 6 février 2006, a été acquis par QUANTEL auprès de la société DOMIMUR suivant acte notarié en date du 4 juillet 2005 et financé en crédit bail.

Cet immeuble a été cédé en juin 2012 à la société SCI Pacifique Pénélope qui le loue à la société QUANTEL. Le loyer payé au dernier trimestre 2012 s'est élevé à 143 750 euros.

Les locaux utilisés par QUANTEL MEDICAL à Clermont-Ferrand, les locaux de QUANTEL DERMA à Erlangen (Allemagne), ainsi que ceux utilisés par QUANTEL USA à Bozeman (USA) font l'objet de contrats de bail. Le montant annuel global des loyers versés par ces sociétés s'élève à 505 K€ (hors Dermatologie : 430 K€).

7.2. Equipements

Les équipements industriels utilisés par le Groupe représentent un montant net de 1 507 K€ et sont détenus en pleine propriété à l'exception du matériel informatique.

8. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

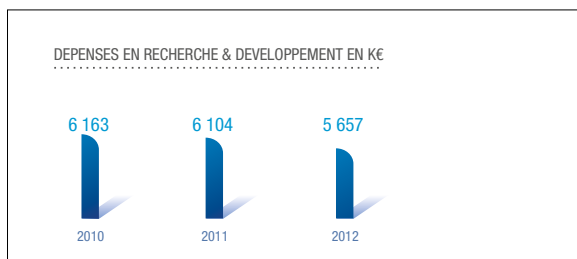
8.1. Recherche et développement

Le développement de nouveaux produits et l'amélioration permanente des produits existants est la première priorité du Groupe, dans un contexte technologique à évolution rapide.

Ceci s'est concrétisé au cours des dernières années avec l'introduction de plusieurs nouveaux produits :

- Dans le domaine industriel et scientifique : une nouvelle famille de lasers à fibre, les YLIA 10W, 20W et 30W.
- Dans le domaine médical : le LEDA et le PROLITE III en Dermatologie ainsi que le VITRA MS, le SUPRA YELLOW, le SUPRASCAN, le COMPACT TOUCH, et l'AXIS NANO en Ophtalmologie.

Sur les trois derniers exercices, les dépenses de R&D ont évolué comme suit :



8.2. Brevets et licences

QUANTEL et les sociétés de son Groupe possèdent directement ou par licence exclusive une dizaine de brevets dans leurs différents domaines d'activités.

Dans la mesure du possible, le Groupe protège ses innovations qui peuvent l'être ce qui n'est pas très fréquent dans le domaine du laser, qui fait l'objet de nombreuses publications des laboratoires du monde entier.

De même, le Groupe a négocié des licences sur certains brevets existants qui concernent son activité. C'est le cas pour le nettoyage par laser, pour le remodelage et l'épilation aux Etats-Unis ainsi que pour des logiciels de traitement d'images.

QUANTEL n'a concédé aucune licence d'exploitation sur ses brevets ou produits à des tiers.

8.3. Marques et licences

Le portefeuille de marques du Groupe QUANTEL comporte une vingtaine de marques couvrant soit les dénominations sociales de sociétés, soit les produits.

QUANTEL a concédé une licence sur la marque QUANTEL DERMA à la société ALMA. Cette licence demeurera en place pendant la durée du contrat OEM qui lie les deux sociétés.

8.4. Accords technologiques

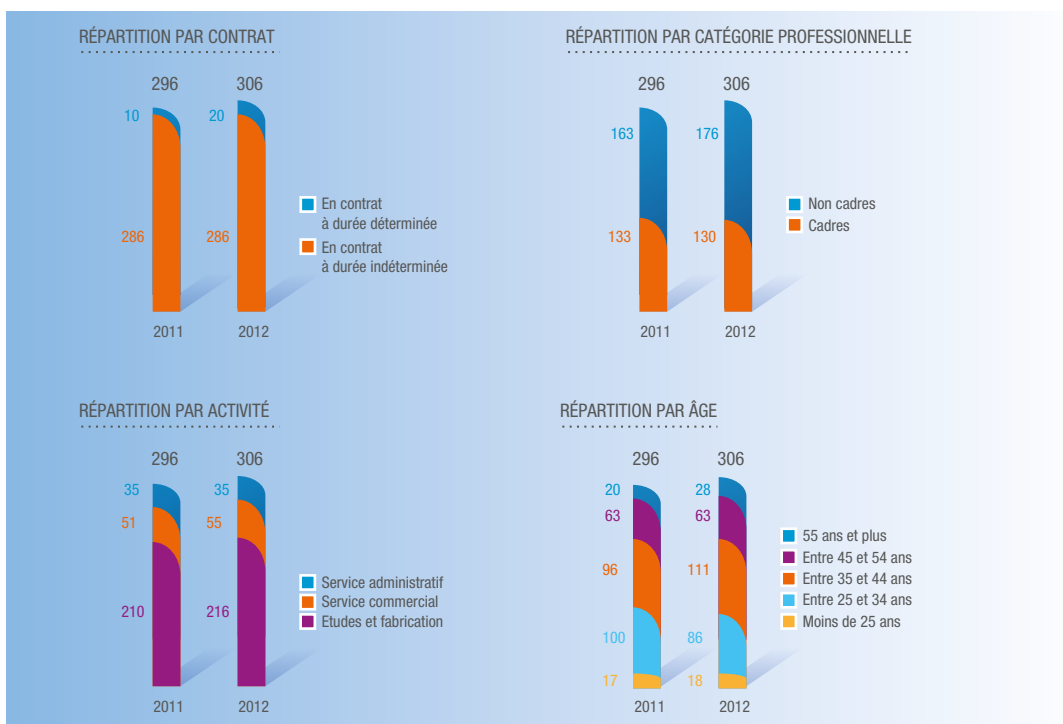
La politique de développement des activités de QUANTEL et de ses filiales repose également sur la conclusion de contrats et/ou de partenariats stratégiques portant sur des technologies innovantes à fort potentiel qui permettent aux sociétés du Groupe QUANTEL de s'introduire rapidement sur de nouveaux marchés, de mettre au point de nouveaux produits.

De même, les différentes acquisitions effectuées par le Groupe QUANTEL au cours des derniers exercices lui ont permis d'élargir la gamme des lasers qui sont produits et commercialisés avec succès par le Groupe en France et dans le monde.



9. PERSONNEL SALARIE

9.1. Evolution des effectifs



9.2. Intéressement du personnel

Un contrat d'intéressement a été mis en place en 1997. Il prévoit la distribution aux salariés du Groupe de 8 % du résultat consolidé avant impôt. La répartition des sommes correspondantes est effectuée pour moitié de manière égalitaire et pour moitié au prorata des salaires. Compte tenu des résultats de l'exercice 2012 (résultat avant impôt de 2,1M€ mais qui inclut la plus-value sur cession du bâtiment de 3,3M€ soit un résultat avant impôt et cession d'actifs de -1,2M€), il ne sera pas versé d'intéressement en 2013.

9.3. Politique de stock options

Afin d'associer et de motiver l'ensemble du personnel du Groupe QUANTEL au projet de développement de l'entreprise, des options de souscription d'actions ont été distribuées à plusieurs reprises au personnel depuis 1999.

L'ensemble des informations relatives aux plans d'options de souscription et d'achat d'actions actuellement en vigueur figure au chapitre 6, paragraphe 3.1 du présent Document de Référence, auquel il convient de se reporter.

9.4. Réduction du temps de travail

Un accord de réduction du temps de travail a été signé en septembre 2001, dans le cadre de la loi sur les 35 heures. Il est en application au sein de la société QUANTEL depuis cette date.

10. CONTRATS IMPORTANTS

10.1. Contrat Laser Mégajoule

En juin 2005, QUANTEL a reçu du CEA la notification officielle de l'obtention du contrat portant sur la réalisation d'une partie des équipements du laser Mégajoule.

Ce laser qui est installé à Bordeaux sera le plus puissant du monde, avec son équivalent américain, le NIF. Sa réalisation avait été décidée, il y a quelques années, lors de l'arrêt des expérimentations nucléaires dans le Pacifique. Il servira, en effet, à tester l'évolution des techniques en matière de défense nucléaire.

Dans le cadre de ce contrat, QUANTEL fournira les modules préamplificateurs qui délivreront les faisceaux laser nécessaires pour alimenter les lignes d'amplification du Laser Mégajoule.

Les phases d'étude et de production s'étaleront sur la période 2007 – 2018.

L'ensemble de ces différentes phases représente pour le Groupe un chiffre d'affaires potentiel supérieur à 50 M€, sur la période.

Vue d'un module pré-amplificateur



Le Groupe QUANTEL est particulièrement fier de la confiance accordée par le CEA pour la réalisation de ces modules dont le bon fonctionnement est crucial pour le laser Mégajoule. Ce choix atteste de la compétence reconnue des équipes d'étude et de fabrication du Groupe dans le domaine des lasers à solide.

Le premier MPA (Module Pré Amplificateur) a été recetté par le CEA qui a affermi une nouvelle tranche de 4,4M€ pour la fabrication des premiers appareils de pré-série qui seront livrés en 2012 et 2013. Par ailleurs, les développements logiciels dans le cadre de ce contrat Mégajoule se poursuivent comme prévu.

10.2. ALMA lasers

A la suite de la cession de la division Dermatologie à la société ALMA LASERS, un accord a été conclu avec la société ALMA LASERS par lequel QUANTEL continue à fabriquer les lasers de dermatologie jusqu'à ce que la production soit transférée à la société ALMA LASERS. Ce transfert pourra intervenir à la demande d'ALMA LASERS à compter du mois d'octobre 2013. ALMA LASERS peut prolonger cet accord de fabrication pendant une durée maximum de 4 ans.

Entre le 1er août 2012 et le 31 décembre 2012 le CA correspondant s'est établi à 2,6 M€.

10.3. Accords de distribution

Le Groupe utilise de nombreux distributeurs pour commercialiser ses différents produits dans plus de 70 pays.

Chaque année, de nouveaux contrats sont signés pour étendre la couverture géographique ou remplacer des contrats terminés.

Il n'y a pas eu de contrats majeurs signés en 2012.



11. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

L'exercice 2013 bénéficiera de plusieurs facteurs positifs.

→ Pour la Division Industrielle et Scientifique :

- Les consultations en cours de plusieurs intégrateurs de machines destinées à la fabrication d'écrans plats pourraient se traduire par une reprise des commandes sur ce marché, à court terme. QUANTEL a développé une nouvelle version de son laser CENTURION pour cette application.
- Le premier MPA (Module préamplificateur) livré au CEA a passé la recette avec succès, après sept années de développement. La livraison des trois autres MPA prévue en 2013 ne devrait donc plus entraîner de dépenses imprévues de mise au point. De plus, une nouvelle phase de ce contrat est en cours de discussion.
- Le nouveau laser EYLSA spécialement conçu pour les applications atomes froids et gravimétrie a passé ses premiers tests avec succès dans des expériences de refroidissement d'atomes.
- Un nouveau laser dans la gamme nanoseconde sera commercialisé au salon Laser Munich en mai.

→ Pour la Division Ophtalmologie :

- Le VITRA MS (Multispots) commercialisé depuis avril 2012 confirme son excellent positionnement face à la concurrence.
- La poursuite de la progression des ventes d'échographes dans les pays émergents bénéficiera de nouvelles versions des produits adaptées aux marchés locaux.
- Le Groupe maintient son effort pour prendre une position solide sur le marché américain et bénéficiera de l'homologation par la FDA (Food and Drug Administration) du SUPRA 577 en décembre 2012 et du VITRA MS début 2013. Par ailleurs, le SOLUTIS sera commercialisé aux Etats-Unis en milieu d'année pour le traitement du Glaucome, avec l'arrivée à son terme du brevet protégeant la SLT (Selective Laser Trabeculoplasty) sur ce marché.

Avec une situation opérationnelle et financière assainie, et de meilleures perspectives commerciales, le Groupe s'est fixé un objectif de croissance de l'activité devant lui permettre de dégager un résultat net positif en 2013.

12. ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

Les différentes sociétés du Groupe sont couvertes par les assurances nécessaires à une bonne couverture des risques :

- Assurances pertes d'exploitation permettant aux sociétés de redémarrer dans de bonnes dispositions après un sinistre majeur,
- Assurances responsabilité civile couvrant en particulier les risques utilisateurs,
- Les assurances standard pour les autres risques : vol, incendie, transport etc.

Le montant global cumulé des risques couverts en responsabilité civile s'élève à 17 M€.

Le montant des risques couverts pour la partie immobilisations s'élève à 29 M€.

Le montant des risques couverts pour la partie pertes d'exploitation s'élève à 26 M€.

Au total, le montant des primes d'assurances payées par le Groupe en 2012 s'élève à 443 K€.

Ces couvertures sont gérées de manière globale pour les sociétés européennes et de manière indépendante pour les sociétés américaines.



13. METHODE DE PROVISIONNEMENT DES RISQUES ET LITIGES

Il n'existe pas de risque ou litige connus des dirigeants pouvant avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation ou l'activité de la Société ou des sociétés du Groupe QUANTEL.

Les risques et litiges en cours sont provisionnés dans les conditions décrites à l'annexe des comptes consolidés au 31/12/2012 de QUANTEL figurant au chapitre 9 du présent Document de Référence.

Il est également renvoyé sur ce point aux informations présentées au chapitre 8, paragraphe 6 du présent Document de Référence.

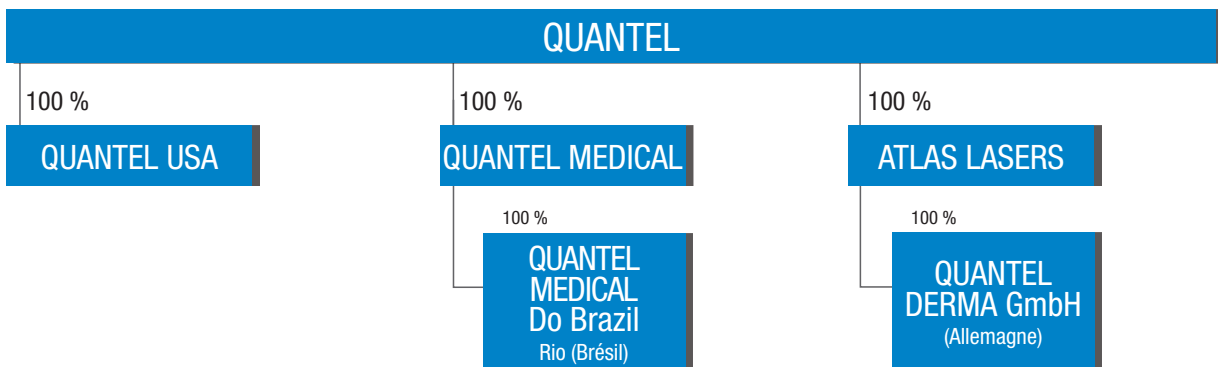




5

ORGANISATION DU GROUPE QUANTEL

1. Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2012



Il est précisé que, pour l'ensemble des sociétés présentées dans l'organigramme ci-dessus, le pourcentage de droits de vote ne diffère pas du pourcentage de capital.

2. Présentation des filiales de QUANTEL

L'activité et les chiffres clés des principales filiales de QUANTEL au 31 décembre 2012 sont présentés dans le tableau ci-après :

Filiales	Siège	Activité	Capital social (en K devise)	Capitaux propres (autres que le capital) (en K devise)
QUANTEL MEDICAL (en €)	Clermont-Ferrand (France)	Fabrication et commercialisation des produits médicaux du Groupe	9 900	18
QUANTEL USA (en \$)	Bozeman (USA)	Conception et fabrication d'une gamme de lasers complémentaire de celle de QUANTEL Commercialisation des lasers du Groupe aux Etats-Unis	4 301	6 887

L'activité et les résultats des filiales de QUANTEL sont plus amplement décrits au paragraphe 2 du rapport de gestion et d'activité du Groupe au titre de l'exercice 2012 tel qu'il figure au chapitre 11 du présent Document de Référence. Il est également renvoyé sur ce point à la note 6.2.3 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Quote-part du capital détenu (en%)	Chiffre d'affaires HT (en K devise)	Résultat au 31/12/12 (en K devise)	Montant des prêts et avances accordés (en K devise)	Montant des cautions et avals donnés par la société (en K devise)	Montant des dividendes encaissés (en K euros)
100 %	23 856	652	-	449	-
100 %	14 788	-1 114	-	1 750	-

3. Relations entre QUANTEL et ses filiales

Le Groupe s'articule autour de la société QUANTEL et de ses filiales qui sont toutes contrôlées, directement ou indirectement, à 100 %.

3.1. Dirigeants communs

Cette information est disponible au paragraphe 16 du rapport de gestion et d'activité du Groupe en 2012 reproduit au chapitre 11 du présent Document de Référence.

3.2. Accords techniques ou commerciaux

QUANTEL : Elle est la principale société du Groupe, à l'origine de l'activité laser. Elle assure les études et la fabrication pour l'ensemble des produits laser, à l'exception des produits développés par QUANTEL USA. Elle commercialise les produits scientifiques et leurs applications industrielles. Elle est propriétaire des brevets et licences exploités par les sociétés du Groupe.

QUANTEL MEDICAL : Filiale créée en 1994. Elle définit les produits ophtalmologiques du Groupe :

- lasers pour l'ophtalmologie,
- échographes, qu'elle fabrique.

et en assure la commercialisation à travers son réseau mondial de plus de 100 distributeurs.

QUANTEL USA : Société incorporée au Montana assure la conception et la fabrication d'une gamme de lasers industriels et scientifiques complémentaire de celle de QUANTEL et commercialise aux Etats-Unis l'ensemble des lasers du Groupe.

QUANTEL DERMA : Commercialisait les lasers de dermatologie en Allemagne et en Autriche à travers sa filiale QUANTEL DERMA AT. L'ensemble de l'activité Dermatologie de la société ayant été cédé dans le cadre de la cession de la Division Dermatologie en août 2012 ainsi que la filiale QUANTEL DERMA AT, QUANTEL DERMA sert désormais de support à la commercialisation et à la maintenance des produits de la Division Industrielle et Scientifique en Allemagne.

Les sociétés du Groupe exploitent au mieux les synergies existant entre les différentes activités. Les échanges sont donc multiples :

- QUANTEL vend à QUANTEL MEDICAL les lasers médicaux et le développement de certains produits,
- QUANTEL et QUANTEL USA se vendent les lasers scientifiques et industriels fabriqués dans leurs laboratoires respectifs,
- Enfin, QUANTEL MEDICAL vend à QUANTEL USA les matériels médicaux revendus sur le marché américain.

Les relations commerciales existant entre QUANTEL S.A. et ses filiales sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

(DONNEES AU 31/12/12)	PRODUITS	CHARGES
QUANTEL MEDICAL	4 697	521
QUANTEL USA	1 520	3 539

Les différents accords techniques et/ou commerciaux entre les différentes sociétés du Groupe sont plus amplement décrits dans la note 6.5.5 de l'annexe des comptes consolidés de l'exercice 2012, le paragraphe 1 du rapport de gestion et d'activité du Groupe en 2012 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2012 reproduits respectivement aux chapitres 9 et 11 et au chapitre 8, paragraphe 4.3 du présent Document de Référence.

3.3. Cautions - conventions de compte courant

a) Cautions, avals et garanties :

Le fonds de commerce de la Société Quantel a été nanti au 1^{er} rang au profit de l'emprunt GIAC pour un montant restant dû de 450 K€ au 31/12/2012, au 2^e rang au profit de la BNP pour le compte d'un pool bancaire composé de BNP-Société Générale-Crédit Agricole-Fortis-HSBC et Crédit Lyonnais pour un montant restant dû de 1 110 K€ au 31/12/2012.

Le fonds de commerce de la Société Quantel Médical a été nanti pour un montant restant dû de 171 K€ au profit de la Banque Populaire du Massif Central.

Les titres de la société Quantel Médical ont été nantis au profit de la BNP pour le compte d'un pool bancaire composé de BNP-Société Générale-Crédit Agricole-Fortis-HSBC et Crédit Lyonnais pour un montant restant dû de 1 540 K€ au 31/12/2012.

Les créances commerciales et le stock de Quantel USA ont été donnés en garantie de la ligne de crédit de la Rocky Mountain Bank (1 750 K\$).

QUANTEL SA s'est également portée caution des engagements financiers souscrits par QUANTEL MEDICAL dans les conditions suivantes :

- Un crédit moyen terme de 1 200 K€ en février 2007 au profit de la Banque Populaire (reste 56 K€ dû au 31 décembre 2012),
- Engagement à hauteur de 40 % d'un crédit moyen terme de 800 K€ en juin 2011 au profit de la Société Générale (reste 558 K€ dû au 31 décembre 2012),
- Un crédit moyen terme de 200 K€ en novembre 2011 au profit de la Banque Populaire (reste 170 K€ dû au 31 décembre 2012).

b) Conventions de compte-courant :

Le montant des avances en comptes courants consenties par QUANTEL à ses filiales s'élève, au 31 décembre 2012 :

- pour la société ATLAS LASERS à 188.998 €. Les intérêts pour 2012, calculés au taux de 2 %, se sont élevés à 83.180 € ;
- pour la société QUANTEL DERMA : à 336.222 €. Les intérêts pour 2012, calculés au taux de 3 %, se sont élevés à 26.601 € ;
- Pour la société SOFILAS : à 15.059 €. Les intérêts pour 2012, calculés au taux de 3 %, se sont élevés à 354 €.

Les flux financiers entre les différentes sociétés du Groupe sont décrits de manière synthétique au paragraphe 3.6 ci-après.

Les engagements de caution et les conventions de compte courant en vigueur entre les différentes sociétés du Groupe sont plus amplement décrits dans la note 6.5.5 et dans la note 6.5.11 de l'annexe des comptes consolidés de l'exercice 2012 et dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2012 reproduits respectivement aux chapitres 9 et 11 et au chapitre 8, paragraphe 4.3 du présent Document de Référence.

3.4. Acquisitions réalisées au cours de l'exercice écoulé

Néant

3.5. Acquisitions réalisées depuis le début de l'exercice en cours

Néant.

3.6. Flux financiers entre les sociétés du Groupe QUANTEL

Ces informations sont mentionnées dans la note 6.5.5 de l'annexe des comptes consolidés de l'exercice 2012 reproduit au chapitre 9 du présent Document de Référence, et dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2012 reproduit au chapitre 8, paragraphe 4.3, du présent Document de Référence.

Les parts des actifs et des passifs des sociétés du groupe sont présentées de manière synthétique dans le tableau ci-après :

Valeurs en consolidation en K€ (sauf dividendes)	QUANTEL USA	QUANTEL MEDICAL (1)	QUANTEL (2)	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	3 380	3 462	7 517	14 359
Endettement financier hors Groupe	2	3 333	18 405	21 740
Trésorerie au bilan	346	1 560	1 130	3 036
Flux de trésorerie liés à l'activité et avant BFR et résultat des activités abandonnées	136	3 384	-662	2 858
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à QUANTEL	-	-	-	-

(1) et sa filiale à 100 % QUANTEL MEDICAL GmbH

(2) et ses filiales à 100 %, SOFILAS et ATLAS LASER qui détient 100 % du capital de QUANTEL DERMA

NOTA : Les informations figurant dans le tableau ci-dessus sont exprimées en euros (K€), étant précisé que l'unité monétaire applicable à QUANTEL USA est le dollar.

3.7. Opérations avec des apparentés

Aucune transaction entre les parties liées n'a influencé significativement la situation financière et la performance du Groupe au cours de l'exercice 2012.

La nature des transactions réalisées par la société QUANTEL avec des parties liées est exposée au Chapitre 12 paragraphes 1.3 et 2 du présent Document de Référence.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012

éléments financiers

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE QUANTEL

1. Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social de la Société s'élevait à 3 704 061 euros divisé en 3 704 061 actions de 1 euro de nominal chacune, entièrement libérées.

Le Directoire, dans sa séance du 17 janvier 2013, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal de 2 693 856 euros, ayant fait l'objet de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 12-604 en date du 17 décembre 2012, par la création et l'émission de 2 693 856 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune.

À la date d'élaboration du présent Document de référence, le capital social de QUANTEL s'élève ainsi à 6 397 917 euros divisé en 6 397 917 actions d'un montant nominal de 1 euro, toutes de même catégorie, souscrites en totalité et intégralement libérées.

1.1. Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 3 ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

À la date d'élaboration du présent Document de référence, sur les 6 397 917 actions composant le capital social, 790 419 actions bénéficiaient du droit de vote double.

1.2. Actions non représentatives du capital

La Société n'a émis aucune action qui ne soit pas représentative de son capital.

1.3. Programme de rachat d'actions propres

Aux termes de sa première résolution, l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 15 mars 2007, avait consenti au Conseil d'administration, dans les conditions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, une autorisation en vue de procéder à des rachats d'actions de la Société.

Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2008 dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI, conclu avec la société INVEST SECURITIES, pour assurer la liquidité et animer le marché des titres QUANTEL.

Le montant des sommes initialement affectées par la Société au contrat de liquidité s'est élevé à 50 000 euros.

Cette autorisation a été renouvelée à plusieurs reprises et pour la dernière fois lors de l'assemblée générale du 30 avril 2013 (7^e résolution) afin de permettre au Directoire, pour une durée de 18 mois qui expirera le 30 septembre 2014, et avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à acheter ou faire racheter des actions de la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions propres en vue :

- d'assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou
- de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe de la Société, de fusion, de scission ou d'apport, ou

- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société, ou
- d'attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, ou
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce.

L'assemblée générale du 30 avril 2013 a également décidé :

- que le total des actions détenues par la Société à une date donnée ne peut dépasser 10 % du capital existant à cette même date ;
- que les achats d'actions et leur cession éventuelle en vertu de cette autorisation, peuvent être exécutés dans la limite d'un prix unitaire d'achat maximum de 15 euros et d'un prix unitaire de cession minimum égal à 1 euro, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société ;
- de limiter à 1 000 000 euros le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions.

Cette autorisation a été mise en œuvre par le Directoire dans les conditions décrites au paragraphe 15.5 « Bilan des opérations réalisées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé » du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2012, reproduit au chapitre 11 du présent Document de référence.

Cette autorisation a permis au Directoire de poursuivre la mise en œuvre du contrat de liquidité conforme à la charte AFEI conclu en janvier 2008 avec la société INVEST SECURITIES pour assurer la liquidité et animer le marché des titres QUANTEL.

Au 15 mai 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 15 060 actions
- 6 530,14 euros en espèces.

Les actions Quantel ont été achetées/vendues dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur, aux conditions de prix suivantes :

Nombre d'actions auto-détenues au 15 mai 2013	15 060
Nombre de titres achetés du 1 ^{er} janvier 2013 au 15 mai 2013	12 614
Nombre de titres vendus du 1 ^{er} janvier 2013 au 15 mai 2013	12 987
Cours moyen des achats	1,5626
Cours moyen des ventes	1,5956
Prix de revient moyen unitaire des titres en portefeuille au 15 mai 2013	4,2771

1.4. Engagement de conservation des actionnaires dirigeants

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'engagement de conservation conclu par l'un quelconque de ses actionnaires dirigeants.

2. Évolution du capital et de l'actionnariat de QUANTEL

2.1. Évolution du capital social de QUANTEL au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Nb. actions avant	Nb actions après	Primes d'émission	Nominal	Capital social
16/09/10	Exercice de BSA	3 703 408	3 703 661	1 771 €	3 €	11 110 983 €
14/04/11	Exercice d'options de souscription d'actions ⁽¹⁾	3 703 661	3 704 061	600 €	3 €	11 112 183 €
11/04/12	Réduction de capital social non motivée par des pertes, par voie de minoration de la valeur nominale des actions	3 704 061	3 704 061		1 €	3 704 061 €
17/01/13	Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ⁽¹⁾	3 704 061	6 397 917	1 346 928 €	1 €	6 397 917 €

(1) Date de constatation de l'augmentation de capital par le Conseil d'administration ou Directoire de QUANTEL

2.2. Évolution de l'actionnariat de QUANTEL au cours des trois derniers exercices

Actionnariat	Situation au 31/12/2010			Situation au 31/12/2011		
	Nbre d'actions	% du capital	% droit de vote ⁽¹⁾	Nbre d'actions	% du capital	% droit de vote ⁽¹⁾
Actionnaires dirigeants						
- Eurodyne ⁽¹⁾	663 222	17,91 %	25,63 %	663 222	17,91 %	27,96 %
- Alain de Salaberry	45 490	1,23 %	2,05 %	45 490	1,23 %	2,02 %
- Cadres dirigeants	37 921	1,02 %	1,59 %	30 354	0,82 %	1,35 %
Action de concert Eurodyne/Alain de Salaberry	708 712	19,14 %	27,68 %	708 712	19,14 %	29,98 %
Auto-détention	9 319	0,25 %	N/A	11 137	0,30 %	N/A
Auto-contrôle	-	-	-	-	-	-
Public (titres au porteur)						
- Turenne Capital	351 586	9,49 %	7,92 %	236 650	6,39 %	5,27 %
- CM CIC INVEST	94 443	2,55 %	2,13 %	-	-	-
- OTC ⁽³⁾	250 000	6,75 %	5,63 %	250 000	6,75 %	5,56 %
- ALTO INVEST ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
- Autres	1 966 599	53,10 %	44,28 %	2 356 587	63,62 %	53,15 %
Public (titres au nominatif)						
- CM CIC INVEST	170 000	4,59 %	7,66 %	-	-	-
- OTC ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-
- ALTO INVEST ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
- Autres	115 081	3,10 %	2,91 %	110 621	2,98 %	4,69 %
Total	3 704 061	100 %	100 %	3 704 061	100 %	100 %

(1) Les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés sans tenir compte des actions auto-détenues par la Société qui sont privées de droits de vote en application des dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce.

(2) La société EURODYNE est une société anonyme holding de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B-10646. Le capital de la société EURODYNE est détenu majoritairement par Monsieur Alain de Salaberry, son Président. EURODYNE et Monsieur Alain de Salaberry sont informés des obligations, et en particulier au titre des déclarations de franchissement de seuil, qui pourraient leur incomber en leur qualité de concertistes et ne manqueront pas, le cas échéant, d'effectuer lesdites déclarations.

(3) À la connaissance de la Société, les fonds d'investissement gérés par la société ALTO INVEST détiennent, au 15 mai 2013, 25 981 OCEANE 2007 pouvant donner droit à l'attribution de 27 020 actions QUANTEL dont les principales caractéristiques sont détaillées au paragraphe 3.2 ci-après.

(4) À la connaissance de la Société, les fonds d'investissement gérés par la société OTC ASSET MANAGEMENT détiennent, au 15 mai 2013, 43 464 OCEANE 2007 pouvant donner droit à l'attribution de 45 202 actions QUANTEL dont les principales caractéristiques sont détaillées au paragraphe 3.2 ci-après.

(5) Droits de vote exerçables en assemblée générale des actionnaires.

	Situation au 31/12/2012 ⁽¹⁾			Situation au 15/05/2013 ⁽¹⁾			
	Nbre d'actions	% du capital	% droit de vote ⁽¹⁾	Nbre d'actions	% du capital	Droits de vote	% droit de vote ⁽¹⁾
	663 222	17,91 %	28,05 %	860 358	13,45 %	1 453 580	20,26 %
	45 490	1,23 %	2,03 %	248 354	3,88 %	293 844	4,40 %
	32 463	0,88 %	1,45 %	32 463	0,51 %	64 926	0,91 %
	708 712	19,14 %	30,08 %	1 108 712	17,33 %	1 747 424	20,26 %
	15 343	0,41 %	N/A	15 060	0,24 %	-	N/A
	-	-	-	-	-	-	-
	121 580	3,28 %	2,71 %	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	250 000	6,75 %	5,58 %	460 018	7,19 %	460 018	6,41 %
	-	-	-	639 014	9,99 %	639 014	8,91 %
	2 453 819	66,25 %	54,79 %	3 947 758	61,70 %	3 947 758	55,03 %
	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	122 144	3,30 %	5,39 %	194 892	3,05 %	314 121	4,38 %
	3 704 061	100 %	100 %	6 397 917	100 %	7 173 261	100 %

À la connaissance de la Société, à la date d'établissement du présent Document de Référence, aucune modification significative n'est intervenue dans la répartition du capital depuis cette date, aucun actionnaire du public (autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, le cas échéant) ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

2.3. Réduction de capital non motivée par des pertes

Les actionnaires de QUANTEL, réunis en assemblée générale extraordinaire le 11 avril 2012, ont, sur proposition du Directoire, décidé, en application de l'article L.225-204 du Code de commerce, une réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 7 408 122 euros par voie de minoration de la valeur nominale des 3 704 061 actions de la Société, laquelle a ainsi été ramenée de 3 à 1 euro par action.

La totalité du montant de cette réduction a été affectée au compte prime(s) d'émission.

À l'issue de cette opération, le capital social a été ramené de 11 112 183 euros à 3 704 061 euros, divisé en 3 704 061 actions de 1 euro de nominal chacune.

2.4. Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Dans le cadre des opérations de restructuration financière du groupe Quantel décrites au paragraphe 4 du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2012 reproduit au chapitre 11 du présent Document de référence, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant global brut, prime d'émission comprise, de 4 040 784 euros a été lancée en décembre 2012 et clôturée le 4 janvier 2013. Le Directoire, lors de sa séance du 17 janvier 2013 a constaté que les 2 693 856 actions nouvelles offertes dans le cadre de cette opération, au prix unitaire de 1,50 euros, ont toutes été souscrites en numéraire, dont une partie à hauteur de 2 074 162 euros par compensation avec des créances résultant de l'exigibilité anticipée d'OCEANES 2007. Le capital social a donc été augmenté d'un montant nominal de 2 693 856 euros. Au terme de cette opération, le nombre d'actions de 1 euro de nominal, composant le capital social, a été porté de 3 704 061 à 6 397 917.

3. Capital potentiel

3.1. Options de souscription d'actions au profit de certains salariés

a) Plan d'option de souscription d'actions n° 8 et n° 9
Faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2006, (valable 38 mois), le Conseil d'administration a consenti aux principaux cadres du Groupe :

Le 6 octobre 2006, 4 000 options donnant droit de souscrire 4 000 actions de 3 euros de nominal chacune, au prix unitaire de 22,30 euros correspondant à 95 % de la moyenne du cours de l'action QUANTEL des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution (Plan n°8). Ce plan est caduc depuis le 6 octobre 2011.

Le 29 mars 2007, 40 000 options donnant droit de souscrire 40 000 actions de 3 euros de nominal chacune, au prix unitaire de 22,67 euros correspondant à 95 % de la moyenne du cours de l'action QUANTEL des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution (Plan n°9). Ce plan est caduc depuis le 29 mars 2012.

b) Plan d'option de souscription d'actions n° 10
Afin de permettre au Conseil d'administration de conserver la possibilité d'intéresser les salariés au développement du Groupe, l'assemblée générale du 18 juin 2009 a autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription et d'achat d'actions pour une durée de 38 mois dans les conditions suivantes :

- le nombre total des options ouvertes et non encore exercées ne pourra donner droit à souscrire un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital de la Société, ce plafond étant déterminé lors de la première utilisation par le Conseil d'administration de cette délégation par rapport au capital social existant à cette date ;
- le prix à payer pour l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'administration, au jour où l'option sera consentie, dans les limites prévues par la législation en vigueur et en particulier conformément aux dispositions des articles L.225-177 et L.225-179 du Code de commerce ;
- le délai d'exercice des options de souscription d'actions fixé par le Conseil d'administration ne pourra excéder 10 ans à compter de la date d'attribution desdites options.

Le Conseil d'administration de Quantel ayant constaté en 2009 que le prix d'exercice des options consenties dans le cadre des plans d'option en vigueur était significativement en dehors de la monnaie, a décidé de permettre aux salariés bénéficiaires, de renoncer à ces options et de bénéficier d'options de souscription d'actions nouvelles à un prix plus proche du cours de l'action.

Il a ainsi consenti le 15 septembre 2009, 97 550 options nouvelles donnant droit de souscrire 97 550 actions de 3 euros de nominal chacune jusqu'au 15 septembre 2014, au prix unitaire de 4,50 euros correspondant à 95 % de la moyenne du cours de l'action Quantel des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution (Plan n°10). Les bénéficiaires des options sont l'ensemble des salariés du Groupe y compris les bénéficiaires des plans n° 6,7,8 et 9, qui étaient encore en vigueur à cette date sous condition de renonciation expresse aux options auxquelles ils ont droit en vertu de l'un quelconque de ces plans.

Les caractéristiques du plan d'option de souscription d'actions en vigueur à la date des présentes sont résumées dans le tableau suivant :

	Plan 10
Date AG	18/06/2009
Date CA	15/09/2009
Nb total d'actions pouvant être souscrites	97 550
dont :	
- par les mandataires sociaux :	
. Patrick MAINE	1 000
. Philippe AUBOURG (*)	1 000
. Luc ARDON	1 000
- par les dix premiers attributaires salariés	10 000
Point de départ de l'exercice des options	16/09/2009
Date d'expiration	15/09/2014
Prix de souscription	4,50 €(**)
Nombre total d'actions souscrites au 15 mai 2013	400
Options annulées au 15 mai 2013	39 900
Options restantes au 15 mai 2013	57 250

(*) Administrateur jusqu'au 17 novembre 2010

(**) Il est précisé qu'aux fins de préserver les droits des titulaires d'options en suite de la réalisation de l'augmentation de capital visée au paragraphe 2.4 du présent Document de référence, le Directoire de la Société a procédé à l'ajustement du prix d'exercice des options de souscription encore en vigueur, conformément aux stipulations du plan d'attribution n°10. En conséquence le prix d'exercice des options de souscription du plan n°10 est, depuis le 16 janvier 2013, de 3,24 euros

3.2. OCEANE

OCEANE 2007

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2007 a, aux termes de sa neuvième résolution, délégué au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société dans la limite d'un montant nominal maximum de 15 000 000 euros .

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 26 juillet 2007, l'émission d'un emprunt obligataire représenté par des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE 2007) dont les conditions définitives ont été arrêtées par le Président Directeur Général les 6 et 14 septembre 2007.

Cet emprunt obligataire d'un montant de 7 694 778 euros, qui a fait l'objet d'une note d'opération ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers n° 07-317 en date du 7 septembre 2007, était initialement composé de 295 953 OCEANE 2007 d'une valeur nominale de 26 euros chacune, émises au pair, d'une maturité de 5 ans expirant le 1^{er} janvier 2013 et portant intérêt au taux de 4,875 % par an payable à terme échu, étant précisé que les porteurs d'OCEANE 2007 peuvent exercer leur droit à l'attribution d'actions de la Société à tout moment jusqu'au septième jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé.

L'assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2007 qui s'est réunie le 14 décembre 2012 a décidé, sur proposition du Directoire, de modifier la date d'amortissement normal des OCEANE 2007 pour la reporter du 1^{er} janvier 2013 au 2 janvier 2015.

Afin de préserver les droits des porteurs d'OCEANE 2007 en suite d'opérations financières de la Société, il a été procédé, en application des stipulations de l'article 4.16.9 de la note d'opération relative à l'émission des OCEANE 2007 ayant reçu le visa de l'AMF n°07-317 en date du 7 septembre 2007, aux ajustements du ratio d'attribution d'actions attaché aux OCEANE 2007 suivants.

- en suite de l'émission d'ABSA réalisée en aout 2008 et ayant fait l'objet de la note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n°08 162 en date du 31 juillet 2008, le ratio d'attribution d'actions applicables aux transactions effectuées à compter du 10 septembre 2008 à été porté de 1 à 1,01 action Quantel pour une OCEANE 2007. Cet ajustement a fait l'objet d'un avis de NYSE Euronext n°PAR_20081013_03601_EUR en date du 13 octobre 2008 et d'un avis publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 15 octobre 2008 (bulletin n°125 / avis N°0813289) ;
- en suite de la réalisation de l'augmentation de capital finalisée en janvier 2013 et décrite au paragraphe 2.4 du Document de référence ci-après, le nouveau ratio d'attribution d'actions applicables aux transactions effectuées à compter du 16 janvier 2013 à été porté de 1,01 à 1,04 action pour une OCEANE 2007. Cet ajustement a fait l'objet, le 18 février 2013, d'un avis de NYSE Euronext n° PAR_20130218_01171_EUR et d'une publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (bulletin n° 21 / avis n° 1300361).

À la date du présent Document de référence, il reste 179 092 OCEANE 2007 en circulation.

En contrepartie de l'engagement des principaux porteurs d'OCEANE 2007 portant sur leur participation aux opérations de restructuration décrites au paragraphe 4 du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2012 reproduit au chapitre 11 du présent Document de référence, et la garantie de l'augmentation de capital présentée au paragraphe 2.4 du Chapitre 6 ci-dessus, la Société s'est engagée à initier une offre publique d'échange visant les OCEANE 2007 encore en circulation à l'issue de l'augmentation de capital contre des OCEANE 2013 à émettre. La Société envisage de procéder au dépôt du projet d'offre publique d'échange au cours du mois de juillet 2013.

3.3. Émission de BSAR

Lors de la réunion du 20 juillet 2010, le conseil d'administration de QUANTEL, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte du 22 juin 2010 aux termes de sa 11^e résolution, a décidé d'émettre 200 000 bons de souscription d'actions remboursables (les « BSAR ») au prix unitaire de 0,16 € avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Monsieur Patrick MAINE et Monsieur Luc ARDON (les « Bénéficiaires ») à hauteur de 100 000 BSAR chacun. Les Bénéficiaires ont chacun souscrit la totalité des BSAR qui leur étaient réservés et versé à la Société une somme d'un montant total de 32 000 €.

Cette émission de BSAR réservée à Monsieur Patrick MAINE, Administrateur, Directeur Général Délégué et salarié de QUANTEL, et Monsieur Luc ARDON, Directeur Financier salarié de QUANTEL, a pour objectif de les associer au développement de la Société.

Les BSAR ne sont pas admis aux négociations sur le marché Euronext Paris de NYSE EURONEXT.

Afin de préserver les droits des porteurs de BSAR en suite de la réalisation de l'augmentation de capital réalisée en janvier 2013 avec maintien du droit préférentiel de souscription et décrite au paragraphe 2.4 du présent Document de référence, le Directoire de Quantel a procédé à l'ajustement du ratio d'attribution d'actions attaché aux BSAR (en application des stipulations du contrat d'émission des BSAR). En conséquence, depuis le 16 janvier 2013, un BSAR permet de souscrire, jusqu'au 30 juin 2015 inclus, une 1,03 action nouvelle QUANTEL au prix unitaire de 6 € (soit avec une prime d'émission de 3 €) libérable en numéraire à la souscription, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

Si tous les BSAR sont exercés, il sera émis un nombre maximum de 206 000 actions nouvelles de 1 € de nominal chacune.

Les conditions et les caractéristiques de cette émission figurent dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration établi conformément aux articles R.225-115 et R.225-116 du code de commerce ainsi que dans le rapport des commissaires aux comptes sur ledit rapport du Conseil, qui ont tous deux portés à la connaissance des actionnaires lors de l'assemblée générale du 17 novembre 2010.

À la date du présent Document de référence, aucun BSAR n'a été exercé.

3.4. Incidences de l'exercice des BSAR, OCEANE 2007 et options de souscription d'actions sur la situation de l'actionnaire

Incidence de l'exercice des BSAR, OCEANE 2007 et des options de souscription d'actions en vigueur sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la société QUANTEL à la date du présent Document de Référence, calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 15 mai 2013 :

	Participation de l'actionnaire en%
Avant exercice des BSAR, OCEANE 2007 et des options de souscription d'actions	1
Après exercice des BSAR, OCEANE 2007 et des options de souscription d'actions	0,94

Incidence de l'exercice des BSAR, OCEANE et des options de souscription d'actions sur la quote-part des capitaux propres pour le détenteur d'une action QUANTEL à la date du présent Document de Référence, calcul effectué sur la base des capitaux propres tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2012.

	Quote-part des capitaux propres
Avant exercice des BSAR, OCEANE 2007 et des options de souscription d'actions	3,14
Après exercice des BSAR, OCEANE 2007 et des options de souscription d'actions	3,84

Au 15 mai 2013, le capital social s'élève à 6 397 917 euros. Il est divisé en 6 397 917 actions de 1 euro de nominal chacune. En cas d'exercice de tous les BSAR, de toutes les OCEANE 2007 et de toutes les options de souscription d'actions, la dilution potentielle maximum s'élèverait à 6,40 %.

4. Capital autorisé

4.1. Capital autorisé non émis

4.1.1. Tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières consenties au Conseil d'administration et au Directoire actuellement en vigueur

Le tableau suivant présente les différentes délégations de compétence et autorisations financières consenties au Directoire et actuellement en vigueur :

Titres concernés	Source de l'autorisation	Durée et expiration de l'autorisation	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation de l'autorisation	Caractéristiques particulières de l'opération
ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS					
Autorisation dans le cadre d'un programme d'achat par la Société de ses propres actions	AGM 05/06/2012 10 ^e résolution	18 mois Expiration le 05/12/2013	-	Utilisation de l'autorisation dans le cadre du contrat de liquidité, conforme à la charte de l'AFEI, conclu avec le prestataire de service d'investissement INVEST SECURITIES.	Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions est fixé à 1 000 000 €. Le prix unitaire maximum d'achat d'actions est de 25 € et le prix unitaire de cession minimum est de 1 €.
ÉMISSIONS AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION					
(1) Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	AGM 07/06/2011 10 ^e résolution	26 mois Expiration le 07/08/2013	20 000 000 € (plafond spécifique et plafond maximum global)	-	Le Directoire a, lors de sa réunion du 17 décembre 2012, décidé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant brut global, prime d'émission comprise, de 4 040 784 euros (soit, 2 693 856 euros de nominal et 1 346 928 euros de prime d'émission), par voie d'émission et admission sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext de 2 693 856 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune au prix unitaire de 1,50 euro (Note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n°12-604 du 17 décembre 2012).
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	AGM 07/06/2011 10 ^e résolution	26 mois Expiration le 07/08/2013	Dans la limite des sommes inscrites en compte et disponibles	-	Le montant total des augmentations de capital résultant de l'incorporation des réserves, primes et bénéfices ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices existant lors de l'augmentation de capital.
ÉMISSIONS SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION					
(2) Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	AGM 07/06/2011 11 ^e résolution	26 mois Expiration le 07/08/2013	Dans la limite du plafond maximum global de 20 000 000 € fixé au (1)	-	Le prix de souscription des titres émis en vertu de la délégation sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce et de l'article R. 225-119 du Code de commerce.
Détermination du prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital pour les émissions décidées dans le cadre de la délégation de compétence visée au (2) et dans la limite annuelle de 10 % du capital par an	AGM 07/06/2011 14 ^e résolution	26 mois Expiration le 07/08/2013	Dans la limite annuelle de 10 % du capital et du plafond de 20 000 000 € fixé au (2)	-	Le prix d'émission des titres émis en vertu de cette délégation ne pourra être inférieur à un montant égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période de 10 jours de bourse, prise dans les 3 mois précédant l'émission.

Titres concernés	Source de l'autorisation	Durée et expiration de l'autorisation	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation de l'autorisation	Caractéristiques particulières de l'opération
ÉMISSIONS SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION					
Utilisation des actions émises sans droit préférentiel de souscription (2) pour rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apports en nature	AGM 07/06/2011 15 ^e résolution	26 mois Expiration le 07/08/2013	Dans la limite du plafond de 20 000 000 € fixé au (2) et du plafond maximum global de 20 000 000 € fixé au (1)	En cas d'utilisation de cette délégation pour rémunérer des apports en nature consentis à la Société, le nombre d'actions nouvelles à émettre sera limité à 10 % du capital social.	-
(3) Émission de titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	AGM 07/06/2011 12 ^e résolution	26 mois Expiration le 07/08/2013	20 % du capital par an dans la limite du plafond de 20 M€ fixé au (2)	Le prix de souscription des titres émis en vertu de la délégation sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce et de l'article R. 225-119 du Code de commerce.	-
Augmentation du montant des émissions visées au (1), (2) et (3) en cas de demandes excédentaires	AGM 07/06/2011 13 ^e résolution	26 mois Expiration le 07/08/2013	Dans la limite du plafond maximum global de 20 000 000 € fixé au (1)	Augmentation du nombre de titres à émettre dans le délai de 30 jours à compter de la clôture des souscriptions, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.	-
Émission de titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes dans les conditions prévues à l'article L.225-138 du Code de commerce	AGM 05/06/2012 12 ^e résolution	18 mois Expiration le 05/12/2013	Dans la limite du plafond maximum global de 20 000 000 € ce montant s'imputant sur le plafond de 20 000 000 € fixé à la 10 ^e résolution de l'assemblée générale mixte du 7 juin 2011 visée au (1)	En cas d'utilisation de cette délégation, les bénéficiaires seront choisis parmi les catégories de personnes répondant aux caractéristiques suivantes : 1°) les sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective investissant dans des entreprises des secteurs de haute technologie ayant des applications scientifiques, militaires, industrielles et/ou médicales, les groupes industriels ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs, de droit français ou étranger et dont le Conseil d'administration fixera la liste étant précisé que le nombre de bénéficiaires ne pourra être supérieur à quinze par émission ; et 2°) les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce (ci-après les « Filiales ») : (i) ayant au moins 3 mois d'ancienneté dans la Société ou l'une quelconque des Filiales au jour de la décision du conseil d'administration mettant en œuvre la présente délégation et (ii) titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée en vigueur qui n'est ni suspendu ni rompu à la date de clôture de la souscription à toute augmentation de capital réservée susceptible d'être décidée par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation. Le prix de souscription des titres émis en vertu de cette délégation ne pourra être inférieur à un montant égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période de 10 jours de bourse, prise dans les 3 mois précédant l'émission.	-
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	AGM 05/06/2012 13 ^e résolution	38 mois Expiration le 17/10/2015	Dans la limite annuelle de 10 % du capital	Les caractéristiques de ces plans figurent dans le rapport spécial du Conseil d'administration sur les options d'achat ou de souscription (Article L. 225-184 du Code de commerce).	-

Titres concernés	Source de l'autorisation	Durée et expiration de l'autorisation	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation de l'autorisation	Caractéristiques particulières de l'opération
------------------	--------------------------	---------------------------------------	---	-------------------------------	---

ÉMISSIONS SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 10 % du capital social	AGM 07/06/2011 17 ^e résolution	38 mois Expiration le 07/08/2014	Dans la limite annuelle de 10 % du capital	-	1°) le délai d'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera de 2 ans au minimum et que leur délai de conservation, qui courra à compter de l'attribution définitive des actions, sera de 2 ans au minimum, 2°) le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires de ces attributions et fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.
Autorisation d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaire, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise	AGM 05/06/2012 14 ^e résolution	26 mois 05/08/2014	Dans la limite de 500 000 €, s'imputant sur le plafond global de 20 000 000 € fixé au (1)	-	Le prix de souscription des titres à émettre par le Conseil d'administration en vertu de la présente délégation sera déterminé conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail.

Informations visées à l'Article R.225-83, al.5°) du code de commerce

Noms et prénoms ou dénomination sociale du membre	Nombre d'actions de la Société détenues	Fonctions principales exercées dans la société	Fonction principale exercée hors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
OTC ASSET MANAGEMENT	460 018	Néant	Gestionnaire de fonds	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de 8'33, AC CAPITAL, ACTIVE CIRCLE, AGRAUXINE, AUGURE, AXESS VISION TECHNOLOGY, CAPFORCE, CAROMAR, FUTURAMEDIA GROUP, IMMINENCE, INSPIRATIONAL STORES, IS COOL ENTERTAINMENT, L4 EPSILON, LABORATOIRES EURO BIO, NEOVACS,NOTREFAMILLE.COM, OLFO, PLAYSOFT,POLE AGENCY, PRESTIGE MLS, TECH4FIELD, TRIDEX. Membre du Conseil de surveillance d'IMAGENE, NUXEO, PLAYSOFT, POLYINTELL, RBS, RHAPSOD, TROPHOS.

4.2. Capital autorisé émis

A la date du présent Document de référence, les autorisations financières présentées au paragraphe 4.1 ci-avant n'ont pas été utilisées par le Directoire.

Cette émission a fait l'objet d'un document d'information publié et mis en ligne sur le site internet de la Société (www.quantel.fr) et sur celui d'Euronext.

5. Titres non représentatifs du capital

La Société a émis, en décembre 2012, un emprunt obligataire de 2 800 000 euros représenté par 28 obligations de 100.000 euros de nominal chacune, ne donnant pas accès au capital, portant intérêt au taux de 7,95 % l'an et venant à échéance le 2 octobre 2018. Les obligations émises, qui ont été intégralement souscrites par le fonds Micado France 2018, sont cotées sur le marché Alternext Paris de NYSE Euronext sous le code ISIN FR0011368349.

6. Place de cotation

Les actions de la Société sont actuellement admises aux négociations sur le marché Euronext (compartiment C) de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR 0000038242, code mnémonique QUA. Aucune demande d'admission des actions de la Société n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

7. Pacte - Conventions d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires ou convention auxquels la Société est partie prenante et susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

8. Franchissements de seuils

Les informations relatives aux franchissements de seuils légaux et statutaires intervenus, à la hausse comme à la baisse, au cours de l'exercice écoulé sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), à la rubrique « Communiqués des sociétés / QUANTEL / Seuils ».

Les différents franchissements de seuils légaux et/ou statutaires (cf. chapitre 11, paragraphe 15.6 « Franchissements des seuils légaux et statutaires » du présent Document de référence) qui ont été portés à la connaissance de la Société depuis le début de l'exercice 2012 et jusqu'au 15 mai 2013 sont les suivants :

- par courrier reçu le 4 décembre 2012 par l'AMF, la société Turenne Capital Partenaires, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 16 septembre 2010, par suite d'une cession d'actions QUANTEL sur le marché, le seuil de 10 % du capital de la société QUANTEL et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 367 284 actions QUANTEL représentant autant de droits de vote, soit 9,92 % du capital et 8,27 % des droits de vote de la Société.
- par courrier reçu le 3 décembre 2012 par l'AMF, la société Turenne Capital Partenaires, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 novembre 2012, par suite d'une cession d'actions QUANTEL sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société QUANTEL et détenir, pour le compte desdits fonds, 121 580 actions QUANTEL représentant autant de droits de vote, soit 3,28 % du capital et 2,71 % des droits de vote de cette société.
- par courriers reçus le 21 janvier 2013 par l'AMF (cf. D&I AMF n°213C0091 du 23 janvier 2013), Monsieur Alain

de Salaberry a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 janvier 2013, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Eurodyne qu'il contrôle, le seuil de 25 % des droits de vote de la société QUANTEL et détenir directement et indirectement 1 108 712 actions QUANTEL représentant 1 747 424 droits de vote, soit 17,33 % du capital et 24,31 % des droits de vote de la Société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Eurodyne	860 358	13,45	1 453 580	20,22
M. de Salaberry	248 354	3,88	293 844	4,09
Total	1 108 712	17,33	1 747 424	24,31

Par ailleurs, la société anonyme de droit luxembourgeois Eurodyne contrôlée par Monsieur Alain de Salaberry a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 16 janvier 2013, les seuils de 25 % des droits de vote et 15 % du capital de la société QUANTEL.

- par courrier reçu le 17 janvier 2013 par l'AMF (cf. D&I AMF n°213C0066 du 18 janvier 2013), la société Alto Invest, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 janvier 2013, les seuils de 5 % et 10 % du capital et des droits de vote de la société QUANTEL, et détenir pour le compte desdits fonds, 883 011 actions QUANTEL représentant autant de droits de vote, soit 13,80 % du capital et 12,28 % des droits de vote de la Société. Alto Invest a par ailleurs précisé détenir, à cette date, 25 981 OCEANE 2007, chaque OCEANE 2007 pouvant donner droit à une action QUANTEL, sous réserve d'ajustements.
- par courrier reçu le 14 mars 2013 par l'AMF (cf. D&I AMF n° 213C0346 du 13 mars 2013), la société Alto Invest, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mars 2013, le seuil de 10 % des droits de vote de la société QUANTEL, et détenir pour le compte desdits fonds, 710 408 actions QUANTEL représentant autant de droits de vote, soit 11,10 % du capital et 9,88 % des droits de vote de la Société. Alto Invest a précisé détenir 25 981 OCEANE 2007, pouvant donner droit par conversion à 27 020 actions QUANTEL.
- par courrier reçu le 22 mars 2013 par l'AMF (cf. D&I

AMF n°213C0374 du 22 mars 2013), la société Alto Invest, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 mars 2013, le seuil de 10 % du capital de la société QUANTEL, et détenir pour le compte desdits fonds, 639 214 actions QUANTEL représentant autant de droits de vote, soit 9,99 % du capital et 8,89 % des droits de vote de cette société. Alto Invest a précisé détenir 25 981 OCEANE 2007, pouvant donner droit par conversion à 27 020 actions QUANTEL.

Aucune autre déclaration de franchissement de seuils, n'a été portée à la connaissance de QUANTEL au cours de l'exercice écoulé ou depuis le début de l'exercice 2013.

9. Historique du titre quantel

Les actions de QUANTEL, initialement cotées au Nouveau Marché de NYSE Euronext Paris SA. à compter du 30 septembre 1997, sont aujourd'hui admises aux négociations sur le marché Euronext (Compartiment C) de NYSE Euronext Paris :

- Prix d'introduction : 90 francs (soit 13,7 euros) pour une action de 20 francs de nominal (soit 3 euros).
- Cours moyen au 15 mai 2013 : 1,55 euros pour une action de 1 euro de nominal.

Evolution du cours de bourse pour la période allant du 15 mai 2012 au 15 mai 2013 (source NYSE Euronext Paris S.A.)

Cours de l'action QUANTEL (euros)



Actions QUANTEL : volumes échangés

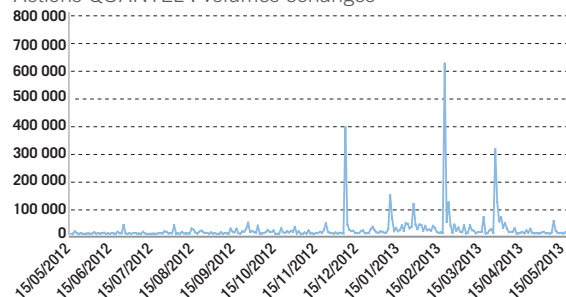


Tableau récapitulatif des cours et volumes pour la période allant de mai 2012 à avril 2013 (source NYSE Euronext Paris S.A.)

Date	Plus haut cours (€)	Plus bas cours (€)	Cours moyen (clôture) (€)	Nb de titres échangés
Mai 2012	2,489	2,155	2,338	57 474
Juin 2012	2,410	2,096	2,239	68 540
Juillet 2012	2,223	1,820	2,090	72 376
Août 2012	2,115	1,672	1,875	94 416
Septembre 2012	1,889	1,525	1,781	187 033
Octobre 2012	1,692	1,338	1,548	149 258
Novembre 2012	2,174	1,348	1,533	541 347
Décembre 2012	1,702	1,490	1,578	148 269
Janvier 2013	1,920	1,500	1,666	723 492
Février 2013	1,890	1,500	1,598	1 008 874
Mars 2013	1,700	1,380	1,497	785 243
Avril 2013	1,500	1,350	1,442	118 172

7 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DE QUANTEL

1. Présentation de la situation financière

La situation financière de QUANTEL, son évolution et le résultat des opérations effectuées au cours du dernier exercice sont décrits dans l'Annexe des comptes consolidés de l'exercice 2012 figurant au chapitre 9 ci-après ainsi que dans le rapport de gestion et d'activité du Groupe au titre de l'exercice 2012 tel qu'il figure au chapitre 11 du présent Document de Référence.

2. Résultat d'exploitation

Cette information est décrite dans l'Annexe des comptes consolidés de l'exercice 2012 reproduite au chapitre 9 ci-après ainsi qu'aux paragraphes 3 et 5 du rapport de gestion et d'activité du Groupe établi au titre de l'exercice 2012 tel qu'il figure au chapitre 11 du présent Document de Référence.

La Société n'a pas connaissance de facteurs particuliers (de nature gouvernementale, économique, conjoncturelle ou politique) ayant eu ou qui pourrait avoir une influence significative sur les revenus d'exploitation et/ou les opérations du Groupe.

3. Trésorerie et capitaux

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres consolidés de QUANTEL ressortent à un montant de 16 M€ (dont part de Groupe : 16 M€).

La situation de trésorerie consolidée s'établit à un montant de 3,0 M€ au 31 décembre 2012 (chiffre audité).

L'information sur les capitaux propres et l'endettement du Groupe QUANTEL est reprise dans le tableau ci-dessous :

en K€		Données consolidées au 31/12/12
Total des dettes courantes		21 912
Garanties		6 710
Privilégiées		
Non garanties / non privilégiées		15 202
Total des dettes non courantes au 31/12/12		13 072
Garanties		1 607
Privilégiées		
Non garanties / non privilégiées		11 465
Capitaux propres consolidés au 31/12/12		16 233
Capital social		3 704
Réserve légale		240
Autres réserves		4 160
Liquidités	A	3 037
Trésorerie		3 037
Instruments équivalents		
Titres de placement		
Créances financières courantes	B	
Dettes financières courantes	C	8 667
Dettes bancaires à CT		5 210
Part courante des dettes à MT et LT		2 993
Part à moins d'un an des obligations à MT et LT		2 993
Autres dettes financières à CT		464
Endettement financier net courant	D=C-A-B	5 631
Endettement financier non courant	E	13 072
Part non courante des emprunts bancaires		2 627
Obligations émises à MT et LT		9 530
Autres emprunts à plus d'un an		915
Endettement financier net	D+E	18 703

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des sources et montant des flux de trésorerie du Groupe QUANTEL en K€ :

en K€	Données consolidées au 31/12/12
Capitaux Propres	16 233
Endettement financier net	18 703
Flux net de trésorerie d'exploitation	(1 599)
Flux net de trésorerie d'investissements	5 697
Flux net de trésorerie de financement	(2 074)
Effet net des variations des taux de conversion	(14)
Variation de trésorerie	2 010

Il est également renvoyé sur ce point à l'annexe des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 reproduite au chapitre 9 du présent Document de Référence et en particulier aux informations présentées au paragraphe 6.3 de cette annexe, et au paragraphe 9.1 du Rapport de gestion et d'activité du Groupe au titre de l'exercice 2012 reproduit au Chapitre 11 du présent Document de Référence.

4. Restriction à l'utilisation des capitaux

4.1. Information sur les actifs de QUANTEL faisant l'objet de nantissements

Le fonds de commerce de la Société Quantel a été nanti en 1^{er} rang au profit de l'emprunt GIAC, au 2^e rang au profit de la BNP pour le compte d'un pool bancaire composé de la BNP-Société Générale-Crédit Agricole-Fortis-HSBC et Le Crédit Lyonnais et au 3^e rang au profit de la Société Générale et de la BNP en garantie de concours bancaires court terme.

Les titres de la société Quantel Médical ont été nantis au profit de la BNP pour le compte d'un pool bancaire composé de la BNP-Société Générale-Crédit Agricole-Fortis-HSBC et Le Crédit Lyonnais.

Type de nantissements / hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste de bilan en valeur nette (b)	% correspondant (a) / (b)
Fonds de commerce (1 ^{er} rang)	11 janvier 2005	Remboursement du prêt	750 K€	NA	NA
Fonds de commerce (2 ^e rang)	07 août 2009	Remboursement du pool de trésorerie	1 783 K€	NA	NA
Fonds de commerce (3 ^e rang)	21 juin 2011	Remboursement du prêt	1 000 K€	NA	NA
S/ immobilisations corporelles	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Titres Quantel Médical	07 août 2009	Remboursement du pool	2 260 K€	Néant	Néant
Total actifs			5 793 K€	Néant	Néant

4.2. Information sur la part du capital de QUANTEL faisant l'objet de nantissements

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de nantissement sur ses titres.

5. Obligations contractuelles et autres engagements donnés

Néant

6. Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les principaux investissements futurs et les immobilisations corporelles importantes planifiées

Il est rappelé que les investissements futurs planifiés portent uniquement sur les investissements courants en R&D et en matériels de fabrication, les investissements en matériels de production resteront faibles compte tenu du bon niveau d'équipement du Groupe.

En conséquence, aucune immobilisation corporelle importante ni aucun investissement futur important ne sont actuellement à l'ordre du jour.

8 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RESULTATS DE QUANTEL

1. Informations financières historiques

1.1. Comptes consolidés de QUANTEL au titre de l'exercice 2010

Cette information figure au chapitre 9, pages 72 à 103 du Document de Référence de QUANTEL déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 mai 2011 sous le numéro D.11-0503.

1.2. Comptes consolidés de QUANTEL au titre de l'exercice 2011

Cette information figure au chapitre 9, pages 70 à 101 du Document de Référence de QUANTEL déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} juin 2012 sous le numéro D.12-0562.

1.3. Comptes consolidés de QUANTEL au titre de l'exercice 2012

Cette information est disponible au chapitre 9 du présent Document de Référence.

2. Rapports de gestion

2.1. Rapport de gestion de QUANTEL au titre de l'exercice 2010

Cette information figure au chapitre 11, pages 123 à 145 du Document de Référence de QUANTEL déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 mai 2011 sous le numéro D.11-0503.

2.2. Rapport de gestion de QUANTEL au titre de l'exercice 2011

Cette information figure au chapitre 11, pages 122 à 143 du Document de Référence de QUANTEL déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} juin 2012 sous le numéro D.12-0562.

2.3. Rapport de gestion de QUANTEL au titre de l'exercice 2012

Cette information est disponible au chapitre 11 du présent Document de Référence.

3. Rapports des Commissaires aux Comptes

3.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2010

Cette information figure au chapitre 8, paragraphe 8.3.3, pages 67 et 68 du Document de Référence de QUANTEL déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 mai 2011 sous le numéro D.11-0503.

3.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2011

Cette information figure au chapitre 8, paragraphe 8.3.3, pages 65 et 66 du Document de Référence de QUANTEL déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} juin 2012 sous le numéro D.12-0562.

3.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société QUANTEL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 6.1 Faits caractéristiques de l'exercice », « 6.2.2. Continuité d'exploitation » et « 6.3.5.2 Passifs financiers » de l'annexe des comptes consolidés :

- La note « 6.1 Faits caractéristiques de l'exercice » expose les impacts et le traitement de la finalisation de la cession de l'activité Dermatologie dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012
- La note « 6.2.2 Continuité d'exploitation » expose les éléments retenus par le Groupe justifiant le principe de continuité d'exploitation sur les douze prochains mois ;
- La note « 6.3.5.2 Passifs financiers » expose le reclassement en dettes courantes des dettes financières non courantes pour lesquelles les covenants ne sont pas respectés.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des Etats financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un contexte toujours incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. C'est dans ce contexte que, conformément à l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 6.2.9 fournit une information appropriée.

La note 6.2.11 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivi par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexes.

Nos travaux ont également consisté à apprécier les règles et principes comptables suivis par votre société, ainsi que la pertinence de l'information donnée en annexe sur la situation de la société au regard de la continuité de l'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI-CL
Philippe Sudol

Deloitte & Associés
Frédéric Neige

4. Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

4.1. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice 2010

Cette information figure au chapitre 8, paragraphe 8.4.3, page 69 du Document de Référence de QUANTEL déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 mai 2011 sous le numéro D.11-0503.

4.2. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice 2011

Cette information figure au chapitre 8, paragraphe 8.4.3, page 67 du Document de Référence de QUANTEL déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} juin 2012 sous le numéro D.12-0562.

4.3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Monsieur Patrick Maine, membre du Directoire

Monsieur Patrick Maine, précédemment administrateur et Directeur général délégué de votre société, nommé membre du Directoire le 17 novembre 2010, suite à la modification du mode de gouvernance, bénéficiait d'un contrat de travail depuis le 27 août 1988. Le contrat de travail avait été suspendu lors de sa période d'expatriation aux Etats-Unis et a repris ses effets à son retour. Votre conseil d'administration du 22 janvier 2009 a autorisé la conclusion par votre société d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Patrick MAINE.

La rémunération de Monsieur Patrick MAINE au titre de son contrat de travail s'est élevée à 175.000 euros bruts pour l'exercice 2012.

Avec la société QUANTEL MEDICAL

Personne concernée: Monsieur Alain de SALABERRY, Président du Directoire

Votre conseil d'administration du 4 octobre 2002 a autorisé la refacturation d'une quote-part des frais de groupe par votre société à la société QUANTEL MEDICAL. Pour l'exercice 2012, le produit comptabilisé par la société est de 65.754 euros.

Votre conseil d'administration du 4 octobre 2002 a autorisé la facturation par la société QUANTEL MEDICAL à la société QUANTEL de prestations de services effectuées pour le compte de celle-ci.

Pour l'exercice 2012, la charge comptabilisée par la société est de 120.989 euros.

Votre conseil d'administration du 11 avril 1996 a autorisé la refacturation d'une quote-part du salaire et des frais de déplacement du Président du Directoire à la société QUANTEL MEDICAL au titre des prestations fournies à cette société.

Pour l'exercice 2012, le produit comptabilisé par la société est de 105.819 euros.

Avec la société QUANTEL USA (ex Big Sky Laser)

Personne concernée: Monsieur Alain de SALABERRY, Président du Directoire

Votre conseil d'administration du 28 novembre 2003 a autorisé la conclusion d'une convention instituant une redevance annuelle générée par la vente sur le marché américain des produits fabriqués par la société QUANTEL et calculée sur la base de 1 % du chiffre d'affaires de la société QUANTEL USA sur ces produits, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Au titre de l'exercice 2012, cette redevance a généré un produit de 59.071 euros.

Votre conseil d'administration du 4 octobre 2002 a autorisé la refacturation de frais d'assistance et d'une quote-part des frais de groupe, par votre société à la société QUANTEL USA.

Pour l'exercice 2012, le produit comptabilisé par la société est de 242.496 euros.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI-CL
Philippe Sudol

Deloitte & Associés
Frédéric Neige

5. Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas déclaré ni payé de dividendes sur ses actions au cours des 3 derniers exercices. Elle n'a pas l'intention d'en distribuer au titre de 2012 ni au titre de 2013. La Société se réserve la possibilité d'offrir à ses actionnaires le choix du paiement du dividende en actions.

6. Procédure judiciaire et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société à connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

7. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale intervenus après le 31 décembre 2012

Dans le cadre des opérations de restructuration financière du groupe Quantel décrites au paragraphe 4 du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2012 reproduit au chapitre 11 du présent Document de référence, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant global brut, prime d'émission comprise, de 4 040 784 euros a été lancée en décembre 2012 et clôturée le 4 janvier 2013. Le Directoire, lors de sa séance du 17 janvier 2013 a constaté que les 2 693 856 actions nouvelles offertes dans le cadre de cette opération, au prix unitaire de 1,50 euros, ont toutes été souscrites en numéraire, dont une partie à hauteur de 2 074 162 euros par compensation avec des créances résultant de l'exigibilité anticipée d'OCEANE 2007. Le capital social a donc été augmenté d'un montant nominal de 2 693 856 euros. Au terme de cette opération, le nombre d'actions de 1 euro de nominal composant le capital social, a été porté de 3 704 061 à 6 397 917.

Il n'y a pas eu d'autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 décembre 2012.

8. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par la société QUANTEL et ses filiales

	Cabinet ACEFI CL				Deloitte & Associés			
	Montant en € (HT)		%		Montant en € (HT)		%	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Audit								
- Commissariat aux Comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- QUANTEL	36 680	45 000	62 %	64 %	49 425	50 665	100 %	95 %
- Filiales intégrées globalement	18 000	17 500	30 %	25 %	0	0	0 %	0 %
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes								
- QUANTEL (1)	4 576	5 000	8 %	7 %		2 575	0 %	5 %
- Filiales intégrées globalement (2)		3 000		4 %				
Sous total	59 256	70 500	100 %	100 %	49 425	53 240	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous total								
TOTAL	59 256	70 500	100 %	100 %	49 425	53 240	100 %	100 %

(1) Subventions et réduction de capital

(2) Attestation situation au 03/2012

9 COMPTES CONSOLIDÉS DE QUANTEL AU 31 DÉCEMBRE 2012

1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AUX 31 DÉCEMBRE 2012 ET 31 DÉCEMBRE 2011

Groupe QUANTEL - ACTIF CONSOLIDÉ	Notes	31/12/2012 NET	31/12/2011 NET
Actifs non courants			
Goodwill	6.3.1	2 314	3 919
Immobilisations incorporelles	6.3.1	7 411	11 153
Immobilisations corporelles	6.3.1	1 812	5 435
Autres actifs financiers	6.3.1.3	2 823	611
Créances d'impôt	6.3.2.2	4 052	2 904
Impôts différés actifs	6.3.1.4	996	601
Total actifs non courants		19 407	24 624
Actifs courants			
Stocks	6.3.2.1	15 450	17 190
Clients	6.3.2.2	12 404	11 134
Autres débiteurs	6.3.2.2	1 235	1 381
Impôts différés actifs	6.3.1.4	364	660
Autres actifs financiers	6.3.2.2	814	637
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.3.2.4	3 037	2 665
Total actifs courants		33 303	33 667
TOTAL ACTIF		52 710	58 291

Groupe QUANTEL - PASSIF CONSOLIDÉ	Notes	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES	6.3.3		
Capital	6.3.3.1	3 704	11 112
Prime d'émission	5	13 400	8 277
Réserves consolidées	5	4 399	896
Ecart de conversion	6.3.3.2	(1 776)	(1 545)
Résultat groupe	2	(3 495)	1 218
Capitaux propres	5	16 233	19 959
Passifs non courants			
Indemnités départ à la retraite	6.3.4.2	636	516
Passifs financiers	6.3.4.1	12 157	14 398
Autres Passifs financiers	6.3.4.1	915	1 005
Total passifs non courants		13 708	15 919
Passifs courants			
Provisions	6.3.5.1	857	505
Fournisseurs		6 601	6 197
Passifs financiers	6.3.5.2	8 667	10 067
Dettes diverses	6.3.5.3	6 644	5 645
Total passifs courants		22 770	22 413
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		52 710	58 291

2. COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2012 ET 31 DÉCEMBRE 2011 EN K€

Groupe QUANTEL - COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS		31/12/2012	31/12/2011
Chiffres d'affaires	6.4.1	49 979	50 536
Autres produits des activités ordinaires		513	530
Total Produits d'exploitation		50 492	51 066
Achats consommés		20 931	18 907
Charges de personnel		15 283	15 257
Charges externes		11 404	10 496
Impôts et taxes		971	1 041
Amortissements		3 211	3 147
Provisions	6.4.5	(496)	108
Autres produits/ autres charges	6.4.6	(798)	(1 319)
Total Charges d'exploitation		50 506	47 638
Résultat opérationnel courant		(14)	3 428
Autres produits et charges opérationnels	6.1	3 178	(39)
Résultat opérationnel		3 164	3 389
Produits financiers		26	0
Coût de l'endettement financier brut		(991)	(1 141)
Coût de l'endettement financier net		(965)	(1 141)
Autres produits et charges financiers	6.4.8	(78)	3
Résultat avant impôt		2 121	2 251
Impôt sur les bénéfices	6.4.9	(152)	(387)
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		2 273	2 638
Résultat net des activités abandonnées	6.1	(5 768)	(1 420)
Résultat net total		(3 495)	1 218
Résultat par action		(0,94)	0,33
Résultat net dilué par action		(0,83)	0,29

Suite à l'abandon de l'activité dermatologie (cf 6.1 & 6.2.1), le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie des années 2012 et 2011 ont été retraités afin d'isoler les activités abandonnées sur des lignes séparées.

Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie ont été modifiés à partir des données issues de la comptabilité analytique et du reporting de chaque société du Groupe QUANTEL.

3. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012 EN K€

	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net consolidé	(3 495)	1 218
Frais liés au capital		
Titres en Autocontrôle	18	47
Ecart de conversion	(231)	504
Stocks options		0
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt	(213)	551
Résultat global de la période	(3 708)	1 769

Période	31/12/2012			31/12/2011		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Frais liés au capital						
Titres en Autocontrôle	18		18	47		47
Ecart de conversion	(231)		(231)	504		504
Stock Option						
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt	(213)		(213)	551		551

4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS EN K€

	Notes	Variation 2012	Variation 2011
Variation de la trésorerie d'exploitation			
Résultat net avant résultat des activités abandonnées part du Groupe	2.	2 273	2 970
Intérêts minoritaires			-
Ajustements :			
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6.3.1.1	3 211	3 147
<i>Dont impact de la capitalisation des frais de développement</i>	<i>6.3.1.1</i>	<i>2 469</i>	<i>2 267</i>
Perte de valeur sur actifs incorporels		0	0
Provisions pour pensions et départs à la retraite, nettes	6.4.5	172	(2)
Provisions et pertes de valeurs	6.4.5	(282)	152
Variations de justes valeurs		(174)	(182)
Plus ou moins values sur cessions d'actifs		(3 227)	88
Coût de financement		1 036	1 169
Opérations sur titres en autocontrôle	4.	(18)	(8)
Autres produits et charges calculées *		14	62
Conversion augmentation capital groupe en \$		0	32
Variation de périmètre - Sortie Quantel Derma Austria		(0)	0
Impôts	6.4.8	(147)	(387)
Sous-total ajustements		585	4 071
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités abandonnées		2 858	7 041
Résultat des activités abandonnées		(5 768)	(1 420)
Flux liés à l'activité abandonnée		2 090	476
Capacité d'autofinancement des activités abandonnées		(3 678)	(944)
Capacité d'autofinancement hors autres produits et charges exceptionnels		(821)	6 096
Autres produits et charges opérationnels		0	(331)
Capacité d'autofinancement		(821)	5 765
Variation nette des actifs et passifs courants (hors financement) :			
Variation du besoin en fonds de roulement hors derma		(2 181)	(3 523)
Intérêts reçus		4	73
Intérêts payés		(823)	(958)
Impôts (payés)/reçus		0	0
Variation du BFR de l'activité abandonnée		2 222	55
Variation nette de la trésorerie opérationnelle		(1 599)	1 413
Variation nette de la trésorerie d'investissement :			
Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		6 610	202
Investissements corporels et incorporels	6.3.1.1	(3 177)	(4 289)
<i>Dont impact de la capitalisation de frais de développement</i>	<i>6.3.1.1</i>	<i>3 542</i>	<i>(2 966)</i>
Diminution (augmentation) des prêts accordés et autres actifs financiers non courants		(2 602)	(74)
Variation de périmètre			0
Cession des titres consolidés et non consolidés		421	0
Variation des valeurs mobilières de placement			0
Flux d'investissement liés à l'activité abandonnée		4 445	(534)
Variation nette de la trésorerie d'investissement		5 697	(4 162)
Variation nette de la trésorerie de financement :			
Émission d'emprunts	6.5.1	2 800	2 800
Remboursement d'emprunts	6.5.1	(5 313)	(2 363)
Augmentations de capital		0	2
Valeur de cession/(acquisition) des actions d'autocontrôle		18	8
Autres flux de financement		421	74
Flux de financement liés à l'activité abandonnée		0	0
Variation nette de la trésorerie de financement		(2 074)	521
Effet net des variations des taux de conversion		(14)	(29)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		2 009	(2 258)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de période/d'exercice		(4 184)	(1 926)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période/de l'exercice	6.5.1	(2 174)	(4 184)
Variation de trésorerie		2 010	(2 258)

(*) Les écarts de change sur les positions bilantielles intra-groupes dont la contrepartie est en résultat de change sont positionnés, sur la ligne « autres produits et charges calculés » de la CAF. Cette dernière est donc présentée (pour les deux exercices présentés) nette des effets de change liés aux positions intra-groupe.

5. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS EN K€

Variation des capitaux propres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres	Ecart de conversion	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2011	11 112	8 277	1 001	1 218	(104)	(1 545)	19 959
- Passage du résultat en réserves			1 218	(1 218)			0
- Réduction de capital	(7 408)	7 408					0
- Affectation RAN déficitaire		(2 284)	2 284				0
- Résultat consolidé				(3 495)			(3 495)
- Titres en autocontrôle			(18)		18		0
- Variation écarts de conversion						(231)	(231)
Situation au 31/12/2012	3 704	13 400	4 485	(3 495)	(86)	(1 776)	16 233

6. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

6.1 Faits caractéristiques de l'exercice

• Finalisation de la cession de l'activité Dermatologie

La cession à la société Alma Lasers des actifs non courants, corporels et incorporels, de l'activité Dermatologie est devenue définitive le 1^{er} août 2012 après la réalisation des différentes conditions prévues aux termes des accords signés en juin 2012. Elle permet au Groupe QUANTEL d'améliorer sa rentabilité et de réduire son endettement. La Division Médicale se concentre maintenant sur le développement de l'activité Ophtalmologie qui continue à augmenter ses parts de marché grâce aux produits innovants introduits au cours des dernières années.

Cette cession se traduit dans les comptes 2012 par une perte de 5,18 M€ comprenant les pertes d'exploitation de cette activité en 2012 ainsi que les moins-values sur les actifs cédés par les différentes sociétés du Groupe.

Le compte de résultat a été retraité pour faire apparaître, en 2011 et 2012, les résultats de la branche Dermatologie sur une seule ligne « résultat des activités abandonnées » et les soldes intermédiaires de gestion ont été établis hors Dermatologie.

Lors de cette opération, les effectifs du Groupe ont été réduits de 33 personnes.

COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	31/12/2012	31/12/2011
Chiffres d'affaires	5 237	9 244
Autres produits des activités ordinaires	(4)	0
Total Produits d'exploitation	5 233	9 244
Achats consommés	3 559	5 175
Charges de personnel	1 509	2 431
Charges externes	1 490	2 095
Impôts et taxes	0	0
Amortissements	575	900
Provisions	1 070	(2)
Autres produits / autres charges	(50)	100
Total Charges d'exploitation	8 153	10 699
Résultat opérationnel courant	(2 920)	(1 455)
Autres produits et charges opérationnels	(2 779)	(292)
Résultat opérationnel	(5 699)	(1 747)
Produits financiers	0	0
Coût de l'endettement financier brut	(43)	(102)
Coût de l'endettement financier net	(43)	(102)
Autres produits et charges financiers	0	(71)
Résultat avant impôt	(5 742)	(1 920)
Impôt sur les bénéfices	26	(500)
Résultat net des activités abandonnées	(5 768)	(1 420)

(*) Les autres produits et charges opérationnels correspondent en 2011 aux frais de restructuration (292 K€) et en 2012 à la moins-value dégagée lors de la cession à ALMA :

PV de l'activité :	4 850 K€
Sortie des actifs corporels et incorporels :	(5 223) K€
Cession de Marchandises et pièces détachées :	(1 640) K€
Autres frais et charges liés à la cession :	(766) K€
Moins value :	(2 779) K€

Le compte de résultat a été retraité pour faire apparaître, en 2011 et 2012, les résultats de la branche Dermatologie sur une seule ligne « résultat des activités abandonnées » et les soldes intermédiaires de gestion ont été établis hors Dermatologie.

Lors de cette opération, les effectifs du Groupe ont été réduits de 33 personnes.

L'activité a été considérée comme abandonnée car suite à la vente des actifs de l'activité Derma, QUANTEL S.A. a poursuivi la fabrication des appareils de dermatologie aux Ulis, mais en tant que en sous-traitant pour son client unique ALMA LASERS. QUANTEL S. A. n'a plus de contrôle sur les activités commerciales. De plus afin de faciliter le transfert de fabrication, QUANTEL s'est engagé à partager les décisions concernant les achats et la fabrication (toute

modification de nomenclature, fournisseur, process, personnel d'encadrement doit être signalée).

• ERP

Au cours du premier semestre, QUANTEL a procédé à la mise en place d'un nouvel ERP qui assure la gestion de l'ensemble des opérations de la société aux Ulis et à Lannion.

Après la phase de mise en place et les ajustements nécessaires, la société dispose ainsi d'un système moderne de gestion qui permettra d'améliorer l'efficacité de la production, réduire les stocks et les délais de livraison et améliorer la satisfaction client.

Après stabilisation, cet ERP sera déployé dans les autres sociétés du Groupe.

La migration sous le nouvel ERP n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes du Groupe QUANTEL. Seule la classification des stocks est mieux appréhendée. Un transfert d'environ 1 M€ des encours vers la matière première a été effectué.

• Vente du siège social

Depuis 2006, le siège social des Ulis faisait l'objet d'un crédit-bail. En juin 2012, QUANTEL a levé l'option de rachat qui figurait dans le contrat de crédit-bail et immédiatement revendu l'immeuble à la société SCI Pacifique Pénélope qui lui a consenti un bail commercial. Le prix de cession étant de 6,6 M€, cette opération s'est traduite par une plus-value nette de 3,3 M€. Compte tenu des différents dépôts de garantie et avances, QUANTEL a encaissé un montant net de 2 M€.

• Réduction de capital non motivée par des pertes

Le niveau de cours de l'action QUANTEL sur le compartiment C du marché Euronext de NYSE Euronext Paris ne permettait plus depuis plusieurs mois de réaliser des opérations financières à un prix attractif, dès lors qu'il n'est pas possible, en application de l'article L.225-128 du Code de commerce, de réaliser une augmentation de capital à un prix inférieur à la valeur nominale de l'action.

En conséquence, les actionnaires, réunis en assemblée générale extraordinaire le 11 avril 2012, ont, sur proposition du Directoire, décidé, en application des dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, une réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 7 408 122 euros par voie de minoration de la valeur nominale des 3 704 061 actions de la Société, laquelle a ainsi été ramenée de 3 à 1 euro par action. La totalité du montant de cette réduction a été affectée au compte prime(s) d'émission.

À l'issue de cette opération, le capital social a été ramené de 11 112 183 euros à 3 704 061 euros et est ainsi divisé en 3 704 061 actions de 1 euro de nominal chacune.

• Restructuration financière

QUANTEL avait émis le 18 septembre 2007 un emprunt obligataire représenté par des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes

(OCEANE 2007) initialement remboursables au 1^{er} janvier 2013, au pair soit 26 euros par OCEANE.

Dans le cadre de la restructuration financière du groupe, l'assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2007 qui s'est réunie le 14 décembre 2012 a autorisé les modifications suivantes apportées au contrat d'émission des OCEANE 2007 :

- report de la date d'amortissement normal des OCEANE 2007 au 2 janvier 2015;
- insertion d'une clause dans le contrat d'émission des OCEANE 2007 permettant aux porteurs d'obtenir l'exigibilité anticipée de la créance de remboursement des OCEANE 2007, en renonçant à l'exercice du droit à l'attribution d'actions, en vue de libérer, par voie de compensation avec cette créance, le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital.

Le Directoire de la Société a ensuite procédé à une augmentation de capital (Note d'opération ayant reçu le visa AMF n°12-604 du 17 décembre 2012 disponible sur le site internet de la Société et de l'AMF), avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant global brut, prime d'émission comprise, de 4 040 784 euros par voie d'émission de 2 693 856 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune souscrites au prix unitaire de 1,50 euros, garantie à hauteur de 93 % par les porteurs d'OCEANE 2007. Les actions nouvelles offertes dans le cadre de cette augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire, dont 2 074 162 euros par compensation avec des créances obligataires au titre des OCEANE 2007.

Aux termes de cette opération, le solde de la dette obligataire constituée des OCEANE 2007 s'élève, à 4 656 392 euros (correspondant à 179 092 OCEANE 2007 remboursables au pair, soit 26 €).

En contrepartie de l'engagement des principaux porteurs d'OCEANE 2007 portant sur leur participation aux opérations de restructuration et la garantie de l'augmentation de capital susmentionnée, la Société s'est engagée à initier une offre publique d'échange visant les OCEANE 2007 encore en circulation à l'issue de l'augmentation de

capital contre des OCEANE 2013 à émettre, les termes et conditions des OCEANE 2013 devant être identiques à ceux des OCEANE 2007, à l'exception notamment du taux d'intérêt annuel nominal qui sera de 6 % et du droit de conversion et/ou d'échange qui pourra notamment s'effectuer à compter du 1^{er} décembre 2014 à raison de vingt-six (26) actions QUANTEL pour cinq (5) OCEANE 2013 (soit 5,2 actions pour une OCEANE 2013, correspondant à un prix de conversion de 5 euros par action), sous réserve que la Société n'exerce pas la faculté qui lui sera conférée dans cette hypothèse, d'exiger le remboursement normal à l'échéance.

En parallèle, QUANTEL a émis en décembre 2012, un emprunt obligataire de 2,8 M€ représenté par 28 obligations de 100 000 euros de nominal chacune portant intérêt au taux de 7,95 % l'an et venant à échéance le 2 octobre 2018, intégralement souscrites par le fonds Micado France 2018. Ces obligations sont cotées sur le marché Alternext Paris de NYSE Euronext sous le code ISIN FRO011368349. Cette émission a fait l'objet d'un document d'information publié et mis en ligne sur le site internet de la Société (www.quantel.fr) et sur celui d'Euronext.

6.2 Principes et méthodes comptables

Les états financiers annuels consolidés de QUANTEL pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 comprennent QUANTEL et ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe »).

QUANTEL est une société fabriquant des lasers destinés aux applications scientifiques, industrielles et médicales.

Les comptes consolidés de l'exercice 2012 du Groupe QUANTEL ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ce référentiel inclut les normes comptables internationales (IAS/IFRS), les interprétations du comité d'interprétation des normes comptables internationales ou Standing Interpretations Committee (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales ou International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) au 31 décembre 2012 et applicables à cette date.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, les amendements de normes ou interprétations dont l'utilisation n'est pas obligatoire au 31 décembre 2012.

Les principes comptables retenus sont identiques avec ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2011 présentés dans l'annexe aux comptes consolidés incluse dans le document de référence 2011 à l'exception de l'amendement IFRS 7 relatif aux informations relatives aux transferts d'actifs financiers. Cet amendement n'a pas d'incidence sur les comptes du groupe.

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passif, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Ces estimations sont établies selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Enfin, ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales sources d'incertitude relatives à ces estimations à la date de clôture concernent principalement les modalités de reconnaissance des actifs (principalement les frais de développement dont les montants sont indiqués en note 6.3.1.1), ainsi qu'au passif, les provisions pour risques et charges courantes (dont les montants sont indiqués en note 6.3.5.1).

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

6.2.1 Activité abandonnée - IFRS 5

L'activité dermatologie a été considérée comme abandonnée car suite à la vente des actifs relatifs à cette activité, QUANTEL S.A. a poursuivi la fabrication des appareils de dermatologie aux Ulis, mais en tant que en sous-traitant pour son client unique ALMA LASERS. QUANTEL S.A. n'a plus de contrôle sur les activités commerciales. De plus afin de faciliter le transfert de fabrication, QUANTEL s'est engagé à partager les décisions concernant les achats et la fabrication (toute modification de nomenclature, fournisseur, process, personnel d'encadrement doit être signalée).

Comme l'impose la norme IFRS 5, une présentation distincte des éléments relatifs à cette activité abandonnée est faite au compte de résultat et tableau de flux de trésorerie.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie ont été retraités rétrospectivement afin d'isoler les activités abandonnées sur des lignes séparées.

Ainsi le compte de résultat présente le résultat lié aux activités abandonnées sur une ligne spécifique, tandis que le tableau des flux de trésorerie présente, par nature de flux, le détail entre les activités abandonnées et les activités poursuivies.

Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie ont été modifiés à partir des données issues de la comptabilité analytique et du reporting de chaque société du Groupe QUANTEL.

6.2.2 Continuité d'exploitation :

La restructuration financière (Océanes – Micado cf § 5.1) ainsi que l'augmentation de capital clôturée le 4 janvier 2013 ont sensiblement renforcé la situation financière du Groupe qui retrouve ainsi un niveau de trésorerie satisfaisant.

Par ailleurs les résultats négatifs de la Division Dermatologie ne pèseront plus sur l'exploitation qui devrait ainsi dégager un excédent en 2013.

Ces différents éléments et la part décroissante des emprunts dont les covenants bancaires ne sont pas respectés au 31 décembre 2012 (1,4 M€) amènent la Direction à considérer que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause pour les 12 mois à venir.

Cette position est étayée par les prévisions d'exploitation et le plan prévisionnel de trésorerie établis pour l'exercice 2013.

C'est dans ce contexte que les comptes du Groupe ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation. Les comptes consolidés du Groupe sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ils ont été arrêtés le 19 mars 2013 par le Directoire.

6.2.3 Périmètre et méthode de consolidation

Entreprises consolidées :

Sociétés	Mode de consolidation	Date de clôture	Pourcentage détenu
QUANTEL MÉDICAL 10 avenue du bois Joli 63808 Cournon sur Auvergne	Intégration globale	31/12	100 %
QUANTEL USA 601 Haggerty Lane Bozeman MT 59715	Intégration globale à compter du 01/07/98	31/12	100 %
DPLT 601 Haggerty Lane Bozeman MT 59715	Intégration globale à compter du 01/07/98	31/12	100 %
QUANTEL DERMA GmbH Am Wolfsmantel 46 91058 Erlangen	Intégration globale à compter du 01/10/07	31/12	100 %
ATLAS LASERS Avenue de l'Atlantique 91941 les Ulis cedex	Intégration globale à compter du 01/01/05	31/12	100 %
QUANTEL MÉDICAL GmbH Hirtenstrasse 12 D- 46147 Oberhausen	Intégration globale à compter du 05/08/05	31/12	100 %
SOFILAS 2Bis, Avenue du pacifique 91941 Les Ulis cedex	Intégration globale à compter du 25/12/07	31/12	100 %

La filiale QUANTEL DERMA AUSTRIA a été cédée à ALMA LASERS lors de la cession de l'activité Dermatologie.

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ont été consolidées par intégration globale à l'exception de la société QUANTEL MÉDICAL DO BRAZIL sans activité au cours de l'exercice 2012.

Toutes les sociétés du Groupe ont un exercice qui coïncide avec l'année civile et donc avec la date d'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en Goodwill (voir également paragraphe « Dépréciation d'actifs »).

La publication des états financiers a été autorisée par le Conseil de surveillance du 20 mars 2013.

6.2.4 Présentation des états financiers

Bilan :

Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

Compte de résultat :

Compte tenu de la pratique et de la nature de l'activité, le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par nature.

Tableau de flux de trésorerie :

Le Groupe établit le tableau de flux de trésorerie selon la méthode indirecte et les dispositions définies par la norme IAS7. La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suivant lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effets de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

6.2.5 Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Les actifs et les passifs des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au cours de clôture. Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période.

Le tableau de flux de trésorerie est converti au taux moyen à l'exception de la trésorerie qui est convertie au taux de clôture.

Les différences de conversion entre les actifs et les passifs au cours de clôture et le compte de résultat au taux moyen sont enregistrées distinctement au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres.

6.2.6 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel, hormis ceux relevant d'une nature financière et ceux relatifs à des flux sous jacents enregistrés directement en capitaux propres.

6.2.7 Couverture de taux

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- La part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat, en coût de la dette.
- La part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :
 - fonds propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en flux de couverture (cas d'un swap permettant de fixer une dette à taux variable),
 - résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un swap permettant de rendre variable une dette à taux fixe). Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte.

6.2.8 Goodwill

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part acquise dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.

Les goodwills négatifs sont constatés en résultat l'année de l'acquisition.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, date de transition aux IFRS, les actifs et passifs provenant de ces regroupements d'entreprises sont considérés comme des actifs et passifs de la consolidante et non comme des actifs et passifs des sociétés acquises. Ces actifs et passifs sont par ailleurs fixés en valeur euro à la date de regroupement d'entreprise.

Les goodwills sont évalués à leur coût, diminué du

cumul des pertes de valeurs. Ils sont affectés aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que le goodwill peut s'être déprécié.

Conformément à la norme IAS 36, la méthode de test de perte de valeur des actifs retenue par le Groupe consiste à :

- élaborer des flux de trésorerie après impôt normatif sur la base du plan stratégique de l'UGT considérée ;
- déterminer une valeur d'utilité par une méthode comparable à toute valorisation d'entreprise en actualisant les flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital (Weighted Averaged Cost of Capital -WACC-) du secteur ;
- comparer cette valeur d'utilité à la valeur comptable des actifs pour déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur ou non.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré après impôts du capital pour chacune des unités génératrices de trésorerie.

En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les pertes de valeur de *goodwill* constatées sont irréversibles.

Les modalités des tests de dépréciation sont décrites en note 6.5.3.

6.2.9 Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » seuls les éléments pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement :

- Les frais de développement : selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :
 - l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
 - la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
 - et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.
- Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits par le nouveau référentiel comptable sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur trois ans.

6.2.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique amorti.

Le Groupe QUANTEL n'ayant pas vocation récurrente à céder ses actifs, la valeur résiduelle d'une immobilisation au terme de sa période d'amortissement est nulle (les immobilisations sont donc amorties sur la totalité de leur valeur).

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation de ses immobilisations corporelles (conservation du coût historique pour l'ensemble des catégories d'immobilisations, diminué des amortissements et des dépréciations de valeur éventuelle).

Les durées et les méthodes les plus couramment retenues sont les suivantes :

Nature	Durée	Méthode
Constructions	10 à 30 ans	Linéaire
Agencements constructions	10 ans	Linéaire
Matériel industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Agencements matériel industriel	5 ans	Linéaire
Installations générales	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 à 7 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

Location financement :

Les biens acquis en location financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Location simple :

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location financement, sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Coûts d'emprunt :

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Dépréciation d'actifs :

Les Goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession. Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les Goodwills.

Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des Goodwills sont irréversibles.

6.2.11 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à la valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

6.2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

6.2.13 Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et par la norme IAS 32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation ».

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs de transaction, les dépôts de garantie versés afférents aux instruments dérivés, les instruments dérivés actifs, les créances et les disponibilités et quasi-disponibilités.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés et les dettes.

Les emprunts et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). À titre d'exemple les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégré période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat. Les titres de participations non consolidés sont comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39. Les OCEANES sont considérées comme des instruments financiers composés. Les OCEANES ont été comptabilisées comme des composantes des capitaux propres. Les composantes dettes ont été comptabilisées en emprunt obligataire pour les valeurs actuelles des flux futurs de la dette, au taux d'intérêt effectif.

Créances : Les créances sont valorisées en valeur nominale. Elles sont dépréciées sur la base d'une analyse au cas par cas par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Ce risque est apprécié en tenant compte des assurances crédit éventuellement souscrites.

6.2.14 Rachat d'instruments de capitaux propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

6.2.15 Paiements fondés sur actions au profit du personnel

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 7 novembre 2002, conformément aux prescriptions de la norme.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte de la volatilité observée sur le marché de l'action et de l'OBSAR QUANTEL,
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la durée du plan concerné,
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux zéro coupon des obligations d'État de maturité correspondant à la maturité des options à la date d'attribution,
- aucun dividende n'est anticipé sur la base de l'historique des distributions du Groupe.

6.2.16 Avantages du personnel

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme :

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont inscrites au passif non courant du bilan consolidé,

pour la partie non exigible. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 19. Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la méthode dite du « corridor », option prévue par la norme IAS 19.

Les engagements de fin de carrière correspondent aux indemnités de départ perçues par les salariés français du Groupe QUANTEL, en fonction de leur rémunération et de leur ancienneté.

Les engagements liés à cette catégorie d'avantages au personnel font l'objet d'une évaluation actuarielle à la clôture de chaque exercice. Les provisions sont comptabilisées en passif non courant. Les éléments suivants sont comptabilisés au compte de résultat en charges ou en produits : le coût des services de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs du régime et des droits à remboursement, les profits et pertes actuarielles, le coût des services passés (en cas de modification de régime) reconnus dans l'exercice, et l'effet de toute réduction ou liquidation de régime.

Ces droits sont calculés en prenant en compte l'âge et l'ancienneté du personnel, le taux de rotation moyen, les probabilités de mortalité et de maintien dans le Groupe jusqu'à l'âge de départ à la retraite, ainsi qu'un coefficient d'évolution des rémunérations et un taux d'actualisation. Le taux retenu pour l'actualisation est de 3 % contre 4,5 % en 2011.

6.2.17 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

6.2.18 Garantie

Les produits vendus par le Groupe bénéficient d'une

garantie couvrant les frais de réparation éventuels pendant des durées variant de un à trois ans. Une provision est établie, au moment de la vente des produits concernés, pour couvrir le coût estimé de cette garantie.

6.2.19 Produits de l'activité ordinaire

Les revenus sont constitués par les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe. Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens. Pour les transactions ne comprenant que des services, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus. Pour le chiffre d'affaires et les résultats relatifs aux contrats, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement. Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée. L'application des normes IFRS n'a entraîné aucun retraitement.

6.2.20 Subventions

Les subventions d'investissement reçues par le Groupe sont comptabilisées en « Produits Constatés d'Avance » et reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements relatifs aux immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

6.2.21 Impôts différés

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés. Conformément à la norme IAS 12 le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévision de résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementation fiscale) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de la clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

6.2.22 Information sectorielle

L'information sectorielle est basée sur l'organisation interne du Groupe, ainsi que sur la source et la nature principale des risques et de la rentabilité du Groupe. Elle est constituée des 2 principales divisions du groupe :

- ISLD : Industrial & Scientific Laser Division,
- Médical : Ophtalmologie.

L'information sectorielle est présentée au paragraphe 6.4.2 du présent rapport financier.

6.2.23 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

6.2.24 Normes et interprétations publiées mais non applicables

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivants ont été adoptés par

l'Union Européenne en 2012 mais l'entreprise a fait le choix de ne pas les appliquer par anticipation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » ;
- les amendements consécutifs à IFRS 10, 11 et 12 relatifs à IAS 27 (2011) « États financiers individuels » et IAS 28 (2011) « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » ;
- les amendements de transition à IFRS 10, 11 et 12 « Mesures transitoires » ;
- les amendements à IAS 1 intitulés « Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) » ;
- les amendements à IFRS 1 intitulés « Sévère hyperinflation et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants » ;
- les amendements à IAS 12 intitulés « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- les amendements à IFRS 7 sur les informations à fournir se rapportant à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers ;
- les amendements à IAS 32 relatifs aux règles de compensation des actifs financiers et des passifs financiers ;
- l'interprétation IFRIC 20 intitulée « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert » ;
- les améliorations annuelles des IFRS (2009-2011) ;
- les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » relatifs aux régimes à prestations définies adoptés par l'Union européenne en 2012.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivants publiés en 2012 ne sont pas applicables par anticipation :

- les amendements à IFRS 1 « Prêts gouvernementaux » ;
- les amendements à IFRS 10, 12 et IAS 27 « Entités d'investissements » ;
- la norme IFRS 9 « Instruments financiers – Classification et évaluation des actifs et passifs financiers ».

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'évaluation.

6.3 Informations relatives aux postes de bilan

6.3.1 Actifs non courants

6.3.1.1 Tableau des goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes et amortissements/ perte de valeur) en K€ :

Immobilisations	Valeur au 31/12/2011	Ecart de conversion	Acquisition de l'exercice	Sorties de l'exercice	Reclassement Transfert	Valeur brute 31/12/2012
Goodwill ⁽¹⁾	3 919	(136)	0	1 470	0	2 314
Total des écarts d'acquisition	3 919	(136)	0	1 470	0	2 314
Frais de R & D	32 738	(102)	3 149	7 329		28 456
Autres immobilisations incorporelles	2 243	(4)	1	609		1 631
Total des immobilisations incorporelles	34 982	(106)	3 149	7 938	0	30 087
Terrains	996	0	0	996	0	0
Constructions	2 318	(4)	0	2 146	0	168
Inst. Agenc. Am. Constructions	2 405	(3)	257	1 797	(20)	842
Matériel industriel	6 472	(23)	94	641	2	5 904
Inst. générales, Agenc. Am.	497	(0)	3	0	0	500
Matériel de transport	42	(0)	0	0	0	42
Mobilier et mobilier de bureau	1 669	(15)	54	142	232	1 798
Immobilisations en cours	201	0	13	0	(214)	(0)
Total des immobilisations corporelles	14 600	(45)	421	5 723	0	9 254
Titres de participation	1 348	0	0	385	1	964
Dépôts et cautionnements	211	0	2 604	8	0	2 807
Total des immobilisations financières	1 561	0	2 604	393	1	3 771
TOTAL GENERAL	55 059	(286)	6 174	15 523	1	45 426

⁽¹⁾ Le goodwill correspond :

- au goodwill de QUANTEL USA. Il figure déjà dans les comptes de la société américaine ;
- au goodwill de la société C2J Electronique acquise en novembre 2004.

Amortissements ou perte de valeur	Valeur 31/12/2011	Ecart de conversion	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassement Transfert	Valeur 31/12/2012
Goodwill	0					0
Total des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Frais de R & D	22 890	(80)	2 945	4 110		21 646
Autres immobilisations incorporelles	939	(4)	118	22		1 031
Total des immobilisations incorporelles	23 829	(84)	3 063	4 131	0	22 677
Constructions	700	(3)	16	580	0	133
Inst. Agenc. Am. Constructions	1 257	(2)	200	1 165	23	313
Matériel industriel	5 651	(21)	347	554	54	5 476
Inst. générales, Agenc. Am.	124	(0)	27	0	(75)	76
Matériel de transport	32	(0)	0	0	0	31
Mobilier et mobilier de bureau	1 400	(14)	133	105	(2)	1 412
Total des immobilisations corporelles	9 164	(42)	722	2 404	0	7 442
Titres de participation	948	0	0	0	0	948
Total des immobilisations financières	948	0	0	0	0	948
TOTAL GENERAL	33 942	(126)	3 786	6 535	0	31 067

L'impact de la variation du dollar se retrouve au niveau des écarts de conversion en K€.

Goodwill net au 31/12/11	3 919
Ecart de conversion	(136)
GW QUANTEL DERMA	(1 470)
Goodwill net au 31/12/12	2 314
Détail du goodwill net au 31/12/12	
Goodwill BSLI	1 913
Goodwill C2J	401
Total	2 314

6.3.1.2 Immobilisations nettes par pays en K€

Immobilisations nettes par pays	France	Etats-Unis	Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
Immobilisations incorporelles	6 537	3 187	9 725	15 072
Immobilisations corporelles	1 619	193	1 812	5 436
Immobilisations financières	2 823	0	2 823	611
Total	10 979	3 380	14 359	21 119

6.3.1.3 Autres actifs financiers en K€

Immobilisations financières	31/12/2012	31/12/2011
Autres Immobilisations financières	16	400
Dépôts et cautionnements	2 807	211
Total	2 823	611

Les autres titres immobilisés à l'actif du bilan représentent les titres de la société GIAC pour 15 K€. La participation GIAC est inférieure à 10 %.

Les dépôts et cautionnements correspondent principalement à la garantie de passif suite à la cession de l'activité Dermatologie (1 350 K€), les dépôts de garantie sur le bâtiment des Ulis pour 850 K€ et un crédit vendeur sur le bâtiment de 400 K€.

6.3.1.4 Créances d'impôts et Impôts différés actif en K€

	Montant début de l'exercice	Ecart de conversion	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Montant fin de période
Crédit impôt recherche	2 904		1 148			4 052
Impôt différé actif	1 261	(21)	531	411		1 361
Total	4 165	(21)	1 679	411	0	5 412

	Montant brut 31/12/2012	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de 5 ans	Montant brut 31/12/2011
Crédit impôt recherche	4 052		4 052	2 904
Impôt différé actif	1 361	364	996	1 261
Total	5 412	364	5 047	4 165

6.3.2 Actifs courants

6.3.2.1 Stocks et en cours en K€

Stocks et en cours	31/12/2012 Brut	Provisions	Net	31/12/2011 Net
Matières premières et consommables	10 051	932	9 119	7 501
Travaux en cours	1 203	168	1 035	1 978
Produits Finis	2 085	115	1 970	1 705
Marchandises	4 642	1 316	3 326	6 006
Total	17 981	2 531	15 450	17 190

La migration sous le nouvel ERP a conduit QUANTEL S.A. à transférer environ 1 M€ du poste « Travaux en cours » vers le poste « Matières premières et consommables ».

6.3.2.2 Créances clients et autres débiteurs en K€

	Montant brut 31/12/12	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux ou litigieux	588	588		
Autres créances clients	12 404	12 404		
Total clients	12 992	12 992	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	161	161		
Personnel et comptes rattachés	17	17		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33	33		
Créance d'impôt	4 123	71	4 052	
Taxe sur la valeur ajoutée	306	306		
Autre impôts, taxes et vers. as.	0	0		
Avances fournisseurs	34	34		
Créances liées à l'affacturage	362	362		
Débiteurs divers	257	257	0	
Autres débiteurs	5 293	1 242	4 052	0
Provision autres débiteurs	(8)	(8)		
Total autres débiteurs	5 285	1 234	4 052	0
Charges constatées d'avance	814	814		
Total clients et autres débiteurs	19 091	15 040	4 052	0

	Montant brut 31/12/2011	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux ou litigieux	375	375		
Autres créances clients	11 134	11 134		
Total clients	11 509	11 509	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	272	272		
Personnel et comptes rattachés	19	19		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	81	81		
Créance d'impôt	2 911	7	2 904	
Taxe sur la valeur ajoutée	224	224		
Autre impôts, taxes et vers. as.	34	34		
Débiteurs divers	771	771	0	
Autres débiteurs	4 312	1 408	2 904	0
Provision autres débiteurs	(27)	(27)		
Total autres débiteurs	4 285	1 381	2 904	0
Charges constatées d'avance	637	637		
Total clients et autres débiteurs	16 431	13 527	2 904	0

Les antériorités des créances clients au 31 décembre sont les suivantes (en K€) :

	Montant brut 31/12/2012	Dépréciation 31/12/2012	Montant brut 31/12/2011	Dépréciation 31/12/2011
Créances non échues	8 890		7 637	
Créances échues 0 à 30 jours	2 196		1 853	
Créances échues 31 à 120 jours	954		1 308	
Créances échues 121 à 1 an	550	234	444	107
Créances échues supérieures à 1 an	402	354	268	268
Total Créances	12 992	588	11 509	375

6.3.2.3 Dépréciations en K€ :

Nature des dépréciations	Montant début de l'exercice	Ecart de conversion	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Variation de périmètre	Montant fin de l'exercice
- Immobilisations Financières	949		0			949
- Stocks et en cours	2 248	(8)	902	610		2 531
- Comptes clients	376	(1)	377	162		589
- Autres débiteurs	27	0	8	27		8
Provisions pour dépréciation:	3 600	(9)	1 287	800	0	4 077

Les dépréciations liées aux immobilisations financières concernent les titres de la société MEDSURGE qui a cessé ses activités en 2010.

6.3.2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2012, la trésorerie dont dispose le Groupe comprend les éléments suivants en K€ :

- Disponibilités	3 037
Total	3 037

6.3.3 Capitaux propres

6.3.3.1 Composition du capital

En nombre d'actions	
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2012	3 704 061
Augmentation de capital	0
BSA exercés	0
Options de souscriptions exercées	0
Nombre d'actions au 31 décembre 2012	3 704 061

Au 31 décembre 2012, ces 3 704 061 actions de 1 € chacune sont entièrement libérées, et représentent un capital de 3 704 061 €; elles sont détenues au 31 décembre 2012 par :

	Nb d'actions	% du capital	Nb droits de vote	% droits de vote ⁽¹⁾
EURODYNE	663 222	17,91 %	1 256 444	28,05 %
A. de SALABERRY	45 490	1,23 %	90 980	2,03 %
Sous total Concert ⁽²⁾	708 712	19,13 %	1 347 424	30,08 %
TURENNE CAPITAL	121 580	3,28 %	121 580	2,71 %
OTC	250 000	6,75 %	250 000	5,58 %
Autre dont public	2 623 769	70,83 %	2 760 118	61,62 %
Total	3 704 061	100,00 %	4 479 122	100,00 %

(1) Les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés sans tenir compte des actions auto-détenues par la Société qui sont privées de droits de vote en application des dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce..

(2) La société EURODYNE est une société anonyme holding de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B-10646. Le capital de la société EURODYNE est détenu majoritairement par Monsieur Alain de SALABERRY, son Président. EURODYNE et Monsieur Alain de SALABERRY sont présumés de concert en application des dispositions de l'article L.233-10 du Code de commerce.

Information sur les options de souscriptions :

	Plan 10	BSAR
Date AG	18/06/2009	22/06/2010
Date CA	15/09/2009	20/07/2010
Nb total d'actions pouvant être souscrites	97 550	200 000
<i>Dont :</i>		
- Par les mandataires sociaux	2 000	200 000
- Par les dix premiers attributaires salariés	10 000	0
- Point de départ de l'exercice des options	16/09/2009	20/07/2010
- Date d'expiration	15/09/2014	30/06/2015
- Prix de souscription	4,50 €	6 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/12	400	0
Options annulées au 31/12/12	37 200	0
Options restantes	59 950	200 000

6.3.3.2 Écart de conversion

L'écart de conversion consolidé est négatif de (1 776) K€ au 31 décembre 2012.

Cet écart de conversion consolidé résulte principalement et mécaniquement de la baisse du dollar par rapport au taux historique appliqué lors de la prise de participation du Groupe dans les filiales américaines en juillet 1998.

La variation de ce poste sur l'année entraîne une dégradation de 231 K€ des fonds propres du Groupe, dû à l'évolution de la parité dollar/euro sur la période.

Taux de change :

Bilan taux de clôture		P&L taux moyen		Variation	
				Bilan	Résultat
31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	2012
1,3194	1,2939	1,2856	1,3917	0,0255	(0,1061)

6.3.4 Passifs non courants

6.3.4.1 Passifs financiers en K€

Etat des passifs financiers non courants	Montant brut 2012	A plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut 2011
Océane	6 730	6 730	0	6 567
Micado	2 800	0	2 800	
Autres emprunts	2 627	2 465	162	7 831
Autres Passifs Financiers	915	915	0	1 005
Total emprunts et passifs financiers	13 072	10 110	2 962	15 403

QUANTEL a émis un emprunt obligataire de 2,8 M€ en décembre 2012. Cet emprunt obligataire représenté par 28 obligations de 100.000 euros a été intégralement souscrit par le fonds Micado France 2018. Ces obligations sont cotées sur le marché Alternext.

Le 18 septembre 2007, QUANTEL a procédé à l'émission d'un emprunt convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE). Les termes et les conditions de ces OCEANE ont été modifiés par l'assemblée générale des porteurs d'OCEANE du 14 décembre 2012.

Les principales caractéristiques de cet emprunt au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

- Nombre d'obligations émises : 295 953
- Nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2012 : 179 092

- Valeur nominale des obligations : 26 euros
- Prix d'émission des obligations : au pair
- Taux de rendement actuariel brut : 4,875 % à la date de règlement des obligations (en l'absence de conversion et/ou échange d'actions et en l'absence d'amortissement anticipé)
- Amortissement normal des obligations : en totalité le 2 janvier 2015 par remboursement au pair
- Remboursement anticipé au gré de la Société à compter du 1^{er} janvier 2011 sous certaines conditions
- Ratio de conversion ou d'échange d'actions : 1 action pour 1 obligation
- Possibilité d'exigibilité anticipée des OCEANE, aux seules fins de libérer par voie de compensation avec les créances obligataires le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre d'augmentations de capital et/ou d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

6.3.4.2 Autres passifs non courant en K€

Nature des provisions non courantes	Montant début de l'exercice	Ecart de conversion	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Variation de périmètre	Montant fin de l'exercice
- Indemnités départ à la retraite	516	0	120	0	0	636
- Autres provisions pour charges	0					0
Provisions pour risques et charges:	516	0	120	0	0	636

L'augmentation des indemnités de départ à la retraite est principalement liée au changement de taux pris en compte pour l'actualisation, passé de 4,5 % à 3 %.

6.3.5 Passifs courants

6.3.5.1 Provisions en K€

Nature des provisions courantes	Montant début de l'exercice	Ecart de conversion	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Variation de périmètre	Montant fin de l'exercice
- Garanties données aux clients	280	(1)	112	152	0	238
- Indemnités départ à la retraite	15	0	53	0	0	68
- Autres provisions pour charges	209	0	15	59	0	165
- Provision sur cession Derma	0	0	386	0	0	386
Provisions pour risques et charges:	505	(1)	565	211	0	858

Toutes les reprises de provisions ont été consommées. Les provisions et les reprises de provisions prises individuellement n'ont pas un montant significatif.

6.3.5.2 Passifs financiers en K€

Etat des passifs financiers courants	Montant brut 2011	Montant brut 2012	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts	3 098	2 993	2 167	826	0
Financement CIR	1 224	2 457	2 457		
Concours bancaires	5 625	2 753	2 753		
Crédits vendeurs (*)	120	-	-		
Autres Passifs financiers		464	464	0	0
Total emprunts et passifs financiers	10 067	8 667	7 841	826	0

(*) Ce poste représente le solde du crédit vendeur lié à l'acquisition d'une technologie laser à fibres pour un montant de 120 K€ ;

Conformément aux normes IFRS, la société a reclassé ses dettes financières non courantes dont les covenants ne sont plus respectés en dettes courantes (cf § 6.5.1). Cependant, malgré le non respect de ces covenants conditionnant le maintien de ces concours bancaires, les établissements n'ont pas, à la date du rapport, indiqué avoir l'intention de s'en prévaloir. Ainsi, malgré le classement en dette courante, les échéances mentionnées ci-dessus respectent les derniers échéanciers reçus et peuvent dépasser l'année.

Le crédit d'impôt recherche 2011 (1 554 K€) a été cédé en garantie d'une avance renouvelable annuellement de 1 233 K€. Le financement des crédits d'impôt recherche 2010 et 2011 s'élève à 2 457 K€ au 31 décembre 2012.

6.3.5.3 Dettes diverses en K€

Etat des dettes diverses	31/12/2012	31/12/2011
Avances clients	942	255
Personnel (congés payés et charges sociales)	3 404	3 473
Impôts et taxes	346	597
Dettes sur immobilisations	155	47
Clients avoir à établir	345	0
Subventions	915	
Produits constatés d'avance	481	983
Dettes courantes diverses	56	292
Total dettes diverses	6 644	5 645

6.4 Notes sur le compte de résultat

6.4.1 Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires en K€ :

Ventilation du chiffre d'affaires	31/12/2012	31/12/2011
- Ventes France	9 513	8 803
- Ventes Export	40 466	41 733
Total du chiffre d'affaires	49 979	50 536

Répartition des ventes export par pays de destination en K€ :

PAYS	31/12/2012	% du CA export	31/12/2011	% du CA export
Etats Unis	8 001	20 %	9 621	20 %
Chine	5 125	13 %	4 912	10 %
Israël	3 169	8 %	98	0 %
Allemagne	2 363	6 %	1 889	4 %
Corée	2 320	6 %	6 319	13 %
Autres pays	19 489	48 %	18 894	40 %
Total	40 466	100 %	41 733	100 %

6.4.2 Information sectorielle

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance.

Le groupe a mis en place, depuis 2011, un reporting basé sur

les 2 principales divisions du groupe :

- ISLD : Industrial & scientific Laser Division,
- Medical : Ophtalmologie.

Les données comparables sur deux exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Information sectorielle	31/12/2012			31/12/2011		
	ISLD	Médical	Global société	ISLD	Médical	Global société
CA	27 686	22 293	49 979	29 755	20 781	50 536
Contribution après matières, MOD, R&D et frais commerciaux	4 164	5 246	9 410	6 929	4 540	11 469
G&A			(9 423)			(7 941)
Résultat financier			(1 043)			(1 138)
Résultat non courant			3 178			(39)
IS			152			387
Résultat net avant résultat des activités abandonnées			2 273			2 638
Résultat net des activités abandonnées			(5 768)			(1 420)
Résultat net total			(3 495)			1 218

*La division ISLD fabrique les Lasers médicaux. Une partie de la marge médicale se situe donc dans la division ISLD.

6.4.3 Frais de développement

Le montant des frais de développement sur 2012 s'élève à 5 657 K€ et se ventile comme suit :

Frais de R&D	31/12/2012	31/12/2011
R&D immobilisés	2 849	2 480
R&D sur contrats	2 673	3 317
R&D passés en charges	135	307
Montant Brut	5 657	6 104
Amortissements de la période	2 469	2 267

Les frais de développement immobilisés se décomposent en :

Période	31/12/2012	31/12/2011
Achats	293	379
Frais de personnel	2 298	1 989
Autres charges	258	112
Total	2 849	2 480

Ils ont été déduits des charges correspondantes.

6.4.4 Personnel

Effectif moyen	31/12/2012	31/12/2011
France	245	241
USA	54	64
Total	299	305

6.4.5 Provisions en K€

Provisions	Augmentations dotations	Reprises consommées	Reprises non consommées	Solde
- Garanties données aux clients	112	82	0	29
- Indemnités départ à la retraite	172	0	0	172
- Litiges	15	59	0	(44)
- Stocks et en cours	61	604	7	(550)
- Comptes clients	72	0	157	(85)
- Autres débiteurs	8	0	27	(19)
Total provisions courantes	440	745	191	(496)
- Provisions non courantes	0	0	0	0
Total du compte provisions	440	745	191	(496)

6.4.6 Autres produits et autres charges en K€

Autres produits - autres charges	31/12/2012	31/12/2011
Crédit impôt recherche	1 068	1 278
Redevances/licences	0	0
Jetons de présence	(30)	(30)
Pertes sur créance irrécouvrable	(42)	(20)
+/- Value sur cessions d'actifs	(201)	(55)
Regularisations	(20)	65
Pénalités	(51)	0
Pertes/Gains sur exercices antérieurs	76	0
Ajustement crédit vendeur	0	100
Divers	(2)	(19)
Total	798	1 319

6.4.7 Locations en K€

Locations simples	31/12/2012	2013	suivantes	totales
Locations immobilières	1 048	1 219	6 603	8 870
Location matériel de bureau	167	217	50	433
Location véhicules	380	271	349	1 000
Total Locations	1 594	1 707	7 002	10 303
Locations en crédit bail				
Total Locations immobilières en Crédit bail	163	0	0	163

6.4.8 Autres produits et charges financières en K€

Autres produits et charges financières	31/12/2012	31/12/2011
Différences de change	(78)	3
Dépréciation titres de participation		
Total	(78)	3

6.4.9 Impôts en K€

Sociétés intégrées	2012	2011
Total impôts sur les bénéfices dus	(6)	2
Total impôts sur les bénéfices différés	(146)	(389)
Total	(152)	(387)

6.4.10 Situation fiscale – impôts différés en K€

Présentation de la décomposition de l'impôt sur les bénéfices :

Sociétés intégrées	2012	2011
Total Crédits d'impôts recherche	(1 068)	(1 278)
Total Crédits d'impôts apprentissage	(6)	(7)
Total impôts sur les bénéfices dus	0	9
Total impôts sur les bénéfices différés	(146)	(389)
Total	(1 219)	(1 665)

Chez QUANTEL USA, les conditions de constatation des actifs d'impôts différés étant respectées, le Groupe active les différences temporaires déductibles de QUANTEL USA, et comptabilise ainsi un produit d'impôt différé de 146 K€.

Le groupe fiscal français est déficitaire et, par conséquent, n'impute pas ses déficits fiscaux.

Toutefois, un impôt différé actif de 333 K€ a été comptabilisé en 2011. Le Groupe a choisi de limiter le montant des actifs d'impôts différés reconnus au titre des pertes fiscales à l'impôt calculé sur le bénéfice prévisionnel des deux années suivantes.

Tableau des taux :

	France	USA
Taux légal	33,33 %	40,75 %
Taux appliqué y compris sur les impôts différés	33,33 %	40,75 %

La preuve de l'impôt en K€ :

Elle consiste à effectuer le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable de l'exercice et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante sur la base des textes fiscaux en vigueur.

Résultat comptable avant impôt	2 121
Impôt théorique au taux de 33,33 %	(707)
Incidence sur l'impôt théorique de :	
Résultats taxés(déduits) à taux réduit	0
IS sur Déficit imputés dans l'exercice	239
IS sur Déficit créés dans l'exercice	0
IS non comptabilisé sur Déficit créés/(perdus) dans l'exercice	(18)
Différentiels de taux d'imposition dans les filiales étrangères	23
Activation des impôts différés	146
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	6
Différences permanentes et autres éléments	159
Charge d'impôt réelle	(152)

Suivi des impôts différés en K€ :

Ouverture	1 261
Différence de change	(21)
Impôts différés sur activités abandonnées	(26)
Variation de résultat	146
Clôture	1 360

Suivi des déficits fiscaux non activés en K€ :

Sociétés intégrées	
Ouverture	8 799
Variation de périmètre	0
Différence de change	(0)
Différence de taux	0
Perte déficit sur activité abandonnée	(557)
IS non comptabilisé sur Déficit (créés)/perdus dans l'exercice	18
Imputation des déficits	(239)
Solde	8 021
Déficit base à 33,33 %	8 021
Déficit base à 40,75 %	0
Total	8 021

() Le taux d'imposition retenu dans ce tableau pour estimer les créances d'impôts à venir liées aux déficits fiscaux imputables sur les bénéfices futurs est le taux d'impôt attendu.*

La Société QUANTEL, tête de Groupe, intègre fiscalement la société QUANTEL MÉDICAL depuis 2001, la société ATLAS LASERS depuis l'exercice 2003 et la société SOFILAS depuis 2010.

En France, le groupe fiscal ayant comme tête de Groupe la société QUANTEL, dispose au 31/12/2012 de 20 049 K€ de déficits, soit 6 681 K€ d'impôts. La société QUANTEL S.A. dispose également de 3 714 K€ de déficits propres.

6.4.11 Résultat par action

Nombre d'actions	31/12/2012	31/12/2011
Numérateur		
Résultat net	(3 495)	1 218
Dénominateur		
Actions existantes	3 704 461	3 704 061
Stocks options	59 950	75 150
BSAR	200 000	200 000
OCEANE	258 865	258 865
Total des actions pour le calcul dilué par action	4 223 276	4 238 076
Résultat de base par action	(0,94)	0,33
Résultat dilué par action	(0,83)	0,29

6.5 Autres informations

6.5.1 Endettement net en K€

Endettements nets	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
OCEANE	6 567	163		6 730
Micado		2 800		2 800
Autres emprunts	10 930	0	5 310	5 620
Financement CIR	1 224	1 233		2 457
Concours bancaires	5 625		2 871	2 753
Crédits vendeurs	120		120	0
Total emprunts et passifs financiers	24 466	4 196	8 301	20 361
Autres Passifs financiers	1 005	414	40	1 379
Total passifs financiers	25 471	4 610	8 341	21 739
Trésorerie active	2 665	372		3 037
Endettement net total	22 806	4 239	8 341	18 703

Etat des emprunts et passifs financiers par monnaie étrangère	Euros	Dollars
OCEANE	6 730	
Micado	2 800	
Autres emprunts	5 619	2
Financement CIR	2 457	
Concours bancaires	2 753	0
Crédits vendeurs	0	
Total emprunts et passifs financiers	20 359	2

QUANTEL a émis un emprunt obligataire de 2,8 M€ en décembre 2012. Cet emprunt obligataire représenté par 28 obligations de 100 000 euros a été intégralement souscrit par le fonds Micado France 2018. Ces obligations sont cotées sur le marché Alternext.

L'échéance des OCEANE a été repoussée au 2 janvier 2015 par l'assemblée générale des porteurs d'OCEANE du 14 décembre 2012.

L'endettement bancaire est de 13 032 K€ à taux fixe et de 7 327 K€ à taux variable. À fin 2011, il était de 11 064 K€ à taux fixe et de 13 335 K€ à taux variable.

Certains covenants conditionnant le maintien des concours

bancaires dont bénéficie la Société ne sont plus respectés, sans toutefois que les établissements aient à la date du rapport indiqué avoir l'intention de s'en prévaloir.

La Société estime également, au vu de l'historique de ses relations avec ses banques et des récentes négociations concernant l'allongement de la durée des crédits moyen terme, que la probabilité de la survenance d'un tel risque est faible.

Sur 23 emprunts à moyen terme représentant 5 478 K€, six emprunts, représentant un montant global de 1 487 € au 31 décembre 2012, comprennent des covenants.

Les principales caractéristiques de ces emprunts et les covenants correspondants sont les suivants :

Emprunts	Montant (en K€)	Echéance	Covenant
Emprunt n°1	61	2014	Dettes LMT + Crédit bail / Cap. propres < 0,8 Dettes LMT + Crédit bail / Cap. d'autofin. < 4 Frais fin. / EBE < 0,8
Emprunt n°2	365	2016	Dettes LMT + 50 % Crédit bail / Cap. propres < 0,8 Dettes LMT + 50 % Crédit bail / Cap. d'autofin. < 4
Emprunt n°3	160	2016	Capitaux propres positifs Cap. propres / Total bilan > 20 % Dettes LMT + Crédit bail / Cap. d'autofin. < 4 Fonds de roulement positif
Emprunt n°4	411	2015	Dettes financières / Cap. Propres < 1 Dettes LMT + Crédit bail / Cap. d'autofin. < 3
Emprunt n°5	450	2014	Dettes financières nettes / Cap. Propres < 1 Dettes financières nettes / Cap. d'autofin. < 4
Emprunt n°6	39	2013	Cap. propres / Total bilan > 20 % Dettes LMT + Crédit bail / Cap. d'autofin. < 4 Fonds de roulement positif

Au 31 décembre 2012, aucun emprunt ne respecte l'intégralité de ses covenants.

Les concours bancaires sont constitués de :

- Financement CIR	2 457
- Mobilisation de créances	2 031
- Crédits bancaires à court terme	350
- Découverts bancaires	372
Total	5 210

Les disponibilités sont constituées de :

- Disponibilités	3 037
Total	3 037
La position de trésorerie nette est de:	(2 173)

6.5.2 Faits exceptionnels et litiges

Les faits exceptionnels sont décrits dans la note 6.1 sur les faits caractéristiques de l'exercice.

6.5.3 Dépréciations d'actifs

Conformément aux règles et principes comptables décrits dans la note 6.2.8, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). L'UGT correspond

au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des Goodwill, le Groupe utilise l'approche suivante pour appréhender la valeur recouvrable de l'UGT : il estime la valeur d'utilité de l'UGT par application de la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

Si la valeur comptable de l'UGT est supérieure au montant le plus élevé déterminé selon la méthode décrite ci-dessus (juste valeur ou valeur d'utilité), une perte de valeur est alors comptabilisée conformément aux principes décrits dans la note 6.2.8.

Les principales hypothèses utilisées pour réaliser les tests au titre de l'exercice 2011 sont les suivantes :

- Utilisation des budgets établis par le management du Groupe en tenant compte notamment des historiques d'évolution entre les données réalisées et les données budgétées.
- Prise en compte d'une période de budget à moyen terme et application par la suite d'un taux de croissance constant et limité compris entre 1 % et 10 %
- Actualisation des flux de trésorerie en retenant un taux compris entre 8 % et 12 % tenant compte des risques spécifiques liés au secteur d'activité.

Les tests de sensibilité appliqués aux différentes UGT ont consisté à faire varier :

- De plus ou moins 1 point les taux d'actualisation retenus
- De plus ou moins 10 % le taux de croissance du chiffre d'affaires des deux premières années.

Lors des calculs de sensibilité, aucune modification raisonnable de la valeur des hypothèses clés n'a conduit à constater une dépréciation pour perte de valeur.

6.5.4 Opérations intervenues après la clôture

Une augmentation de capital de 4 040 784 euros a été lancée en décembre 2012 et a été clôturée le 4 janvier 2013. Elle a été souscrite à hauteur de 2 074 162 € par compensation de créances obligataires Océanes 2007 (cf. § 6.1 Restructuration financière).

Une offre d'échange des OCEANE encore en circulation à l'issue de l'augmentation de capital contre de nouvelles obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE Bis) interviendra dans le courant du 1^{er} semestre 2013. Les termes et conditions des OCEANE Bis seront identiques à ceux des OCEANE, du taux d'intérêt annuel nominal qui sera de 6,0 % et du droit de conversion et/ou d'échange qui pourra notamment s'effectuer à compter du 1^{er} décembre 2014 à raison de vingt-six (26) actions QUANTEL pour cinq (5) OCEANE Bis (soit 5,2 actions pour une OCEANE Bis, correspondant à un prix de conversion de 5 euros par action), sous réserve que la Société n'exerce pas la faculté qui lui sera conférée dans cette hypothèse, d'exiger le remboursement normal à l'échéance (cf. § 6.1 « Restructuration financière »).

Aucun autre événement significatif survenu depuis la clôture du dernier exercice ne nous semble devoir être signalé.

6.5.5 Principaux flux intra groupe

- Production de lasers, diodes Lasers et réalisation d'études de la société Quantel pour les sociétés QUANTEL MÉDICAL, et QUANTEL USA.
- Production de lasers de la Société QUANTEL USA pour la société QUANTEL S.A..
- Octroi d'avance de trésorerie sous forme d'un compte courant rémunéré à 3 % entre QUANTEL MÉDICAL et QUANTEL S.A..
- Octroi d'avance de trésorerie sous forme d'un compte courant rémunéré à 2 % à ATLAS LASERS.
- Détachement de personnel de la société Quantel à la filiale QUANTEL MÉDICAL.
- Contribution aux frais de cotation sur le marché et de managements fees.
- Facturation à QUANTEL USA d'une redevance de marque.

6.5.6 Honoraires des Commissaires aux Comptes

⁽¹⁾ Subventions et réduction de capital

⁽²⁾ Attestation situation au 03/2012

	Cabinet ACEFI CL				Deloitte & associés			
	Montant en € (HT)		%		Montant en €(HT)		%	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Audit								
- Commissariat aux Comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- QUANTEL	36 680	45 000	62 %	64 %	49 425	50 665	100 %	95 %
- Filiales intégrées globalement	18 000	17 500	30 %	25 %	0	0	0 %	0 %
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes								
- QUANTEL ⁽¹⁾	4 576	5 000	8 %	7 %		2 575	0 %	5 %
- Filiales intégrées globalement ⁽²⁾		3 000		4 %				
Sous total	59 256	70 500	100 %	100 %	49 425	53 240	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous total								
TOTAL	59 256	70 500	100 %	100 %	49 425	53 240	100 %	100 %

6.5.7 Risque de change

Les ventes du Groupe sont réalisées pour l'essentiel dans la monnaie du pays qui fabrique : euros en France et dollars aux USA. Les flux entre les achats et les ventes étant voisins, le risque de change est minime. Par contre, QUANTEL USA se finance en dollars et le Groupe supporte un risque de change sur les créances et dettes de QUANTEL USA.

Enfin dans l'hypothèse d'une augmentation (diminution) du cours du dollar exprimé en Euros de 1 % en 2012, le chiffre d'affaires consolidé aurait augmenté (diminué) de 170 K€ soit 0,31 % et le résultat net de 33 K€ soit 0,93 %.

6.5.8 Risque de taux

Les emprunts bancaires contractés par le Groupe sont généralement assortis d'un taux indexé sur les taux de marché. En ce qui concerne les dettes financières, le taux moyen consolidé ressort à 3,84 %. Une augmentation (diminution) des taux d'intérêts de 1 % aurait entraîné une diminution (augmentation) du résultat net de 103 K€ soit 1,48 % au 31/12/12.

6.5.9 Risque de liquidité

Au 31 décembre 2012, le Groupe disposait d'une trésorerie nette négative de 2,2 M€ et d'une trésorerie disponible de 3 M€. Plus globalement, les encaissements clients et règlements fournisseurs s'opèrent dans des conditions normales, sans délais ou retards significatifs. Les autres éléments relatifs à l'endettement du Groupe sont décrits aux paragraphes 6.3.4.1, 6.3.5 et 6.5.1.

La Direction considère que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause comme expliqué dans les principes et méthodes comptables retenus (§6.2)

6.5.10 Assurances

Les différentes sociétés du Groupe sont couvertes par les assurances nécessaires à une bonne couverture des risques :

- assurances pertes d'exploitation permettant aux sociétés de redémarrer dans de bonnes dispositions après un sinistre majeur,
- assurances responsabilité civile couvrant en particulier les risques utilisateurs,
- assurances standard pour les autres risques : vol, incendie, transport etc.

Le montant global cumulé des risques couverts en responsabilité civile s'élève à 17 M€.

Le montant des risques couverts pour la partie immobilisations s'élève à 29 M€.

Le montant global des risques couverts pour la partie perte d'exploitation s'élève à 26 M€.

Au total les primes d'assurances payées par le Groupe représentent : 443 K€.

Ces couvertures sont gérées de façon globale pour les sociétés européennes et de manière indépendante pour les sociétés américaines.

6.5.11 Engagements hors bilan

- Cautions donnés sur marchés : 13 K€ ;
- Cession en garantie de créances professionnelles : 4 488 K€ dont 2 457 K€ pour les crédits d'impôt recherche 2010 et 2011 ;
- Billet à ordre : 408 K€ ;
- Encours Factor : 1 707 K€.

Le fonds de commerce de la Société QUANTEL a été nanti au 1^{er} rang au profit de l'emprunt GIAC pour un montant restant dû de 450 K€ au 31/12/2012 au 2^e rang au profit de la BNP pour le compte d'un pool bancaire composé de la BNP-Société Générale-Crédit Agricole-Fortis-HSBC et Le Crédit Lyonnais pour un montant restant dû de 1 110 K€ au 31/12/2012.

Le fonds de commerce de la Société QUANTEL MÉDICAL a été nanti pour un montant restant dû de 171 K€ au profit de la Banque Populaire du Massif Central.

Les titres de la société QUANTEL MÉDICAL ont été nantis au profit de la BNP pour le compte d'un pool bancaire composé de la BNP-Société Générale-Crédit Agricole-Fortis-HSBC et Le Crédit Lyonnais pour un montant restant dû de 1 540 K€ au 31/12/2012.

6.5.12 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance se décompose comme suit :

- Conseil de surveillance : 30 K€ ;
- Membres du directoire : 594 K€.

10

COMPTES SOCIAUX DE QUANTEL AU 31 DÉCEMBRE 2012

1. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012 (EN K€)

SA QUANTEL Actif	2012 brut	2012 amort. & dépr.	2012 net	2011 net
Immobilisations incorporelles				
Concessions, Brevets, Droits similaires	1 276	363	914	1 116
Autres immobilisations incorporelles	346	338	8	14
Sous-total	1 622	700	922	1 130
Immobilisations corporelles				
Construction s/sol d'autrui	103	98	6	177
Instal. technique, matériel & outillage	4 506	3 976	530	537
Autres mobilisations corporelles	1 136	674	461	498
Sous-total	5 745	4 748	997	1 213
Immobilisations financières				
Participations	30 175	5 986	24 189	25 581
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	2 738		2 738	138
Sous-total	32 913	5 986	26 927	25 719
Total de l'actif immobilisé	40 281	11 435	28 846	28 062
Stock et en-cours				
Matières premières et consommables	6 513	483	6 030	3 182
Travaux en cours	1 000		1 000	2 096
Produits finis	641	115	526	622
Marchandises	105	57	48	174
Sous total	8 259	656	7 603	6 074
Avances & acomptes versés s/cdes	24		24	102
Créances d'exploitation				
Créances clients & comptes rattachés	6 313	64	6 248	7 007
Autres créances	6 140	189	5 951	9 371
Sous-total	12 452	253	12 199	16 378
Total de l'actif circulant	20 735	909	19 826	22 555
Disponibilités	1 151		1 151	404
Charges constatées d'avance	389		389	249
Charges à répartir sur plusieurs exercices	85		85	47
Ecart de conversion Actif	66		66	147
Total de l'actif	62 706	12 344	50 363	51 465

SA QUANTEL passif	2012	2011
Capitaux propres et réserves		
Capital	3 704	11 112
Primes d'émission, d'apport et de fusion	17 683	12 559
Réserve légale	240	240
Réserves pour plus-values à long terme	90	90
Autres réserves	62	62
Report à nouveau	-357	-2 285
Résultat de l'exercice	-4 931	-357
Provisions réglementées		20
Total capitaux propres	16 492	21 443
Autres fonds propres		
Avances conditionnées	724	700
Total fonds propres	17 215	22 143
Provision pour risques et charges		
Provisions pour risques	781	453
Provisions pour charges	83	83
Total provisions	865	536
Dettes financières		
Autres emprunts obligataires	9 530	6 730
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	7 457	9 341
Emprunts et dettes financières divers	5 729	3 882
Autres dettes financières		
Total dettes financières	22 717	19 952
Acomptes reçus sur commandes	884	255
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 335	5 452
Dettes fiscales et sociales	2 149	2 372
Autres dettes	963	14
Total autres dettes	8 447	7 838
Produits constatés d'avance	172	650
Ecarts de conversion Passif	64	90
Total passif	50 363	51 465

2. COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)

SA QUANTEL compte de résultat au 31 décembre	2012	2011
Produits d'exploitation		
Montant net du Chiffre d'affaires	27 624	34 507
Production stockée	-999	495
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	422	438
Reprise sur amortissements & provisions - Transferts de charges	1 434	344
Autres produits	59	54
Total des produits d'exploitation	28 539	35 838
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières	16 537	18 328
Variation de stocks	-1 902	-254
Autres achats et charges externes	5 526	5 161
Impôts, taxes et versements assimilés	642	737
Salaires et traitements	7 380	7 524
Charges sociales	3 532	3 577
Dotations aux amortissements	430	424
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions		
- Sur actif circulant	665	306
- Pour risques et charges	434	38
Autres charges	72	50
Total des charges d'exploitation	33 317	35 892
Résultat d'exploitation	-4 778	-54
Produits financiers	613	695
Charges financières	6 652	1 493
Résultat financier	-6 039	-798
Produits Exceptionnels	8 349	293
Charges Exceptionnelles	3 661	1 294
Résultat exceptionnel	4 688	-1 001
Impôts sur les bénéfices	-1 198	-1 495
Total des produits	37 501	36 827
Total des charges	42 432	37 184
Résultat net	-4 931	-357

3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (EN K€)

	Variation 2012	Variation 2011
Opérations d'exploitation		
Résultat net	-4 931	-357
Amortissements	430	424
Provisions	4 877	174
Régularisations capitaux propres +/- des actifs cédés	-4 720	
Capacité d'autofinancement	-4 344	242
Actifs d'exploitation		
Stocks et en-cours	-903	-749
Avances et acomptes versés sur commandes	78	-26
Créances clients, comptes rattachés	792	-1 395
Autres créances	3 085	2 323
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes	629	-980
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	-117	867
Autres dettes	222	56
Variation du besoin de fonds de roulement	3 786	96
Aide		
Aide reçue	207	226
Aide versées	-40	
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-390	564
Opération d'investissement		
Acquisitions éléments actifs immobilisés		
Immo. Incorporelles	-47	-47
Immo. Corporelles	-3 117	-441
Immo. Financières	-6 634	-1 144
Cessions éléments actifs immobilisés		
Immo. Corporelles	6 600	201
Immo. Financières	416	
Vente de l'activité Dermatologie	1 298	
Dettes sur immobilisations		-365
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	-1 484	-1 795
Opérations de financement		
Augmentation capital	0	2
Avances intra-groupe	1 704	-689
BSAR	0	0
Micado	2 800	0
Emprunt	0	710
Remboursement emprunt	-1 707	-1 696
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	2 798	-1 673
Variation de trésorerie	924	-2 905
Trésorerie à l'ouverture	-3 409	-504
Trésorerie à la clôture	-2 485	-3 409
Variation de trésorerie	924	-2 905

4. PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT (EN K€)

Origines :	
Report à nouveau antérieur	-357
Résultat de l'exercice 2012	-4 931
Affectations :	
Report à nouveau après affectation	-5 288

5. ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX

5.1 Événements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé

• Finalisation de la cession de l'activité Dermatologie

La cession à la société Alma Lasers des actifs non courants, corporels et incorporels, de l'activité Dermatologie est devenue définitive le 1^{er} août 2012 après la réalisation des différentes conditions prévues aux termes des accords signés en juin 2012. Elle permet au Groupe QUANTEL d'améliorer sa rentabilité et de réduire son endettement. La Division Médicale se concentre maintenant sur le développement de l'activité Ophtalmologie qui continue à augmenter ses parts de marché grâce aux produits innovants introduits au cours des dernières années.

Par ailleurs QUANTEL S.A. a augmenté le capital d'ATLAS LASER (société porteuse des titres QUANTEL DERMA GmbH) de 4 M€ le 31 décembre 2012 par incorporation du compte courant au capital.

Au final cette cession se traduit dans les comptes 2012 par un profit de 1,3 M€ et des dépréciations d'actifs pour 5,2 M€ (dont 5 M€ pour les titres Atlas Laser, porteuse des titres QUANTEL DERMA GmbH).

• ERP

Au cours du premier semestre, QUANTEL a procédé à la mise en place d'un nouvel ERP qui assure la gestion de l'ensemble des opérations de la société aux Ulis et à Lannion.

Après la phase de mise en place et les ajustements nécessaires, la société dispose ainsi d'un système moderne de gestion qui devrait permettre d'améliorer

l'efficacité de la production, réduire les délais de livraison et améliorer la satisfaction client.

Après stabilisation, cet ERP sera déployé dans les autres sociétés du Groupe.

La migration sous le nouvel ERP n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes de QUANTEL. Seule la classification des stocks est mieux appréhendée. Un transfert d'environ 1 M€ des en-cours vers la matière première a été effectué.

• Vente du siège social

Depuis 2006, le siège social des Ulis faisait l'objet d'un crédit-bail. En juin 2012, QUANTEL a levé l'option de rachat qui figurait dans le contrat de crédit-bail et immédiatement revendu l'immeuble à la société SCI Pacifique Pénélope qui lui a consenti un bail commercial. Le prix de cession étant de 6,6 M€, cette opération s'est traduite par une plus-value nette de 3,3 M€. Compte tenu des différents dépôts de garantie et avances, QUANTEL a encaissé un montant net de 2 M€.

• Réduction de capital non motivée par des pertes

Le niveau de cours de l'action QUANTEL sur le compartiment C du marché Euronext de NYSE Euronext Paris ne permettait plus depuis plusieurs mois de réaliser des opérations financières à un prix attractif, dès lors qu'il n'est pas possible, en application de l'article L.225-128 du Code de commerce, de réaliser une augmentation de capital à un prix inférieur à la valeur nominale de l'action. En conséquence, les actionnaires, réunis en assemblée générale extraordinaire le 11 avril 2012, ont, sur proposition du Directoire, décidé, en application des dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, une réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 7 408 122 euros par voie de minoration de la valeur nominale des 3 704 061 actions de la Société, laquelle a ainsi été ramenée de 3 à 1 euro par action. La totalité du montant de cette réduction a été affectée au compte prime(s) d'émission.

À l'issue de cette opération, le capital social a été ramené de 11 112 183 euros à 3 704 061 euros et est ainsi divisé en 3 704 061 actions de 1 euro de nominal chacune.

• Restructuration financière

QUANTEL avait émis le 18 septembre 2007 un emprunt obligataire représenté par des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE 2007) initialement remboursables au 1^{er} janvier 2013, au pair soit 26 euros par OCEANE.

Dans le cadre de la restructuration financière du groupe, l'assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2007 qui s'est réunie le 14 décembre 2012 a autorisé les modifications suivantes apportées au contrat d'émission des OCEANE 2007 :

- report de la date d'amortissement normal des OCEANE 2007 au 2 janvier 2015 ;
- insertion d'une clause dans le contrat d'émission des OCEANE 2007 permettant aux porteurs d'obtenir l'exigibilité anticipée de la créance de remboursement des OCEANE 2007, en renonçant à l'exercice du droit à l'attribution d'actions, en vue de libérer, par voie de compensation avec cette créance, le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital.

Le Directoire de la Société a ensuite procédé à une augmentation de capital (Note d'opération ayant reçu le visa AMF n° 12-604 du 17 décembre 2012 disponible sur le site internet de la Société et de l'AMF), avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant global brut, prime d'émission comprise, de 4 040 784 euros par voie d'émission de 2 693 856 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune souscrites au prix unitaire de 1,50 euro, garantie à hauteur de 93 % par les porteurs d'OCEANE 2007. Les actions nouvelles offertes dans le cadre de cette augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire, dont 2 074 162 euros par compensation avec des créances obligataires au titre des OCEANE 2007.

Aux termes de cette opération, le solde de la dette obligataire constituée des OCEANE 2007 s'élève à 4 656 392 euros (correspondant à 179 092 OCEANE 2007 remboursables au pair, soit 26 €).

En contrepartie de l'engagement des principaux porteurs d'OCEANE 2007 portant sur leur participation aux opérations de restructuration et la garantie de l'augmen-

tation de capital susmentionnée, la Société s'est engagée à initier une offre publique d'échange visant les OCEANE 2007 encore en circulation à l'issue de l'augmentation de capital contre des OCEANE 2013 à émettre, les termes et conditions des OCEANE 2013 devant être identiques à ceux des OCEANE 2007, à l'exception notamment du taux d'intérêt annuel nominal qui sera de 6 % et du droit de conversion et/ou d'échange qui pourra notamment s'effectuer à compter du 1^{er} décembre 2014 à raison de vingt-six (26) actions QUANTEL pour cinq (5) OCEANE 2013 (soit 5,2 actions pour une OCEANE 2013, correspondant à un prix de conversion de 5 euros par action), sous réserve que la Société n'exerce pas la faculté qui lui sera conférée dans cette hypothèse, d'exiger le remboursement normal à l'échéance.

En parallèle, QUANTEL a émis en décembre 2012, un emprunt obligataire de 2,8 M€ représenté par 28 obligations de 100 000 euros de nominal chacune portant intérêt au taux de 7,95 % l'an et venant à échéance le 2 octobre 2018, intégralement souscrites par le fonds Micado France 2018. Ces obligations sont cotées sur le marché Alternext Paris de NYSE Euronext sous le code ISIN FR0011368349. Cette émission a fait l'objet d'un document d'information publié et mis en ligne sur le site internet de la Société (www.quantel.fr) et sur celui d'Euronext.

5.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, notamment celles énoncées dans le guide comptable professionnel des entreprises du secteur des industries mécaniques, électriques.

5.2.1 Immobilisations incorporelles

Les frais afférents aux brevets et marques sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

Les logiciels acquis sont évalués à leur coût d'acquisition et sont amortis linéairement sur trois ans.

Les malis de fusion, correspondant aux fonds de commerce des sociétés absorbées, étant des actifs d'une durée d'utilisation indéterminable, ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (impairment test basé sur les cash flow futurs).

Depuis 2005, les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

5.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les durées et les méthodes les plus couramment retenues sont les suivantes :

Nature	Durée	Méthode
Matériel Industriel	3 à 5 ans	Linéaire
Agencements Matériel Industriel	5 ans	Linéaire
Installations générales	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

5.2.3 Titres de participations

Méthode d'évaluation :

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la situation financière des sociétés le justifie notamment eu égard à la valeur d'entreprise déterminée selon la méthode des cash-flows futurs actualisés (DCF), représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques.

5.2.4 Stocks et en-cours

Méthode :

La méthode de valorisation est basée sur le principe du PMP.

Valorisation :

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits finis et les travaux en-cours comprennent les consommations matières et les charges directes de production sur la base de l'activité normale et sont valorisés selon la méthode de l'avancement.

Dépréciations :

Lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur du montant de la différence.

Une dépréciation est déterminée pour tenir compte de la rotation lente du stock ou de la destination de certains matériels (matériel de démonstration par exemple).

5.2.5 Créances

Les créances sont valorisées en valeur nominale. Elles sont dépréciées sur la base d'une analyse au cas par cas lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Ce risque est apprécié en tenant compte des assurances crédit éventuellement souscrites.

Elles sont constituées par les ventes de biens et services produits. Pour les transactions qui ne comprennent que des services, la créance n'est comptabilisée que lorsque les services sont rendus.

La société externalise la gestion de ses créances clients hors groupe dans le cadre de conventions d'affacturage. Les encours de créances cédées pour lesquelles l'intégralité des risques a été transférée au factor sont déduits de la rubrique « créances clients ». Celles pour lesquelles l'intégralité des risques n'a pas été transférée sont maintenues en créances clients. Le financement reçu apparaissant dans la rubrique « Concours bancaires courants ».

5.2.6 Valeurs mobilières de placement

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

Les actions propres sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse connu à la date de clôture de l'exercice.

5.2.7 Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change de la date de facturation. À la fin de l'exercice, les créances et dettes sont valorisées au cours de change officiel de clôture. Un écart de change positif ou négatif est constaté et comptabilisé. Une provision pour risque de change est constatée pour couvrir le risque de perte latente.

5.2.8 Indemnités retraites

À leur départ en retraite, les employés perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions conventionnelles.

La politique est de ne pas constituer de provision au titre des droits acquis par le personnel mais de prendre la charge correspondante dans l'exercice du paiement effectif de la dette.

Toutefois, lors de la T.U.P. de QUANTEL LASER DIODES, QUANTEL S.A. a repris dans ses comptes la provision pour Indemnités de Départ à la retraite comptabilisée par QUANTEL LASER DIODES. Cette provision sera reprise au fur et à mesure des départs des salariés de la société absorbée.

5.2.9 Garantie

Les produits vendus bénéficient d'une garantie couvrant les frais de réparation éventuels pendant des durées variant de un à trois ans. Une provision est établie, au moment de la vente des produits concernés, pour couvrir le coût estimé de cette garantie.

La provision pour garanties données aux clients est calculée en comparant le chiffre d'affaires réalisé sur les 3 dernières années et ventilé par période de garantie, aux dépenses de garantie faites durant les 2 dernières années.

5.2.10 Autres provisions

Les autres provisions sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date de clôture. Elles ont un caractère estimatif quant à leur montant.

5.2.11 Chiffre d'affaires

Les revenus sont constitués par les ventes de biens et services produits. Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens. Pour les transactions ne comprenant que des services, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus. Pour le chiffre d'affaires et les résultats relatifs aux contrats de prestation de services, la société applique la méthode du pourcentage d'avancement. Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence figure en factures à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance. Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée.

5.2.12 Continuité d'exploitation

Malgré le non-respect de certains covenants bancaires au 31/12/2012, la Direction ne considère pas que la continuité d'exploitation soit remise en cause pour les 12 mois à venir. Cette position est étayée par les prévisions d'exploitation et le plan prévisionnel de trésorerie réalisée au titre de l'exercice 2013.

C'est dans ce contexte que les comptes du Groupe ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

Les comptes sociaux du Groupe sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Informations relatives aux postes de bilan

5.2.13 Tableau des immobilisations et amortissements

Immobilisations	Valeur brute 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Valeur brute 31/12/2012
Brevets, licences, marques	805	47	189	663
Fonds de commerce	614			614
Logiciels	346			346
Immo. incorporelles	1 764	47	189	1 622
Construction s/sol d'autrui	327	3 017	3 241	103
Matériel industriel	4 246	37	-223	4 506
Inst. générales, Agenc. Am.	248	3		251
Matériel de transport	21			21
Mobilier et Matériel de bureau	603	47	-214	864
Immobilisations en cours	201	13	214	0
Immo. corporelles	5 646	3 117	3 018	5 745
Titres de participation	26 530	4 030	385	30 175
Autres Immobilisations financières	138	2 604	3	2 739
Créances rattachées à des participations	0			0
Immo. financières	26 668	6 634	388	32 914
Total général	34 078	9 798	3 595	40 281

Amortissements & dépréciations des immobilisations	Valeur 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Valeur 31/12/2012
Brevets, licences, marques	303	60		363
Logiciels	332	6		338
Immo. incorporelles	635	66	0	701
Construction s/sol d'autrui	149	3	54	98
Matériel industriel	3 708	214	-54	3 976
Inst. générales, Agenc. Am.	31	25		56
Matériel de transport	21			21
Mobilier et Matériel de bureau	522	76	0	598
Immo. corporelles	4 432	317	0	4 748
Titres de participation	949	5 037		5 986
Immo. financières	949	5 037	0	5 986
Total	6 016	5 420	0	11 435

Le fonds de commerce qui apparaît au bilan pour 614 K€ est relatif à l'absorption de la société QUANTEL LASER DIODES en juin 2009. Il a été testé en fin d'année (impairment test basé sur les cash flow futurs) et aucune dépréciation n'est à constater.

La dépréciation 2012 des titres de participation correspond à la dépréciation des titres Atlas pour 5 037 K€ suite à la cession de l'activité Dermatologie.

5.2.14 Titres de participation

Sociétés (chiffres en K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Part du capital	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Prêts et Avances Consentis	Cautions et avals donnés par la société	CA HT dernier exercice	Résultat dernier exercice	Dividendes perçus
QUANTEL MÉDICAL 11 rue du bois joli 63808 Cournon sur Auvergne	9 900	18	100 %	10 080	10 080	-	449	23 856	652	-
QUANTEL USA 501,Haggerty lane Bozeman MT 59715	4 301 K\$	6 887 K\$	100 %	14 092 K€	14 092 K€	-	-	14 788 K\$	-1 114 K\$	-
ATLAS LASERS Avenue du Pacifique 91941 Les Ulis	5 038	-449	100 %	5 038	0	189	-	0	-4 826	-
MEDSURGE HOLDING INC 14850 Quorum Drive - Suite 120 Dallas, TX 75254-7050	-	-	10 %	949	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	15	15	-	-	-	-	-

La société procède chaque année à l'évaluation des sociétés filiales dont elle détient les titres par la méthode des dicounted cash flow (DCF). La mise en œuvre de cette méthode, en retenant un taux de croissance à l'infini de 1 % et un coût moyen pondéré du capital de 9 % n'a pas conduit à constater des dépréciations supplémentaires.

5.2.15 Stocks et en-cours

Stocks et en-cours	Brut	Dépréciations	Net 2012	Net 2011
Matières premières et consommables	6 513	483	6 030	3 182
Travaux en cours	1 000	0	1 000	2 096
Produits Finis	641	115	526	622
Marchandises	105	57	48	174
Total	8 259	656	7 603	6 074

La migration sous le nouvel ERP n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes du Groupe QUANTEL. Seule la classification des stocks est mieux appréhendée. Un transfert d'environ 1 M€ des en-cours vers la matière première a été effectué.

5.2.16 Créances

Etat des créances	Montant Brut 2011	Montant Brut 2012	A 1 an au +	A + d'un an
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts	2	1	1	
Autres immobilisations financières	136	2 737		2 737
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	98	64	64	
Autres créances clients	7 007	6 248	6 248	
Total Clients	7 105	6 313	6 313	0
Avances et acomptes versés sur commandes	102	24	24	
Personnel et comptes rattachés	19	17	17	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29	27	27	
Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	2 910	4 111	24	4 088
Taxe sur la valeur ajoutée	151	91	91	
Autre impôts, taxes et vers. as		66	66	
Divers	14	7	7	
Groupe et associés	5 613	1 341	1 341	
Débiteurs divers	634	480	480	
Total Autres créances	9 370	6 140	2 052	4 088
Charges constatées d'avance	249	389	389	
Totaux	16 964	15 604	8 779	6 825

(1) L'impôt sur les bénéfices de 2012 se décompose en :
 Crédit impôt recherche 2010 1 349 K€
 Crédit impôt recherche 2011 1 554 K€
 Crédit impôt recherche 2012 1 185 K€
 Crédit impôt apprentissage 24 K€
 Soit un total de K€ 4 111 K€

5.2.17 Contrat de liquidité

Au 31 décembre 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 15 343 actions ;
- 5 561,47 euros en espèces.

Les actions QUANTEL ont été achetées/vendues dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur, aux conditions de prix suivantes :

Nombre d'actions auto-détenues au 31/12/12	15 343
Nombre de titres achetés du 01/01/2012 au 31/12/12	20 740
Nombre de titres vendus du 01/01/2012 au 31/12/12	16 534
Cours moyen des achats	2,2341 €
Cours moyen des ventes	2,3102 €
Prix de revient moyen unitaire des titres en portefeuille au 31/12/12	4,2127 €

5.2.18 Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2012	2011
Crédit bail immobilier / Loyer	185	93
Locations	53	47
Entretien réparation matériel	1	49
Assurances	111	15
Honoraires	7	
Voyages et déplacements	13	30
Telecom	10	
Divers	9	15
Total	389	249

5.2.19 Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Totaux capitaux propres
Situation au 31/12/11	11 112	12 559	393	-2 285	-357	20	21 442
Mouvements							0
- Affectation du résultat en RAN				-357	357		0
- Réduction de capital	-7 408	7 408					0
- Affectation des réserves sur les primes		-2 285		2 285			0
- Provisions réglementées						-20	-20
- Divers							0
- Résultat de l'exercice					-4 931		-4 931
Situation au 31/12/12	3 704	17 683	393	-357	-4 931	0	16 491

Au 31 décembre 2012, le capital social est composé de 3 704 061 actions entièrement libérées, de un euro chacune, soit 3 704 061 €. Elles étaient détenues au 31 décembre 2012 par :

	Nb d'actions	% du capital	Nb droits de vote	% droits de vote ⁽¹⁾
EURODYNE	663 222	17,91 %	1 256 444	28,05 %
A. de SALABERRY	45 490	1,23 %	90 980	2,03 %
Sous total Concert (2)	708 712	19,13 %	1 347 424	30,08 %
TURENNE CAPITAL	121 580	3,28 %	121 580	2,71 %
OTC	250 000	6,75 %	250 000	5,58 %
Autre dont public	2 623 769	70,83 %	2 760 118	61,62 %
Total	3 704 061	100,00 %	4 479 122	100,00 %

(1) Les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés sans tenir compte des actions auto-détenues par la Société qui sont privées de droits de vote en application des dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce.

(2) La société EURODYNE est une société anonyme holding de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B-10646. Le capital de la société EURODYNE est détenu majoritairement par Monsieur Alain de SALABERRY, son Président. EURODYNE et Monsieur Alain de SALABERRY sont présumés de concert en application des dispositions de l'article L.233-10 du Code de commerce.

Information sur les options de souscriptions :

	Plan 10	BSAR
Date AG	18/06/2009	22/06/2010
Date CA	15/09/2009	20/07/2010
Nb total d'actions pouvant être souscrites	97 550	200 000
Dont :		
Par les mandataires sociaux	2 000	200 000
Par les dix premiers attributaires salariés	10 000	0
Point de départ de l'exercice des options	16/09/2009	20/07/2010
Date d'expiration	15/09/2014	30/06/2015
Prix de souscription	4,50 €	6 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/12	400	0
Options annulées au 31/12/12	37 200	0
Options restantes	59 950	200 000

5.2.20 Provisions

Nature des provisions	Montant début de l'exercice	Augmentations dotations	Reprises		Montant fin de l'exercice
			Consommations	Non consommées	
Amortissements dérogatoires	20			20	0
Total I	20	0	0	20	0
Provisions pour risques et charges					
- Pour garanties données aux clients	163	48		24	187
- Pour pertes de change	147	66		147	66
- Pour pensions et obligations similaires	83				83
- Pour autres provisions pour charges	142	386			528
Total II	535	500	0	171	864
Provisions pour dépréciation :					
- Sur stocks et en-cours	1 281	656		1 281	656
- Sur comptes clients	97	9		42	64
- Sur comptes courants		189			189
- Sur titres de participation	949	5 037			5 986
Total III	2 326	5 891	0	1 323	6 895
Total général	2 881	6 391	0	1 514	7 759
Exploitation		1 099		1 347	
Financières		5 292		147	
Exceptionnelles		0		20	
Total		6 391		1 514	

5.2.21 Emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières	2012	2011
Emprunt en obligations provenant des Océanes	6 730	6 730
Emprunt en obligations provenant de Micado	2 800	
Total des emprunts obligataires	9 530	6 730
Emprunt auprès des établissements de crédit	3 358	4 753
Emprunt GIAC	450	750
Intérêt sur emprunt	13	25
Avance liée au CIR	2 457	1 224
Mobilisation créances	812	1 379
Crédits bancaires à court terme	0	1 000
Découverts bancaires	367	210
Total Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	7 457	9 341
Avances prospection	364	220
Compte courant	5 365	3 661
Total des emprunts obligataires	5 729	3 881
Total Dettes financières	22 716	19 952
Avances remboursables	724	700
Total	23 440	20 652
Trésorerie active	1 122	353
Dettes financières nettes	22 318	20 299

QUANTEL a émis un emprunt obligataire de 2,8 M€ en décembre 2012. Cet emprunt obligataire représenté par 28 obligations de 100 000 euros a été intégralement souscrit par le fonds Micado France 2018. Ces obligations sont cotées sur le marché Alternext.

Le 18 septembre 2007, QUANTEL a procédé à l'émission d'un emprunt convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE). Les termes et les conditions de ces OCEANE ont été modifiés par l'assemblée générale des porteurs d'OCEANE du 14 décembre 2012.

Les principales caractéristiques de cet emprunt au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

- Nombre d'obligations émises : 295 953
- Nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2012 : 258 865

- Valeur nominale des obligations : 26 euros
- Prix d'émission des obligations : au pair
- Taux de rendement actuariel brut : 4,875 % à la date de règlement des obligations (en l'absence de conversion et/ou échange d'actions et en l'absence d'amortissement anticipé)
- Amortissement normal des obligations : en totalité le 2 janvier 2015 par remboursement au pair
- Remboursement anticipé au gré de la Société à compter du 1^{er} janvier 2011 sous certaines conditions
- Ratio de conversion ou d'échange d'actions : 1 action pour 1 obligation
- Possibilité d'exigibilité anticipée des OCEANE, aux seules fins de libérer par voie de compensation avec les créances obligataires le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre d'augmentations de capital et/ou d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cinq emprunts, représentant un montant global de 1 148 € au 31 décembre 2012, comprennent des covenants.

Les principales caractéristiques de ces emprunts et les covenants correspondants sont les suivants :

Emprunts	Montant (en K€)	Echéance	Covenant
Emprunt n°1	61	2014	Dettes LMT + Crédit bail / Cap. propres < 0,8 Dettes LMT + Crédit bail / Cap. d'autofin. < 4 Frais fin. / EBE < 0,8
Emprunt n°2	365	2016	Dettes LMT + 50 % Crédit bail / Cap. propres < 0,8 Dettes LMT + 50 % Crédit bail / Cap. d'autofin. < 4
Emprunt n°3	160	2016	Capitaux propres positifs Cap. propres / Total bilan > 20 % Dettes LMT + Crédit bail / Cap. d'autofin. < 4 Fonds de roulement positif
Emprunt n°4	411	2015	Dettes financières / Cap. Propres < 1 Dettes LMT + Crédit bail / Cap. d'autofin. < 3
Emprunt n°5	450	2014	Dettes financières nettes / Cap. Propres < 1 Dettes financières nettes / Cap. d'autofin. < 4

Au 31 décembre 2012, aucun emprunt ne respecte l'intégralité de ses covenants.

La Société estime également, au vu de l'historique de ses relations avec ses banques et des récentes négociations concernant l'allongement de la durée des crédits moyen terme, que la probabilité de la survenance d'un tel risque est faible.

5.2.22. Dettes

Etat des dettes	Montant Brut 2011	Montant Brut 2012	A 1 an au +	A + 1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Autres emprunts obligataires	6 730	9 530		6 730	2 800
Dettes auprès des établissements de crédit	9 341	7 457	5 334	2 123	
Emprunts et dettes financières divers	220	364	90	274	
Groupe et associés :	3 661	5 365	5 365		
Total Dettes financières	19 952	22 717	10 790	9 127	2 800
Avances remboursables	700	724	140	584	
Total Dettes financières diverses	700	724	140	584	0
Fournisseurs et comptes rattachés	5 332	5 335	5 335		
Dettes sur immobilisations	120	0	0		
Total Dettes Fournisseur	5 452	5 335	5 335	0	0
Personnel et comptes rattachés	856	831	831		
Sécurité sociale et comptes rattachés	1 008	1 004	1 004		
Impôts sur les bénéficiaires					
T.V.A. à décaisser	248	27	27		
Autres charges fiscales	260	287	287		
Total Dettes fiscales et sociales	2 372	2 149	2 149	0	0
Subventions		916	916		
Dettes diverses	14	47	47		
Total Autres Dettes	14	963	963	0	0
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	650	172	172		
Totaux	29 140	32 060	19 550	9 710	2 800

Emprunts souscrits en cours d'exercice : 2 800 K€ Emprunt obligataire Micado

Emprunts remboursés en cours d'exercice : 1 707 K€

(1) Les produits constatés d'avance concernent des prestations restant à effectuer sur contrats et produits facturés pour 172 K€

5.2.23 Ecart de conversion

Actif	2012	2011
Créances rattachées à des participations		
Clients	62	
Fournisseurs	3	147
Total	66	147

Passif	2012	2011
Fournisseurs	63	
Clients	1	90
Total	64	90

5.3 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.3.1 Chiffre d'affaires

Ventilation	2012	2011
Ventes France	11 009	13 230
Ventes Export	16 614	21 277
Total	27 624	34 507

5.3.2 Répartition des ventes par zones géographiques

Pays	CA 2012	% du CA	CA 2011	% du CA
France	11 009	40 %	13 230	38 %
Israël	2 874	10 %	60	0 %
Allemagne	2 271	8 %	3 122	9 %
Chine	2 270	8 %	1 251	4 %
Etats-Unis	2 115	8 %	4 395	13 %
Corée	1 403	5 %	5 260	15 %
Autres pays	5 682	21 %	7 189	21 %
	27 624	100 %	34 507	100 %

5.3.3 Exposition aux risques de change

Nos facturations en devises se sont élevées en 2012 à 8 309 K€ contre des achats à hauteur de 5 857 K€. Le risque de change porte donc sur 2 452 K€.

5.3.4 Frais de recherche et développement

Le montant des frais de R&D pour l'année 2012 s'élève à 4 583 K€ et se ventile comme suit :

Frais de R&D	2012	2011
R&D immobilisés	0	0
R&D passés en charges	4 583	5 102
Total	4 583	5 102

5.3.5. Reprises de provision d'exploitation

Les reprises de provisions d'un montant de 1 323 K€ se décomposent comme suit :

Ventilation	2 012	2 011
Garantie	24	160
Stocks et en-cours	1 281	129
Pensions et obligations similaires	0	31
Clients	42	24
Total	1 347	344

En 2012, les 87 K€ de transfert de charges correspondent aux honoraires liés à la souscription de l'emprunt Micado. Ces honoraires ont été reclassés en transfert de charge.

5.3.6 Effectifs

Effectifs	2012	2011
Etude et Fabrication	139	139
Commercial	16	15
Administratif	17	16
Total au 31/12	172	170
Effectif moyen sur la période	167	169

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 13 888 heures.

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 13 779 heures.

5.3.7 Dotations aux provisions d'exploitation

Ventilation	2 012	2 011
Garantie clients	48	38
Autres provisions pour charges	386	
Stocks et en-cours	656	278
Clients	9	28
Total	1 099	344

5.3.8 Résultat financier

Produits financiers	2012	2011
Produits financiers de participations		
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	129	208
Reprises sur provisions transferts de charges	147	19
Différences positives de change	337	469
Total	613	695

⁽¹⁾ dont 110 K€ de produits financiers afférents aux entités liées

Charges financières	2012	2011
Dépréciations liées à la cession de l'activité Dermatologie	5 037	
Dotations financières aux amortissements et provisions	255	147
Intérêts et charges assimilés	859	901
Différences négatives de change	501	445
Total	6 652	1 493

5.3.9 Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	K€
Régularisation tiers	18
Reprise amortissements dérogatoires	20
Vente activité Dermatologie	1 298
Vente du bâtiment	6 600
Cession titres	413
Total	8 349

Charges exceptionnelles	K€
Amendes et pénalités	21
Divers fiscal et social	22
Actions propres	17
Régularisation tiers	10
Sortie immobilisation incorporelles liées à la Derma	189
Vente du bâtiment	3 017
Cession titres	385
Total	3 661

5.4 AUTRES INFORMATIONS

5.4.1 Engagements hors bilan

Indemnités de départ en retraite :

Les engagements et charges afférents aux régimes à prestations définies sont évalués chaque année en tenant compte des conditions suivantes :

- tables de mortalité 2007-2009
- convention collective de la métallurgie
- évolution des salaires : 1,00 %
- rotation des effectifs :
 - < 41 ans : 12,42 %
 - > 41 ans et < 50 ans : 7,45 %
 - > 50 ans : 0 %
- taux d'actualisation : 3 %

Le montant des engagements hors bilan en matière d'indemnités de départ en retraite à verser est estimé, à la date du bilan, à 586 K€ (dont 83 K€, liés à la TUP de 2009 de QLD, comptabilisés).

Cautions donnés sur marchés : 13 K€.

Cession en garantie de créances professionnelles : 3 269 K€ dont 2 457 pour les crédits d'impôt recherche 2010 et 2011. En-cours Factor : 941 K€.

Le fonds de commerce de la Société QUANTEL a été nanti au 1^{er} rang au profit de l'emprunt GIAC pour un montant restant dû de 450 K€ au 31/12/2012, au 2^e rang au profit de la BNP pour le compte d'un pool bancaire composé de la BNP-Société Générale-Crédit Agricole-Fortis-HSBC et Le Crédit Lyonnais pour un montant restant dû de 1 110 K€ au 31/12/2012.

Le fonds de commerce de la Société QUANTEL MÉDICAL a été nanti pour un montant restant dû de 171 K€ au profit de la Banque Populaire du Massif Central.

Les titres de la société QUANTEL MÉDICAL ont été nantis au profit de la BNP pour le compte d'un pool bancaire composé de la BNP-Société Générale-Crédit Agricole-Fortis-HSBC et Le Crédit Lyonnais pour un montant restant dû de 1 540 K€ au 31/12/2012.

En complément du nantissement du fonds de commerce de la Société QUANTEL MÉDICAL donné en garantie d'un prêt de la Banque Populaire du Massif Central (170 K€ restant dus au 31/12/2012), la Société Quantel s'est portée caution solidaire à hauteur de 100 % du capital.

En complément d'une garantie donnée par OSEO d'un prêt de la Société Générale à hauteur de 60 % de l'en-cours du prêt (558 K€ restant dus au 31/12/2012), la Société QUANTEL s'est portée caution solidaire à hauteur de 40 % de l'en-cours du prêt.

Une lettre d'intention forte a été adressée à la Banque Populaire du Massif Central en garantie d'un prêt de la Société QUANTEL MÉDICAL (56 K€ restant dus au 31/12/2012).

5.4.2 Ventilation de l'impôt

	Résultat courant	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Résultat Net
Résultat avant impôt	-4 778	-6 039	4 688	-6 129
Impôt théorique	-1 526	-270	1 562	-233
Compensation déficit	1 526	270	-1 562	233
Impôt exigible	0	0	0	0
Crédit impôt recherche	953			953
Crédit impôt apprentissage	6			6
Produit de l'intégration fiscale	239			239
Total impôt	1 198	0	0	1 198
Résultat après impôt	-3 580	-6 039	4 688	-4 931

5.4.3 Intégration fiscale

La Société QUANTEL, tête de groupe, intègre fiscalement la société QUANTEL MÉDICAL depuis 2001, la société ATLAS LASERS depuis 2003 et la société SOFILAS depuis 2009.

La société mère étant redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur les résultats d'ensemble, elle s'est acquittée de l'impôt forfaitaire annuel pour les sociétés du groupe pour un montant de 21 K€.

Présentation de la position fiscale du groupe :

Sociétés intégrées - 2012	Ouverture	Augmentation	Utilisation	Clôture
Déficit restant à reporter	19 937	829	717	20 049
Total Base déficitaire reportable	19 937			20 049
Taux Applicable	33 %			33 %
Crédits d'impôt liés aux reports déficitaires	6 645			6 682

Le profit d'impôt 2012 de 239 K€ correspond à l'impôt qu'aurait supporté QUANTEL MÉDICAL en l'absence d'intégration fiscale.

Le groupe disposait au 31/12/2012 de 20 049 K€ de reports déficitaires.

La société QUANTEL S.A. dispose également de 3 714 K€ de déficits propres.

5.4.4 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction se décompose comme suit :

- Conseil de surveillance : 30 K€
- Membres du directoire : 594 K€

5.4.5 Postes concernant les entreprises liées

Postes	2012	2011
Titres de participation	29 212	25 182
Stocks et en-cours	825	581
Créances clients et comptes rattachés	964	1 959
Autres créances	1 152	5 602
Emprunts et dettes financières divers	-5 158	-3 661
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-717	-2 035

5.4.6 Opérations intervenues après la clôture

Une augmentation de capital de 4 040 784 euros a été lancée en décembre 2012 et a été clôturée le 4 janvier 2013. Elle a été souscrite à hauteur de 2 074 162 par compensation de créances obligataires Océanes 2007 (cf. § 5.1 « Restructuration financière »).

Une offre d'échange des OCEANE encore en circulation à l'issue de l'augmentation de capital contre de nouvelles obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE Bis) interviendra dans le courant du 1^{er} semestre 2013. Les termes et conditions des OCEANE Bis seront identiques à ceux des OCEANE,

du taux d'intérêt annuel nominal qui sera de 6,0 % et du droit de conversion et/ou d'échange qui pourra notamment s'effectuer à compter du 1^{er} décembre 2014 à raison de vingt-six (26) actions QUANTEL pour cinq (5) OCEANE Bis (soit 5,2 actions pour une OCEANE Bis, correspondant à un prix de conversion de 5 euros par action), sous réserve que la Société n'exerce pas la faculté qui lui sera conférée dans cette hypothèse, d'exiger le remboursement normal à l'échéance (cf. § 5.1 « Restructuration financière »).

Aucun autre événement significatif survenu depuis la clôture du dernier exercice ne nous semble devoir être signalé.

5.5 Résultats et autres éléments caractéristiques

	2008	2009	2010	2011	2012
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	11 110	11 110	11 111	11 112	3 704
- Nombre des actions ordinaires existantes	3 703 402	3 703 408	3 703 661	3 704 061	3 704 061
Opérations et résultats d'exercice					
- Chiffre d'affaires hors taxes	25 048	21 431	30 783	34 507	27 624
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 150	-4 262	713	-1 254	-822
- Impôts sur les bénéfices	1 398	1 332	1 281	1 495	1 198
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-3 432	-3 270	985	-357	-4 931
- Résultat distribué					
Résultats par action					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,74	-0,79	0,54	0,07	0,10
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,93	-0,88	0,27	-0,09	-1,33
Personnel					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	163	145	142	169	167
- Montant de la masse salariale	6 704	6 211	6 430	7 524	7 380
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 271	3 045	3 101	3 577	3 532

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012

rapport de gestion

11

RAPPORT DE GESTION 2012

Mesdames, Messieurs,
Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des sociétés du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de la Société au titre dudit exercice.

Lors de l'assemblée générale, les rapports suivants vous seront également présentés :

- Le rapport du Président du Conseil de surveillance prévu à l'article L.225-68, alinéa 7 et suivants du Code de commerce sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société au cours de l'exercice écoulé,
- Le rapport du Conseil de surveillance visé à l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de commerce,
- Le rapport spécial du Directoire sur les options de souscription d'actions,
- Le rapport spécial du Directoire sur les attributions gratuites d'actions,
- Le rapport spécial du Directoire à l'assemblée générale extraordinaire,
- Le rapport complémentaire du Directoire sur l'usage de délégation de compétence établi en application des dispositions de l'article R.225-116 du Code de commerce, à l'occasion de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires décidée le 17 décembre 2012,
- Ainsi que les différents rapports des Commissaires aux comptes.

Les rapports ci-dessus énumérés, le présent rapport de gestion sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé ainsi que les comptes annuels et consolidés et tous autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant ces rapports et documents.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice 2012 dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

1. Activité du groupe en 2012

L'exercice 2012 a été marqué par plusieurs opérations importantes qui ont sensiblement modifié la structure financière du Groupe et la répartition de ses activités :

- Cession de la branche Dermatologie à la société Israélienne ALMA LASERS en août 2012,
- Cession du siège social,
- Renégociation des Océanes,
- Emission d'un emprunt obligataire souscrit par le fonds MICADO FRANCE 2018,
- Augmentation de capital de 4 M€ lancée en décembre 2012 et clôturée avec succès début janvier 2013.

La comparaison des chiffres d'affaires est rendue plus difficile avec la cession de la branche Dermatologie, d'autant plus que les accords conclus en août 2012 avec la société ALMA LASERS prévoient que QUANTEL continue à fabriquer les lasers de dermatologie pendant une période minimum d'un an qui peut être prolongée à la demande d'ALMA LASERS. À compter du mois d'août, les ventes correspondant à ces lasers de dermatologie sont ainsi comptabilisées dans la Division Industrielle et Scientifique comme tous les contrats OEM (Original Equipment Manufacturer).

Le tableau ci-dessous présente donc l'activité du Groupe avec et sans la Division Dermatologie. Il faut noter que d'août à décembre, les ventes à ALMA LASERS ont représenté un chiffre d'affaires de 2,6 M€.

Le chiffre d'affaires consolidé 2012, hors Dermatologie, est ainsi en baisse de 1 % par rapport à 2011.

Chiffre d'affaires (M€)	2011		2012		Variation 2011/2012	
	Avec Dermatologie	Hors Dermatologie	Avec Dermatologie	Hors Dermatologie	Avec Dermatologie	Hors Dermatologie
12 mois	59,8	50,5	55,2	50,0 ⁽¹⁾	-8 %	-1 %
Industriel et Scientifique	29,8	29,8	27,7 ⁽¹⁾	27,7 ⁽¹⁾	-7 %	-7 %
Ophthalmologie	20,7	20,7	22,3	22,3	+8 %	+8 %
Dermatologie	9,3	-	5,2	-	-44 %	-

(1) dont 2,6 M€ de ventes à ALMA

1.1 Pôle médical

1.1.1 Ophthalmologie

Sur l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires de la Division Ophthalmologie connaît une progression de 8 % qui fait suite à une croissance de 22 % en 2011 et de 21 % en 2010. Dans un marché mondial qui a connu une croissance limitée, ceci traduit la poursuite des gains de parts de marché du Groupe aussi bien en lasers qu'en échographes de diagnostic et concrétise les efforts d'innovation des dernières années.

En avril 2012, QUANTEL MÉDICAL a commencé la commercialisation du VITRA MS (Multispots) qui bénéficie du travail effectué sur le SUPRASCAN depuis plusieurs années.

Avec ce produit, QUANTEL MÉDICAL dispose d'un atout déterminant car il offre le meilleur rapport qualité prix du marché pour les praticiens qui souhaitent un appareil de dernière génération.

En Échographie, la gamme de produits s'est enrichie de nouvelles sondes et l'année 2012 a enregistré une progression régulière des appareils de diagnostic : AVISO et COMPACT TOUCH.

La progression de l'activité est surtout notable dans les pays émergents : Chine, Russie et Brésil.

Aux US, la progression a été ralentie en fin d'année avec un report des décisions d'achat lié aux incertitudes sur les équilibres budgétaires (« *Fiscal cliff* »).

Cependant, le VITRA MS a reçu l'homologation de la FDA en janvier 2013 et ceci devrait faciliter la pénétration de la gamme de lasers sur le marché américain.

1.1.2 Dermatologie

Comme indiqué ci-dessus, cette activité a été cédée en août 2012 à la société israélienne ALMA LASERS.

Le Groupe continue d'assurer la fabrication de la gamme de lasers de dermatologie, dans le cadre d'un contrat OEM (Original Equipment Manufacturer) avec la société ALMA LASERS. Ce contrat ferme conclu en août 2012 pour une durée initiale d'un an pourra être prolongé, à la demande d'ALMA LASERS, pendant quatre années.

Cette cession a entraîné la constatation d'une perte de 5,8 M€ sur l'exercice 2012.

La Division Dermatologie avait connu une expansion rapide aux États-Unis dans les années 2004/2006 grâce à son distributeur MEDSURGE. Celle-ci a été fortement impactée par la crise des « *subprime* » en 2007. Depuis cette période, le Groupe n'avait plus accès au marché américain qui représentait près de 50 % du marché mondial et cette activité n'a pu retrouver l'équilibre, générant des pertes qui représentaient 1,9 M€ en 2011. Dorénavant, QUANTEL MÉDICAL pourra se consacrer entièrement au développement de l'activité Ophtalmologie.

Il faut noter que la cession a porté sur des éléments d'actifs corporels et incorporels et non sur des sociétés existantes, à l'exception de la petite société QUANTEL DERMA AUSTRIA.

1.2 Division industrielle et scientifique

La Division Industrielle et Scientifique a vu son chiffre d'affaires reculer de 7 % en 2012 pour s'établir à 27,7 M€.

Cette baisse résulte :

- D'une baisse attendue du chiffre d'affaires généré par les Contrats : en 2011, le Groupe avait livré 4 M\$ de diodes dans le cadre d'un contrat militaire aux États-Unis.
- De difficultés non prévues sur le contrat Mégajoule : la fabrication et la mise au point des 4 premiers MPA (Modules Préamplificateurs) se sont avérées nettement plus longues que ce qui avait été estimé fin 2011. Ce contrat étant comptabilisé à l'avancement, le Groupe a ainsi été amené à réduire le chiffre d'affaires et les marges correspondants. L'impact sur l'exercice 2012 est d'environ 1 M€ en chiffre d'affaires et en résultat.

Le premier des 4 MPA a été recetté en décembre 2012 démontrant la qualité du travail accompli pendant les 7 années de développement de ce système extrêmement complexe. La suite du programme sera décidée avec le CEA dans les prochains mois.

- D'un marché de la réparation de masques d'écrans plats très faible reflétant la stabilité de la production mondiale d'écrans plats en 2011 et 2012. Les indications venant des intégrateurs sont beaucoup plus positives pour l'année 2013 qui devrait voir un redémarrage de ce marché sur lequel QUANTEL possède une position de leader mondial.

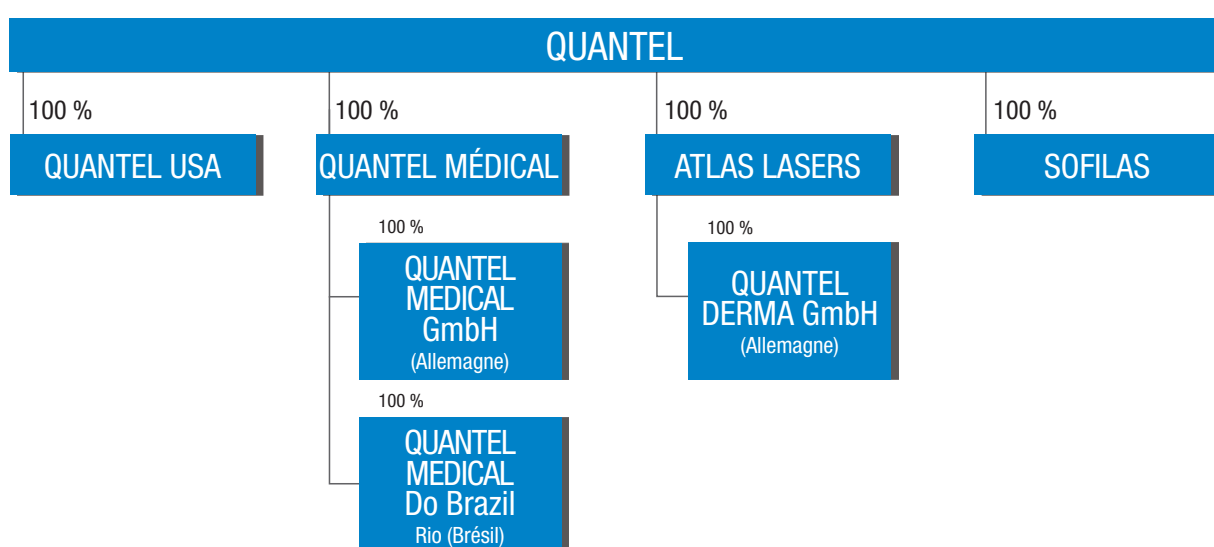
Inversement, les lasers à fibre ont continué leur progression dans le domaine du marquage et le nouveau Laser EYLSA spécialement conçu pour des applications scientifiques (refroidissement des atomes et gravimétrie) arrive en production.

Plusieurs nouveaux produits seront introduits en 2013 dans la gamme YAG nanosecondes.

Enfin il faut noter que le Groupe s'est vu notifier en 2012 plusieurs contrats de subventions qui viendront couvrir une partie des développements des nouveaux produits au cours des prochains exercices.

2. ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DU GROUPE EN 2012

2.1 Organigramme du Groupe au 31 décembre 2012



2.2 Périmètre du Groupe au 31 décembre 2012

Au cours de l'exercice écoulé, le périmètre de consolidation a été modifié comme suit :

La filiale QUANTEL DERMA AUSTRIA a été cédée à ALMA LASERS lors de la cession de l'activité Dermatologie.

2.3 Intégration fiscale

Au 31 décembre 2012, le Groupe fiscal comprend QUANTEL, QUANTEL MÉDICAL, ATLAS LASERS ET SOFILAS.

2.4 QUANTEL MÉDICAL

Filiale créée en 1994, QUANTEL MÉDICAL définit les produits destinés à l'ophtalmologie (lasers pour le traitement et échographes pour le diagnostic), et en assure la commercialisation à travers son réseau mondial constitué de plus de 100 distributeurs.

En 2011, QUANTEL MÉDICAL avait repris la responsa-

bilité de l'activité Dermatologie du Groupe et en particulier les ventes hors Allemagne et Autriche qui étaient traitées à partir de Clermont-Ferrand.

La cession de la Division Dermatologie en août 2012 (cf. paragraphes 1.1.2 et 4 du présent rapport) a ainsi réduit la progression de l'activité de la société qui s'établit à 2 % sur l'exercice écoulé. Hors Dermatologie, la progression aurait été de 6 %.

Le résultat d'exploitation de QUANTEL MÉDICAL s'établit à 1,1 M€ au 31 décembre 2012 et le résultat net à 0,7 M€. Ces résultats tiennent compte de la perte d'exploitation liée à l'activité Dermatologie avant cession estimée à (0,9) M€ pour 2012 et (1,0) M€ en 2011.

QUANTEL MÉDICAL en M€	2011	2012	Variation
Chiffre d'affaires	23,4	23,9	2 %
Dont export	19,0	19,1	1 %
Marge brute	11,1	11,9	7 %
Amortissements	0,3	0,3	0 %
Résultat d'exploitation	0,9	1,1	22 %
Résultat net	1,1	0,7	-36 %
Effectifs au 31/12	73	79	5 %

2.5 QUANTEL USA

QUANTEL USA développe une gamme de lasers nanosecondes complémentaires des lasers fabriqués par QUANTEL aux Ulis.

La société qui fabrique en particulier les lasers destinés à la réparation des masques d'écrans plats a subi la baisse de ce marché et voit son chiffre d'affaires baisser de 12 % en 2012.

Pour l'année 2012, le résultat net s'établit à (1,1) M\$ contre 0,1 M\$ en 2011. Ces résultats tiennent compte de la perte d'exploitation liée à l'activité Dermatologie avant cession estimée à (0,2) M\$ pour 2012 et (0,1) M\$ en 2011.

QUANTEL USA en M\$	2011	2012	Variation
Chiffre d'affaires	17,2	15,1	-12 %
Marge brute	7,3	7,2	-1 %
Amortissements	0,2	0,1	-50 %
Résultat d'exploitation	(0,4)	(1,0)	-150 %
Résultat net	0,1	(1,1)	-1200 %
Effectifs au 31/12	51	55	4 %

2.6 QUANTEL DERMA

Cette société anciennement dénommée WAVELIGHT AESTHETIC GmbH, acquise en septembre 2007, est basée à Erlangen près de Nuremberg en Allemagne. Elle employait environ 33 personnes et assurait la vente et la maintenance des produits de Dermatologie du Groupe en Allemagne.

L'ensemble de l'activité Dermatologie de la société a été cédé dans le cadre de la cession de la Division Dermatologie en août 2012 ainsi que la filiale basée en Autriche, QUANTEL DERMA AUSTRIA. QUANTEL DERMA servira, en 2013, de support à la commercia-

lisation et à la maintenance des produits de la Division Industrielle et Scientifique en Allemagne.

Le résultat négatif de 1,2 M€ en 2012 intègre une partie des moins-values découlant de cette cession.

QUANTEL DERMA GmbH en M€	2011	2012	Variation
Chiffre d'affaires	6,9	4,3	-38 %
Marge brute	2,9	1,5	-48 %
Amortissements	0,2	0,1	-50 %
Résultat d'exploitation	(0,6)	(2,1)	250 %
Résultat net	0,1	(1,2)	-1300 %
Effectifs au 31/12	33	4	-88 %

2.7 ATLAS LASERS

Cette filiale détient les titres QUANTEL DERMA qui ont été dépréciés à 100 % (4,7 M€), compte tenu de la cession de l'activité Dermatologie en août 2012.

ATLAS LASERS en M€	2011	2012
Chiffre d'affaires	0,04	-
Marge brute	-	-
Amortissements	-	-
Résultat d'exploitation	(0)	-
Résultat net	(0,1)	(4,8)
Effectifs au 31/12	0	0

2.8 SOFILAS

Constituée en décembre 2007, cette société à responsabilité limitée au capital de 2 000 € est une coquille vide qui n'a eu aucune activité en 2012.

3. CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTATS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR ACTIVITÉ

Le groupe met en place, depuis 2011, un reporting basé sur les 2 principales divisions du groupe :

- La Division « ISLD » : Industrial & Scientific Laser Division,
- La Division « Médical » : Ophtalmologie.

Les données comparables sur deux exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Information sectorielle	31/12/2012			31/12/2011		
	ISLD	Médical	Global société	ISLD	Médical	Global société
CA	27 686	22 293	49 979	29 755	20 781	50 536
Contribution après matières, MOD, R&D et frais commerciaux	4 164	5 246	9 410	6 929	4 540	11 469
G&A			(9 423)			(7 941)
Résultat financier			(1 043)			(1 138)
Résultat non courant			3 178			(39)
IS			151			387
Résultat Net avant résultat des activités abandonnées			2 273			2 638
Résultat net des activités abandonnées			(5 768)			(1 420)
Résultat net total			(3 495)			1 218

**La division ISLD fabrique les Lasers médicaux. Une partie de la marge médicale se situe donc dans la division ISLD.*

4. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

• Finalisation de la cession de l'activité Dermatologie

La cession à la société ALMA LASERS des actifs non courants, corporels et incorporels, de l'activité Dermatologie est devenue définitive le 1^{er} août 2012 après la réalisation des différentes conditions prévues aux termes des accords signés en juin 2012. Elle permet au Groupe QUANTEL d'améliorer sa rentabilité et de réduire son endettement. La Division Médicale se concentre maintenant sur le développement de l'activité

Ophtalmologie qui continue à augmenter ses parts de marché grâce aux produits innovants introduits au cours des dernières années.

Cette cession se traduit dans les comptes 2012 par une perte de 5,8 M€ comprenant les pertes d'exploitation de cette activité en 2012 ainsi que les moins-values sur les actifs cédés par les différentes sociétés du Groupe.

Le compte de résultat a été retraité pour faire apparaître, en 2011 et 2012, les résultats de la branche Dermatologie sur une seule ligne « résultat des activités cédées » et les soldes intermédiaires de gestion ont été établis hors Dermatologie. Lors de cette opération, les effectifs du Groupe ont été réduits de 33 personnes.

• ERP

Au cours du premier semestre, QUANTEL a procédé à la mise en place d'un nouvel ERP qui assure la gestion de l'ensemble des opérations de la société aux Ulis et à Lannion.

Après la phase de mise en place et les ajustements nécessaires, la société dispose ainsi d'un système moderne de gestion qui devrait permettre d'améliorer l'efficacité de la production, réduire les délais de livraison et améliorer la satisfaction client.

Après stabilisation, cet ERP sera déployé dans les autres sociétés du Groupe.

La migration sous le nouvel ERP n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes du Groupe QUANTEL. Seule la classification des stocks est mieux appréhendée. Un transfert d'environ 1 M€ des encours vers la matière première a été effectué.

• Vente du siège social

Depuis 2006, le siège social des Ulis faisait l'objet d'un crédit-bail. En juin 2012, QUANTEL a levé l'option de rachat qui figurait dans le contrat de crédit-bail et immédiatement revendu l'immeuble à la société SCI Pacifique Pénélope qui lui a consenti un bail commercial. Le prix de cession étant de 6,6 M€, cette opération s'est traduite par une plus-value nette de 3,3 M€. Compte tenu des différents dépôts de garantie et avances, QUANTEL a encaissé un montant net de 2 M€.

• Réduction de capital non motivée par des pertes

Le niveau de cours de l'action QUANTEL sur le compartiment C du marché Euronext de NYSE Euronext Paris ne permettait plus depuis plusieurs mois de réaliser des opérations financières à un prix attractif, dès lors qu'il n'est pas possible, en application de l'article L.225-128 du Code de commerce, de réaliser une augmentation de capital à un prix inférieur à la valeur nominale de l'action. En conséquence, les actionnaires, réunis en assemblée générale extraordinaire le 11 avril 2012, ont, sur proposition du Directoire, décidé, en application des dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, une réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 7 408 122 euros par voie de minoration de la valeur nominale des 3 704 061 actions de la Société, laquelle a ainsi été ramenée de 3 à 1 euro

par action. La totalité du montant de cette réduction a été affectée au compte prime(s) d'émission.

À l'issue de cette opération, le capital social a été ramené de 11 112 183 euros à 3 704 061 euros et est ainsi divisé en 3 704 061 actions de 1 euro de nominal chacune.

• Restructuration financière

QUANTEL avait émis le 18 septembre 2007 un emprunt obligataire représenté par des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE 2007) initialement remboursables au 1^{er} janvier 2013, au pair soit 26 euros par OCEANE.

Dans le cadre de la restructuration financière du groupe, l'assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2007 qui s'est réunie le 14 décembre 2012 a autorisé les modifications suivantes apportées au contrat d'émission des OCEANE 2007 :

- report de la date d'amortissement normal des OCEANE 2007 au 2 janvier 2015;
- insertion d'une clause dans le contrat d'émission des OCEANE 2007 permettant aux porteurs d'obtenir l'exigibilité anticipée de la créance de remboursement des OCEANE 2007, en renonçant à l'exercice du droit à l'attribution d'actions, en vue de libérer, par voie de compensation avec cette créance, le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital.

Le Directoire de la Société a ensuite procédé à une augmentation de capital (Note d'opération ayant reçu le visa AMF n°12-604 du 17 décembre 2012 disponible sur le site internet de la Société et de l'AMF), avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant global brut, prime d'émission comprise, de 4 040 784 euros par voie d'émission de 2 693 856 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune souscrites au prix unitaire de 1,50 euro, garantie à hauteur de 93 % par les porteurs d'OCEANE 2007. Les actions nouvelles offertes dans le cadre de cette augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire, dont 2 074 162 euros par compensation avec des créances obligataires au titre des OCEANE 2007.

Aux termes de cette opération, le solde de la dette obligataire constituée des OCEANE 2007 s'élève, à 4 656 392 euros (correspondant à 179 092 OCEANE 2007 remboursables au pair, soit 26 €).

En contrepartie de l'engagement des principaux porteurs d'OCEANE 2007 portant sur leur participation aux opérations de restructuration et la garantie de l'augmentation de capital susmentionnée, la Société s'est engagée à initier une offre publique d'échange visant les OCEANE 2007 encore en circulation à l'issue de l'augmentation de capital contre des OCEANE 2013 à émettre, les termes et conditions des OCEANE 2013 devant être identiques à ceux des OCEANE 2007, à l'exception notamment du taux d'intérêt annuel nominal qui sera de 6 % et du droit de conversion et/ou d'échange qui pourra notamment s'effectuer à compter du 1^{er} décembre 2014 à raison de vingt-six (26) actions QUANTEL pour cinq (5) OCEANE 2013 (soit 5,2 actions pour une OCEANE 2013, correspondant à un prix de conversion de 5 euros par action), sous réserve que la Société n'exerce pas la faculté qui lui sera conférée dans cette hypothèse, d'exiger le remboursement normal à l'échéance.

En parallèle, QUANTEL a émis en décembre 2012, un emprunt obligataire de 2,8 M€ représenté par 28 obligations de 100 000 euros de nominal chacune portant intérêt au taux de 7,95 % l'an et venant à échéance le 2 octobre 2018, intégralement souscrites par le fonds Micado France 2018. Ces obligations sont cotées sur le marché Alternext Paris de NYSE Euronext sous le code ISIN FR0011368349. Cette émission a fait l'objet d'un document d'information publié et mis en ligne sur le site internet de la Société (www.quantel.fr) et sur celui d'Euronext.

En K€	2011	2012
Chiffre d'affaires	34 507	27 624
Total Produits d'exploitation	35 838	28 539
Achats matières premières et approvisionnements	18 074	14 635
Autres achats et charges externes	5 161	5 526
Impôts et taxes	737	642
Salaires	7 524	7 380
Charges sociales	3 577	3 532
Amortissements	424	430
Provisions	344	1 099
Autres charges	50	72
Résultat d'exploitation	(54)	(4 778)
Produits financiers	695	613
Frais financiers	1 493	6 652
Produits exceptionnels	293	8 349
Charges exceptionnelles	1 294	3 661
Impôt sociétés	(1 495)	(1 198)
Résultat net	(357)	(4 931)

5. RÉSULTATS DU Groupe QUANTEL EN 2012

5.1 Résultats de la société QUANTEL

Le chiffre d'affaires de l'exercice écoulé s'établit à 28 M€ en diminution de 20 % par rapport à 2011.

Le résultat net de la société QUANTEL s'établit à (4,9) M€. Ce résultat prend en compte les conséquences de la cession de l'activité Dermatologie à hauteur de (5,2) M€ ainsi que la plus-value nette sur la vente de l'immeuble à hauteur de 3,3 M€.

La présentation correspond aux comptes sociaux de QUANTEL S.A., elle n'a pas été retraitée de la cession de l'activité Dermatologie.

5.2 Résultats consolidés

Hors activité Dermatologie, le résultat opérationnel courant ressort à l'équilibre contre un résultat positif de 3,4 M€ en 2011.

Le résultat net consolidé est un profit de 2 M€ qui intègre la plus-value nette sur la vente de l'immeuble à hauteur de 3,2 M€.

En M€	2011	2012	Variation
Chiffre d'affaires consolidé	50,5	50,0	-1 %
Dont Export	41,7	40,5	-3 %
Amortissements	3,1	3,2	3 %
Provisions	0,1	(0,5)	
Résultat opérationnel	3,4	3,2	-6 %
Résultat avant impôts	2,3	2,1	-9 %
Résultat net avant résultat des activités cédées	2,6	2,2	-15 %
Résultat net des activités cédées	(1,4)	(5,8)	
Résultat net Total	1,2	(3,5)	
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités abandonnées	7,0	2,9	-60 %
Capacité d'autofinancement	5,8	(0,8)	

5.3 Financement - Endettement

Au 31 décembre 2012, l'endettement financier net a été ramené à 18,7 M€ (composé de 21,7 M€ d'endettement brut et 3,0 M€ de trésorerie disponible) en diminution de 4,1 M€ par rapport au 31 décembre 2011 grâce notamment à la vente de l'immeuble des Ulis et à la cession de la Division Dermatologie. Sur ce montant, 13,1 M€ sont à plus d'un an.

Chiffres consolidés en M€	2011	2012	Variation
Passifs financiers	25,5	21,7	-15 %
Trésorerie disponible	2,7	3,0	11 %
Endettement financier net	22,8	18,7	-18 %
Fonds propres	20	16,2	-19 %

Le Groupe a par ailleurs renforcé ses fonds propres, avec une augmentation de capital de 4 M€ intégralement souscrite et clôturée avec succès le 4 janvier 2013.

À cette date, les fonds propres ont été augmentés de 4 M€ à 20,2 M€ et l'endettement financier réduit à 14,7 M€.

Il faut noter que la créance sur l'état au titre du crédit d'impôt recherche, soit 4 M€, n'est pas déduite de l'endettement financier net.

Les seules garanties consenties sur les actifs de la société concernent :

- Le fonds de commerce de la société donné en premier rang au profit du GIAC et en deuxième rang au profit du pool bancaire au titre du prêt à moyen terme de 3 M€ mis en place en septembre 2009,
- Les titres de QUANTEL MÉDICAL au profit du pool bancaire.

5.4 Autres informations

Position fiscale :

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose, en France, d'un montant total de 20 M€ de déficits fiscaux reportables.

Délai de règlement :

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.411-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte dans les tableaux ci-après, de la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes hors groupe de la Société QUANTEL S.A. à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance.

	2011	2012
Dettes fournisseurs non échues¹	1 578 K€	2 137 K€
dont :		
Moins de 30 jours	1 224 K€	1 669 K€
Entre 30 et 60 jours	341 K€	449 K€
Plus de 60 jours	13 K€	19 K€
Dettes fournisseurs échues²	1 319 K€	1 030 K€

¹ Dettes hors groupe dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

² Dettes hors groupe dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

6. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe a poursuivi ses efforts orientés vers la mise au point de nouveaux produits et l'amélioration des produits existants. Globalement, le montant des dépenses consolidées de R&D s'élève à 5,7 M€, en baisse de 7 % par rapport à 2011, et représente environ 12 % du chiffre d'affaires. Ces chiffres mesurent les coûts directs pour le Groupe.

Les dépenses de R&D autofinancées sont restées stables à 3,0 M€.

En M€	2011	2012	Variation
Dépenses de R&D autofinancées	2,8	3,0	+7 %
Dépenses sur contrats	3,3	2,7	-19 %
Total dépenses R&D	6,1	5,7	-7%

Au niveau de la société QUANTEL, les dépenses d'études ont baissé de 10 % passant de 5,1 M€ en 2011 à 4,6 M€ en 2012.

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE

7.1 Informations sociales

Les sociétés du Groupe se conforment à la législation locale en matière sociale, en France comme aux États-Unis.

La société QUANTEL applique l'accord de réduction du temps de travail signé en 2001 et se conforme aux accords collectifs de la Métallurgie.

7.1.1 Répartition des effectifs du groupe

	2011	2012
<i>Effectifs inscrits au 31 décembre (hors dermatologie)</i>	<i>296</i>	<i>306</i>
Répartition par contrat		
En contrat à durée indéterminée	286	286
En contrat à durée déterminée	10	20
Répartition par catégorie professionnelle		
Cadres	133	130
Non cadres	163	176
Répartition par activité		
Etudes et fabrication	210	216
Service commercial	51	55
Service administratif	35	35
Répartition par âge		
Moins de 25 ans	17	18
Entre 25 et 34 ans	100	86
Entre 35 et 44 ans	96	111
Entre 45 et 54 ans	63	63
55 ans et plus	20	28
Répartition par sexe		
Femmes	81	92
Hommes	215	214

7.1.2 Embauches et Licenciements

En France	2011	2012
Nombre de licenciements	2	2
Nombre d'embauches	55	31

Aux USA	2011	2012
Nombre de licenciements	10	3
Nombre d'embauches	12	11

L'âge moyen du personnel est de 40 ans.

Les sociétés du Groupe recourent à la sous-traitance pour des tâches spécialisées pour lesquelles elles ne sont pas équipées ou peu performantes : traitements optiques, câblages électroniques, moulage.

7.1.3 Rémunérations**Frais de personnel consolidés :**

Les dépenses d'intérim représentent 1,16 % de la masse salariale en 2012 contre 0,9 % en 2011.

Les frais de personnel ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2011	2012	%
Masse salariale	12,71	12,51	-1,6
Charges sociales	5,40	5,47	+ 1,3
Intéressement versé	0	0,27	-
Indemnités retraites / Frais de santé	0,30	0	-
Total	18,41	18,25	- 0,9

Informations sociales relatives à la société QUANTEL :

Au cours de l'exercice écoulé QUANTEL S.A. :

- Avait un effectif au 31/12/12 de 172 personnes dont 163 travaillent à temps complet,
- Avait un effectif représenté à 74,5 % par des hommes et 25,5 % par des femmes,
- À versé 7,35 M€ de masse salariale et 3,69 M€ de charges patronales et fiscales,
- À payé 1 800 heures supplémentaires effectuées par 49 salariés,
- À formé 142 salariés (111 hommes et 31 femmes) pendant 1 614 heures soit un coût total de 86 K€,
- À comptabilisé un nombre d'heures ouvertes au titre du droit individuel à la formation au 31 décembre 2012 de 13 779 heures.

7.1.4 Intéressement des salariés

Un contrat d'intéressement a été mis en place en 1997. Il prévoit la distribution aux salariés du Groupe de 8 % du résultat consolidé avant impôt et résultat sur cession d'actifs. La répartition des sommes correspondantes est effectuée pour moitié de manière égalitaire et pour moitié au prorata des salaires.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2012 (résultat avant impôt de 2,1 M€ mais qui inclut la plus-value sur cession du bâtiment de 3,3 M€ soit un résultat avant impôt et cession d'actifs de -1,2 M€), il ne sera pas versé d'intéressement en 2013.

7.1.5 Options de souscription d'actions consenties et/ou exercées en 2012

Afin d'associer et de motiver l'ensemble du personnel du Groupe QUANTEL au projet de développement de l'entreprise, QUANTEL a régulièrement consenti depuis 1999 des options de souscription d'actions au personnel salarié, cadres dirigeants et mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe.

Conformément aux dispositions légales, des informations sur les options de souscription d'actions figurent dans le rapport spécial du Conseil d'administration établi en application de l'article L.225-184 du Code de commerce. Les options qui ont été consenties au cours des exercices antérieurs n'ont représenté aucune charge sur 2012.

Ceci a été déterminé en fonction de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » qui est appliquée à l'ensemble de ses plans d'options sur actions.

7.1.6 Politique de Ressources Humaines

La gestion des ressources humaines repose sur des valeurs fortes. L'attachement à ces valeurs fondamentales se traduit concrètement sur le terrain. Au centre de ces valeurs : la recherche constante de la meilleure réponse aux attentes des clients et des consommateurs, avec des solutions industrielles sécurisées, compétitives, innovantes et durables.

L'expertise et l'engagement de ses collaborateurs sont une des principales forces du Groupe QUANTEL. Motivation des salariés et valorisation des ressources humaines sont donc placées au cœur de la politique sociale du Groupe.

La diversité des métiers et des activités de QUANTEL, leur fort potentiel de développement, d'innovation et de challenges personnels, offrent au Groupe la possibilité d'une politique de ressources humaines dynamique et personnalisée.

7.1.7 Organisation du travail

Le travail du personnel est organisé au niveau de chaque site avec prise en compte des besoins de production et en fonction des données prévisionnelles d'activité.

En particulier, le travail du personnel en France est organisé dans le cadre de durées légales ou conventionnelles applicable en France.

Le taux d'absentéisme du Groupe QUANTEL ressort à 5,13 % en 2012 contre 4,19 % en 2011.

Les sociétés du Groupe respectent les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment :

- la Convention n° 29 sur le travail forcé ou obligatoire et la Convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé ;
- la Convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants ;
- la Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération et la Convention n°111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- la Convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et la Convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective.

7.1.8 Formation

L'engagement du Groupe en matière de formation :

Accroître la performance globale et gérer l'organisation de la manière la plus efficiente possible par un effectif qualifié, bien formé et professionnel. La formation continue doit soutenir l'amélioration en continu des hommes et de l'organisation. Elle se traduit par un plan de formation qui a mobilisé, en France, un budget de près de 113 914 euros en 2012, correspondant à environ 2 044 heures de formation.

Objectifs généraux :

Contribuer à la constitution d'un effectif compétent, bien formé et professionnel, de renforcer le management par projet et d'adopter des pratiques efficientes en matière

de gestion afin de favoriser l'innovation et l'amélioration continue de la performance.

Modalités de gestion de la politique de formation continue :

Le ciblage des besoins de formation est déterminé par l'entretien annuel de progrès et l'évaluation des compétences professionnelles de chaque collaborateur. Privilégier l'offre de formation locale, intra entreprise et formations internes permet au Groupe d'offrir à l'ensemble de ses collaborateurs une meilleure accessibilité à la formation.

7.1.9 Égalité de traitement

Convaincu que la mixité et la diversité constituent de véritables facteurs d'efficacité et de modernité au sein du Groupe, nous considérons que l'égalité professionnelle doit permettre aux hommes et aux femmes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle et de rémunération.

Elle s'appuie sur deux principes :

- une égalité des droits entre femmes et hommes, impliquant la non-discrimination entre les collaborateurs en raison du sexe, de manière directe ou indirecte ;
- une égalité des chances visant à remédier, par des mesures concrètes, aux inégalités qui peuvent être rencontrées par les hommes ou les femmes dans le domaine professionnel.

En outre, pour un même travail ou un travail de valeur égale, nous mettons en œuvre une politique salariale volontariste afin d'assurer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

En matière de recrutement, nous nous engageons à ce que notre processus de recrutement, qu'il soit externe ou dans le cadre de la mobilité interne, se déroule dans les mêmes conditions entre les hommes et les femmes. Ce processus retient des critères fondés sur l'exercice des compétences requises.

Pour favoriser l'égalité des chances d'accéder à tous les postes à pourvoir dans l'entreprise, les femmes et les hommes bénéficient d'un processus de recrutement identique. Le mode opératoire d'entretien de recrutement

fait uniquement référence au niveau d'études, à la nature des diplômes, aux expériences passées et compétences requises.

En matière de formation, nous garantissons l'égalité d'accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle, quel que soit le type de formation. L'accès à la formation professionnelle est un facteur essentiel d'égalité entre les hommes et les femmes dans le développement de leur carrière.

Le Groupe emploie 6 personnes handicapées qui n'ont pas nécessité de mesures spécifiques d'adaptation de l'emploi.

7.1.10 Santé et sécurité

La sécurité des personnes est une priorité. La direction HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) du Groupe QUANTEL a pour mission de comprendre, anticiper et remédier aux situations à risques. Ceci impose une réflexion permanente avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise, notamment avec les autres directions et les équipes de production et de R&D, pour que chaque décision intègre la santé, la sécurité et l'environnement. Les aspects hygiène et sécurité sont traités par le CHSCT qui se réunit chaque trimestre dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Aucun accord en matière de santé et de sécurité au travail n'a été conclu avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel.

Au cours de l'exercice, le Groupe a comptabilisé 6 accidents du travail et aucune maladie professionnelle.

7.1.11 Relations sociales

Les relations sociales dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Pour les sociétés françaises du Groupe, ce dialogue intervient également au sein des Comités d'Entreprise de chaque société.

En 2012, aucun accord collectif, ni aucun avenant n'a été adopté au sein du Groupe QUANTEL.

7.2 Informations environnementales

Les sociétés du Groupe ont essentiellement un rôle d'assembleur à partir de composants optiques, mécaniques ou électroniques achetés auprès de leurs fournisseurs.

Bien entendu, les précautions nécessaires sont prises pour éliminer tout risque de rayonnement laser en dehors des laboratoires équipés à cet effet.

L'impact de leur activité sur l'environnement est donc faible.

Organisation interne, budgets engagés

Les activités du groupe sont encadrées par un ensemble de réglementations locales et nationales en constante évolution dans les domaines de la sécurité, de l'environnement, de la santé et de l'hygiène qui impose de nombreuses prescriptions complexes et contraignantes. Ces réglementations ont notamment trait à la sécurité industrielle, aux émissions et rejets dans l'air, l'eau et le sol; à l'utilisation, la production et au stockage de substances chimiques; ainsi qu'à la gestion et au traitement des déchets.

L'application de la politique HSE (Hygiène, Santé, Environnement) dans les sites de production est placée sous l'autorité de la Direction Financière qui met en œuvre les moyens nécessaires pour préserver la sécurité des salariés et de l'outil industriel contre tout risque d'accident majeur, dans le cadre de délégations consenties aux Directeurs de sites.

Le service HSE du site des Ulis est chargé de la veille réglementaire, du respect des réglementations en vigueur, de la formation HSE et de la communication avec les autorités de l'État.

Le niveau de qualification des personnels opérant sur site est particulièrement élevé. Le parcours de formation au poste de travail est par ailleurs complété par des sessions de formations régulières, ciblées sur les aspects risques électriques et laser.

Les dépenses engagées au niveau de la prévention des risques relèvent soit des investissements, soit des dépenses courantes :

- En ce qui concerne les investissements, il y a ceux qui ont trait directement à la prévention des risques et à la protection de l'environnement, mais il peut s'agir aussi d'investissements effectués pour le maintien de l'outil industriel, pour l'augmentation de la capacité ou pour l'introduction de nouveaux produits, et qui obligatoirement prennent en compte ce sujet. Dans ce cas, les montants correspondants sont difficilement identifiables.
- Le même principe s'applique aux dépenses courantes. En effet, les préoccupations HSE sont intimement liées à toutes les dépenses courantes au sein des sites industriels. De même, les activités de prévention et de

contrôle font partie du quotidien des salariés sur leur lieu de travail, au travers de leur activité professionnelle. Pour ces raisons, l'identification des dépenses pour répondre spécifiquement à ces diverses réglementations est difficile et ne permet pas de donner une information chiffrée reposant sur des critères facilement identifiables et contrôlables.

- Une attention toute particulière est portée aux risques spécifiques lasers : rayonnement laser et risques électriques. L'organisation du travail est orientée vers la minimisation de ces risques : laboratoires individuels, port de lunettes obligatoire, respect des principes de sécurité électrique.
- Les substances dangereuses qui sont utilisées en quantités limitées ainsi que tous les déchets qui le nécessitent sont confiés à une société spécialisée pour leur traitement.

Consommation de ressources (eau, énergie, matières premières)

Globalement au niveau des 3 sites français (Les Ulis, Clermont-Ferrand et Lannion), les consommations ont été les suivantes :

	2012	2011	%
Gaz (MWh)			
Electricité (MWh)	2 844	2 745	4 %
Eau (m ³)	2 001	1 795	11 %

Application de la réglementation en vigueur

Toutes les installations ou modifications d'installations sont réalisées en respectant scrupuleusement le cadre réglementaire en liaison avec le service HSE en France. Aux États-Unis, les installations sont conformes aux normes de l'OSHA (Occupational Safety & Health Administration).

Évaluation de l'impact de l'activité sur l'environnement

En dehors des substances dangereuses dont le traitement est confié à une société spécialisée, l'impact environnemental du Groupe se mesure essentiellement en termes de consommation électrique et de consommation d'eau. Les activités des sociétés du Groupe n'entraînent pas spécifiquement de rejet de gaz à effet de serre ou de nuisances majeures en termes de bruit et de nuisances olfactives.

Niveau des risques

Malgré toutes les précautions prises conformément aux réglementations en vigueur, les activités de QUANTEL et de ses filiales présentent des risques aléatoires raisonnablement couverts par les polices d'assurances du Groupe, sans que ceci puisse constituer une certitude de couverture dans tous les cas possibles.

7.3 Engagements sociétaux en faveur du développement durable

Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe n'a pas mis en place de démarche formalisée prenant en compte, dans ses choix de fournisseurs ou de sous-traitants, les engagements sociaux et sociétaux des sociétés concernées.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les produits fabriqués et commercialisés par QUANTEL sont destinés à être utilisés par des professionnels des secteurs médicaux, industriels et de la défense. Ils ne sont en aucune façon destinés à être utilisés par des consommateurs.

8. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DU DERNIER EXERCICE

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant global brut, prime d'émission comprise, de 4 040 784 euros a été lancée en décembre 2012 et clôturée le 4 janvier 2013. Les 2 693 856 actions nouvelles offertes dans le cadre de cette opération, au prix unitaire de 1,50 euros, ont toutes été souscrites en numéraire, dont une partie à hauteur de 2 074 162 par compensation de créances obligataires OCEANES 2007. Une offre d'échange des OCEANE 2007 encore en circulation à l'issue de l'augmentation de capital contre de nouvelles obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE Bis) interviendra dans le courant du premier semestre 2013 (voir le point sur la « Restructuration financière » figurant au paragraphe 4 du présent rapport pour de plus amples précisions). Aucun autre événement significatif survenu depuis la clôture du dernier exercice ne nous semble devoir être signalé.

9. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES

9.1 Risques financiers

Risque de change : les ventes du Groupe sont réalisées pour l'essentiel dans la monnaie du pays où sont fabriqués les produits : euros en Europe et dollars aux USA. Les flux entre les achats et les ventes étant voisins, le risque de change est minime. Par contre, QUANTEL USA se finance en dollars et le Groupe supporte un risque de change sur les créances et dettes de QUANTEL USA.

Au 31 décembre 2012, aucun instrument de change n'était encore actif.

Enfin dans l'hypothèse d'une augmentation (diminution) du cours du dollar exprimé en Euros de 1 % en 2012, le chiffre d'affaires consolidé aurait augmenté (diminué) de 170 K€ soit 0,31 % et le résultat net de 33 K€ soit 0,93 %.

Risque de taux : Les emprunts bancaires contractés par le Groupe sont généralement assortis d'un taux indexé sur les taux de marché. En ce qui concerne les dettes financières, le taux moyen consolidé ressort à 3,84 %. Une augmentation (diminution) des taux d'intérêts de 1 % aurait entraîné une diminution (augmentation) du résultat net de 103 K€ soit 1,48 % au 31 décembre 2012.

Risque de liquidité : Au 31 décembre 2012, le Groupe disposait d'une trésorerie nette négative de (2,2) M€ et d'une trésorerie disponible de 3 M€.

Sur 23 emprunts à moyen terme représentant 5 478 K€, six emprunts, représentant un montant global de 1 487 € au 31 décembre 2012, comprennent des covenants.

Compte tenu de la perte liée à la cession de l'activité Dermatologie et du fait que l'augmentation de capital n'a été réalisée que postérieurement à la clôture, ces covenants conditionnant le maintien des concours bancaires dont bénéficie la Société ne sont plus respectés, sans toutefois que les établissements prêteurs aient, à la date du présent rapport de gestion, indiqué à la société avoir l'intention de s'en prévaloir.

Si le développement des activités des sociétés du Groupe venait à exiger l'emploi de liquidités importantes auxquelles le Groupe ne pourrait faire face avec sa trésorerie disponible et les concours bancaires dont elle dispose, il pourrait être nécessaire de faire appel à des sources de financement supplémentaires, dans la mesure

où l'utilisation accrue de sa trésorerie pour financer ses investissements pourrait laisser le Groupe sans disponibilités suffisantes pour financer son exploitation.

Risque actions : Au 31 décembre 2012, aucune des filiales du Groupe ne détient de participation dans des sociétés cotées et n'est par conséquent exposée à un risque sur actions.

À cette date, la Société auto-détenait 15 343 actions propres, représentant une valeur comptable de 29 375 euros environ, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité décrit au paragraphe 15.5 du présent Rapport de gestion.

Hormis ces éléments, la Société ne détient pas de titres autres que les parts et actions des sociétés filiales décrites et présentées au paragraphe 2 du présent Rapport de gestion.

9.2 Risques juridiques

Les risques juridiques sont principalement de trois ordres :

Risques brevets : aux États-Unis, le droit des brevets est assez différent du droit européen et les fabricants disposent d'un grand nombre de brevets, en particulier en Dermatologie. Sur la base des analyses qui lui ont été fournies par son conseil américain en brevet, le Groupe estime ne pas enfreindre de brevets existants valides.

Risque utilisateurs : le Groupe QUANTEL a souscrit des assurances qu'il estime adaptées à la couverture du risque utilisateurs. Les produits vendus sont conformes aux normes de sécurité européennes, ce qui limite les risques liés à leur fonctionnement.

Tous les produits comportent des étiquettes réglementaires mettant en garde contre les dangers liés à leur utilisation. Les notices d'utilisation comportent également les indications nécessaires pour un fonctionnement sans danger.

À ce jour, aucun sinistre n'a été porté à la connaissance de l'une quelconque des sociétés du Groupe.

Autorisations légales : Selon le type de produit, médical ou non, et le pays de destination, diverses autorisations sont nécessaires pour commercialiser les produits du Groupe. QUANTEL est à jour de ses obligations dans ce domaine et les produits commercialisés sont marqués CE.

Les produits médicaux sont systématiquement soumis

aux différentes autorités concernées. En particulier, ils bénéficient tous d'une homologation FDA (Food and Drug Administration) aux États-Unis.

9.3 Risques industriels et environnementaux

Le Groupe QUANTEL est faiblement exposé aux risques industriels et environnementaux dans la mesure où ses activités ne requièrent l'utilisation d'aucun produit dangereux ou nécessitant la mise en place d'une gestion spécifique des déchets (Voir paragraphe 7.2 du présent rapport pour de plus amples informations sur les conséquences environnementales des activités du Groupe QUANTEL).

Le Groupe QUANTEL n'exploite pas d'installation classée figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du Code de l'environnement.

10. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2013 bénéficiera de plusieurs facteurs positifs.

Pour la Division Industrielle et Scientifique :

- Les consultations en cours de plusieurs intégrateurs de machines destinées à la fabrication d'écrans plats pourraient se traduire par une reprise des commandes sur ce marché, à court terme. QUANTEL a développé une nouvelle version de son laser CENTURION pour cette application.
- Le premier MPA (Module préamplificateur) livré au CEA a passé la recette avec succès, après sept années de développement. La livraison des trois autres MPA prévue en 2013 ne devrait donc plus entraîner de dépenses imprévues de mise au point. De plus, une nouvelle phase de ce contrat est en cours de discussion.
- Le nouveau laser EYLSA spécialement conçu pour les applications atomes froids et gravimétrie a passé ses premiers tests avec succès dans des expériences de refroidissement d'atomes.
- Un nouveau laser dans la gamme nanoseconde sera commercialisé au salon Laser Munich en mai.

Pour la Division Ophtalmologie :

- Le VITRA MS (Multispots) commercialisé depuis avril 2012 confirme son excellent positionnement face à la concurrence.
- La poursuite de la progression des ventes d'échographes dans les pays émergents bénéficiera de nouvelles versions des produits adaptées aux marchés locaux.
- Le Groupe maintient son effort pour prendre une position solide sur le marché américain et bénéficiera de l'homologation par la FDA (Food and Drug Administration) du SUPRA 577 en décembre 2012 et du VITRA MS début 2013. Par ailleurs, le SOLUTIS sera commercialisé aux États-Unis en milieu d'année pour le traitement du Glaucome, avec l'arrivée à son terme du brevet protégeant la SLT (Selective Laser Trabeculoplasty) sur ce marché.

Avec une situation opérationnelle et financière assainie et de meilleures perspectives commerciales, le Groupe s'est fixé un objectif de croissance de l'activité devant lui permettre de dégager un résultat net positif en 2013.

11. AFFECTATION DES RÉSULTATS

11.1 Proposition d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit une perte d'un montant de (4 931 204,93) € au compte "Report à nouveau" qui serait ainsi porté de (356 667,58) euros à (5 287 872,51) euros.

11.2 Dividendes

Notre société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

12. TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices :

	2008	2009	2010	2011	2012
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	11 110	11 110	11 111	11 112	3 704
- Nombre des actions ordinaires existantes	3 703 402	3 703 408	3 703 661	3 704 061	3 704 061
Opérations et résultats d'exercice					
- Chiffre d'affaires hors taxes	25 048	21 431	30 783	34 507	27 624
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 150	-4 262	713	-1 254	-822
- Impôts sur les bénéfices	1 398	1 332	1 281	1 495	1 198
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-3 432	-3 270	985	-357	-4 931
- Résultat distribué					
Résultats par action					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,74	-0,79	0,54	0,07	0,10
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,93	-0,88	0,27	-0,09	-1,33
Personnel					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	163	145	142	169	167
- Montant de la masse salariale	6 704	6 211	6 430	7 524	7 380
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 271	3 045	3 101	3 577	3 532

13. FILIALES ET PARTICIPATIONS

En vous rendant compte de l'activité de la Société, nous vous avons exposé l'activité de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a, au cours de l'exercice écoulé, pris aucune participation dans le capital de sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française.

Conformément aux dispositions de l'article R.233-19 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'a procédé, au cours de l'exercice écoulé, à aucune aliénation en application des dispositions de l'article L.233-29 du Code de commerce relatif aux participations réciproques.

14. ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Au 31 décembre 2012, la Société n'avait mis en place aucun plan d'épargne entreprise ou interentreprises permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions QUANTEL ou des sociétés qui lui sont liées.

À cette date, il n'existait aucun fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) permettant aux salariés de la Société d'investir indirectement en actions QUANTEL. Enfin, les salariés ne détiennent directement aucune action de la Société qui serait soumise à une clause d'incessibilité prévue par la réglementation en vigueur.

15. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

15.1 Répartition du capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 3 704 061 €. Il est divisé en 3 704 061 actions de 1 € de nominal, entièrement libérées, toutes de même catégorie. À la connaissance de la Société, le capital social était réparti comme suit à la clôture de l'exercice :

Répartition du capital au 31 décembre 2012

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
EURODYNE ⁽²⁾	663 222	17,9 %	28,1 %
Alain de SALABERRY	45 490	1,2 %	2,0 %
<i>Sous-total concert</i>	<i>708 712</i>	<i>19,1 %</i>	<i>30,1 %</i>
Cadres dirigeants	32 463	0,9 %	1,5 %
Actionnaires dirigeants	741 175	20,0 %	31,5 %
OTC	250 000	6,8 %	5,6 %
Bluebird Venture	100 000	2,7 %	4,5 %
Public	2 597 094	70,1 %	58,4 %
Autocontrôle	15 792	0,4 %	-
TOTAL	3 704 061	100,00 %	100,00 %

(1) Les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés sans tenir compte des actions auto-détenues par la Société qui sont privées de droits de vote en application des dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce.

(2) La société EURODYNE est une société anonyme holding de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B-10646. Le capital de la société EURODYNE est détenu majoritairement par Monsieur Alain de SALABERRY, son Président.

15.2 Modifications du capital social

• Réduction de capital non motivée par des pertes

Les actionnaires, réunis en assemblée générale extraordinaire le 11 avril 2012, ont, sur proposition du Directoire, décidé, en application des dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, une réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 7 408 122 euros par voie de minoration de la valeur nominale des 3 704 061 actions de la Société, laquelle a ainsi été ramenée de 3 à 1 euro par action. La totalité du montant de cette réduction a été affectée au compte prime(s) d'émission.

À l'issue de cette opération, le capital social a été ramené de 11 112 183 euros à 3 704 061 euros et est ainsi divisé en 3 704 061 actions de 1 euro de nominal chacune.

• Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant global brut, prime d'émission comprise, de 4 040 784 euros a été lancée en décembre 2012

et clôturée le 4 janvier 2013. Les 2 693 856 actions nouvelles offertes dans le cadre de cette opération, au prix unitaire de 1,50 euros, ont toutes été souscrites en numéraire, dont une partie à hauteur de 2 074 162 par compensation de créances obligataires OCEANES 2007 (voir le point sur la « Restructuration financière » figurant au paragraphe 4 du présent rapport pour de plus amples informations).

Au terme de cette opération, le nombre d'actions, de 1 euro de nominal, composant le capital social a été porté de 3 704 061 à 6 397 917.

À la connaissance de la Société, le capital social est, à la date d'établissement du présent rapport, réparti comme suit :

Répartition du capital au 19 mars 2013

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	% des droits de vote
EURODYNE ⁽¹⁾	860 358	13,4 %	20,2 %
Alain de SALABERRY	248 354	3,9 %	4,1 %
<i>Sous-total concert</i>	<i>1 108 712</i>	<i>17,3 %</i>	<i>24,3 %</i>
Cadres dirigeants	32 463	0,5 %	0,9 %
Actionnaires dirigeants	1 141 175	17,8 %	25,2 %
OTC	460 018	7,2 %	6,4x%
ALTO Invest	883 011	13,8 %	12,3 %
Bluebird Venture	172 720	2,7 %	3,8x%
Public	3 725 239	58,2 %	52,1 %
Autocontrôle	15 754	0,2 %	0,2 %
TOTAL	6 397 917	100,00 %	100,00 %

(1) La société EURODYNE est une société anonyme holding de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B-10646. Le capital de la société EURODYNE est détenu majoritairement par Monsieur Alain de SALABERRY, son Président. EURODYNE et Monsieur Alain de SALABERRY sont présumés de concert en application des dispositions de l'article L.233-10 du Code de commerce.

À la connaissance de la Société, à la date d'établissement du présent rapport, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

15.3 Évolution du cours de bourse

Les titres de QUANTEL sont admis aux négociations sur Euronext (Compartiment C) de NYSE Euronext à Paris (Code ISIN FR0000038242 – Mnémonique : QUA).

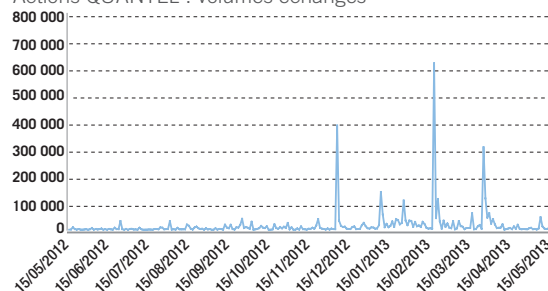
La capitalisation boursière de la Société, sur la base du cours de l'action Quantel au 15 mars 2013 (cours de clôture), soit 1,51 €, et du nombre de titres composant le capital social à cette date, soit 6 397 917 actions, ressort à 9 660 854,67 €.

Depuis le 15 mars 2012, le cours de l'action Quantel a évolué comme suit :

Cours de l'action QUANTEL (euros)



Actions QUANTEL : volumes échangés



15.4 Capital potentiel

15.4.1 Information sur les options de souscription et/ou d'achat d'actions

Conformément aux dispositions légales, les informations sur les options de souscription et/ou d'achat d'actions figurent dans le rapport spécial du Directoire établi en application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce.

15.4.2 Information sur les attributions gratuites d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune attribution gratuite d'actions n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé.

Les informations sur les attributions gratuites d'actions figurent dans le rapport spécial du Directoire établi en application de l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

15.4.3 Information sur les BSAR

Lors de la réunion du 20 juillet 2010, le Conseil d'administration de QUANTEL a décidé d'émettre 200 000 bons de souscription d'actions remboursables (les « BSAR ») au prix unitaire de 0,16 € avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Monsieur Patrick MAINE et Monsieur Luc ARDON à hauteur de 100 000 BSAR chacun.

Afin de préserver les droits des porteurs de BSAR en suite de la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lancée en décembre 2012 et finalisée au cours de janvier 2013 (voir le point sur la « Restructuration financière » figurant au paragraphe 4 du présent rapport pour de plus amples informations), le Directoire de QUANTEL a procédé à l'ajustement du ratio d'attribution d'actions attaché aux BSAR (en application des stipulations du contrat d'émission des BSAR). En conséquence, depuis le 16 janvier 2013, un BSAR permet de souscrire, jusqu'au 30 juin 2015 inclus, 1,03 action nouvelle QUANTEL au prix unitaire de 6 € (soit avec une prime d'émission de 3 €) libérable en numéraire à la souscription, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

Si tous les BSAR sont exercés, il sera émis un nombre maximum de 206 000 actions nouvelles de 1 € de nominal chacune : le capital social sera ainsi augmenté d'une somme en numéraire d'un montant nominal maximum de 206 000 € et il sera versé à la Société une prime d'émission d'un montant global maximum de 1 030 000 €.

15.4.4 Information sur les OCEANES

Lors de la réunion du 26 juillet 2007, le Conseil d'administration a décidé une émission d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE 2007) dont les conditions définitives ont été arrêtées par le Président Directeur Général les 6 et 14 septembre 2007.

Cet emprunt obligataire, qui a fait l'objet d'une note d'opération établie par QUANTEL ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers n° 07-317 en date du 7 septembre 2007, d'un montant de 7 694 778 € était initialement composé de 295 953 OCEANE 2007 d'une valeur nominale de 26 € chacune, émises au pair, d'une maturité de 5 ans expirant le 1^{er} janvier 2013, au taux de 4,875 % par an payable à terme échu.

L'assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2007 qui s'est réunie le 14 décembre 2012 a décidé, sur proposition du Directoire, de modifier la date d'amortissement normal des OCEANE 2007 pour la reporter du 1^{er} janvier 2013 au 2 janvier 2015.

À la date du présent Rapport de gestion, il reste 179 092 OCEANE 2007 en circulation.

Afin de préserver les droits des porteurs d'OCEANE 2007 en suite de la réalisation de l'augmentation de capital finalisée en janvier 2013 (voir le point sur la « Restructuration financière » figurant au paragraphe 4 du présent rapport pour de plus amples informations), le Directoire de la Société a procédé à l'ajustement du ratio d'attribution d'actions attaché aux OCEANE 2007 (en application des stipulations de l'article 4.16.9 de la note d'opération relative à l'émission des OCEANE ayant reçu le visa de l'AMF n° 07-317 en date du 7 septembre 2007). En conséquence le nouveau ratio d'attribution d'actions applicables aux transactions effectuées à compter du 16 janvier 2013 s'élève à 1,04 action pour une OCEANE 2007.

Ces modalités d'ajustements ont fait l'objet d'un avis de NYSE Euronext et d'une publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 18 février 2013 (avis n° 1300361 - bulletin n° 21).

15.4.5 Tableau récapitulatif des plans d'options de souscription d'actions et des BSAR en vigueur en 2012 :

	Plan 10	BSAR
Date AG	18/06/2009	22/06/2010
Date CA	15/09/2009	20/07/2010
Nb total d'actions pouvant être souscrites	97 550	200 000
Dont :		
Par les mandataires sociaux	2 000	200 000
Par les dix premiers attributaires salariés	10 000	0
Point de départ de l'exercice des options	16/09/2009	20/07/2010
Date d'expiration	15/09/2014	30/06/2015
Prix de souscription	4,50 € ⁽¹⁾	6 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/12	400	0
Options annulées au 31/12/12	37 200	0
Options restantes	59 950	200 000

(1) Il est précisé qu'aux fins de préserver les droits des titulaires d'options en suite de la réalisation de l'augmentation de capital visée au paragraphe 4 du présent rapport, le Directoire de la Société a procédé à l'ajustement du prix d'exercice des options de souscription encore en vigueur, conformément aux stipulations du plan d'attribution n° 10. En conséquence le prix d'exercice des options de souscription du plan n° 10 est, depuis le 16 janvier 2013, désormais de 3,24 euros.

15.5 Bilan des opérations réalisées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé

Conformément aux dispositions des articles L.225-209, al.2 et L.225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées dans le cadre de programmes de rachat d'actions autorisés étant précisé que, depuis le 1^{er} janvier 2008, QUANTEL bénéficie d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI, conclu avec la société INVEST SECURITIES, pour assurer la liquidité et animer le marché des titres QUANTEL.

L'assemblée générale mixte du 5 juin 2012 a, aux termes de sa dixième résolution, et conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, autorisé le Directoire pour une durée de 18 mois à compter du 5 juin 2012, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à acheter ou faire racheter par la Société ses propres actions, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions propres en vue :

- d'assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de

déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou

- de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe de la Société, de fusion, de scission ou d'apport, ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société, ou
- d'attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce.

Les achats d'actions et leur cession éventuelle en vertu de cette autorisation, seront exécutés dans la limite d'un prix unitaire d'achat maximum de 25 euros et d'un prix unitaire de cession minimum égal à 1 euro sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions a été fixé à 1 000 000 euros.

Le total des actions détenues par la Société à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital existant à cette même date.

- Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, nous vous précisons que le montant des sommes initialement affectées par la Société au contrat de liquidité s'élève à 50 000 euros.
- Au 31 décembre 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 15 343 actions;
 - 5 561,47 euros en espèces.
- Les actions QUANTEL ont été achetées/vendues dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur, aux conditions de prix suivantes :

Nombre d'actions auto-détenues au 31/12/12	15 343
Nombre de titres achetés du 01/01/2012 au 31/12/12	20 740
Nombre de titres vendus du 01/01/2012 au 31/12/12	16 534
Cours moyen des achats	2,2341 €
Cours moyen des ventes	2,3102 €
Prix de revient moyen unitaire des titres en portefeuille au 31/12/12	4,2127 €

15.6 Franchissement de seuils

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de commerce et de l'article 10 des statuts, les différents franchissements de seuils légal et/ou statutaire qui ont été notifiés à la Société au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

- par courrier en date du 29 novembre 2012, la société Turenne Capital Partenaires, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 novembre 2012, par suite d'une cession d'actions QUANTEL sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société QUANTEL et détenir, pour le compte desdits fonds, 121 580 actions QUANTEL représentant autant de droits de vote, soit 3,28 % du capital et 2,71 % des droits de vote de cette société.

16. INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS

16.1 Liste des mandats et fonctions exercés par les dirigeants sociaux en 2012

Au 31 décembre 2012, le Directoire de QUANTEL est composé de trois membres. À la clôture de l'exercice,

le Conseil de surveillance de QUANTEL est, quant à lui, composé de six membres.

La liste des mandats et des fonctions exercées par les membres du Directoire et du Conseil au cours de l'exercice écoulé est présentée dans le tableau suivant :

Noms et prénoms ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Echéance du mandat	Fonctions principales exercées dans la société	Fonction principale exercée hors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Alain de SALABERRY	18/10/93	17/11/2013	Président du Directoire		-Président QUANTEL MÉDICAL -Président SOFILAS -Président EURODYNE -Gérant ATLAS LASERS -Chairman QUANTEL USA -Administrateur PCAS
Patrick MAINE	21/06/07	17/11/2013	Membre du Directoire		-Président de QUANTEL USA
Luc ARDON	17/11/10	17/11/2013	Membre du Directoire	Directeur financier	-Gérant SARL Carte Blanche – Tours
Christian MORETTI	15/03/02	AGOA statuant sur les comptes 2015	Membre du conseil et Président du conseil de surveillance	Président Dynaction et PCAS	-Président du Conseil d'administration de Dynaction SA -Président du Conseil d'administration de PCAS SA -Membre du Conseil de surveillance de Rubis et du Comité des Comptes -Administrateur de Saint-Jean Photochimie Inc. -Président d'Anblan -Member of the Board de PCAS Nanosyn -Administrateur d'Eurodyne Luxembourg
Ghislain du JEU	25/10/95	AGOA statuant sur les comptes 2015	Membre du conseil et Vice-président du conseil de surveillance	Directeur Général Advancity	NA
Patrick SCHOENAHL	25/10/95	AGOA statuant sur les comptes 2015	Membre du conseil de surveillance		NA
Pierre POTET	19/11/08	AGOA statuant sur les comptes 2015	Membre du conseil de surveillance	Président New Imaging Technologies	-Président du Directoire de New Imaging Technologies SA -Administrateur Pégase Systems -Gérant Bluebird Venture
EURODYNE représentée par Florent de SALABERRY	17/11/10	AGOA statuant sur les comptes 2015	Membre du conseil de surveillance		NA
Madame Marie Begoña LEBRUN	14/09/11	AGOA statuant sur les comptes 2015	Membre du conseil de surveillance	Président-Directeur Général de la société PHASICS	NA

Il sera proposé lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue le 30 avril 2013 de nommer un nouveau membre du Conseil de surveillance pour une durée de six années qui expirerait à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Le candidat proposé est la société OTC ASSET MANAGEMENT, gérant de fonds d'investissements détenant plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société ainsi que des OCEANE 2007. Cette société n'a, jusqu'à présent, exercé aucune fonction ni aucun mandat au sein de QUANTEL ou de l'une de ses filiales.

L'ensemble des informations visées à l'article R.225-83 du Code de commerce, et qui concernent les personnes dont la candidature aux fonctions de membres du Conseil de

surveillance est soumise à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, est annexé au présent rapport (Annexe 2).

16.2 Rémunérations et avantages accordés aux dirigeants et mandataires sociaux en 2012

Le tableau ci-après présente les rémunérations toute nature ainsi que les avantages en nature et autres éléments de rémunération versés et/ou consentis, au cours du dernier exercice, par QUANTEL et les sociétés contrôlées, au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, à chaque membre du Directoire et du Conseil de surveillance au titre du mandat social, d'un contrat de travail, de missions ou mandats exceptionnels :

	Rémunération en €			Avantages et autres éléments de rémunération			Engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux et correspondant à des éléments de rémunérations dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci
	Fixe	Variable	Jetons de présence	Avantages en nature / en espèces	Attribution d'actions gratuites / d'options de souscription ou d'achat d'actions	Autres titres de capital, titres de créances, titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances	
Alain de SALABERRY	250 000			5 995			
Ghislain du JEU			4 650				
Patrick SCHOENAUHL			4 650				
Patrick MAINE	145 000	30 000		6 698			
Luc ARDON	150 004			6 198			
Christian MORETTI			6 750				
Pierre POTET			4 650				
EURODYNE représentée par Florent de SALABERRY			4 650				
Madame Marie Begonia LEBRUN			4 650				

Politique de répartition des jetons de présence :

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012, de conserver le montant des jetons de présence à allouer au Conseil de surveillance à 30 000 euros au titre de l'exercice 2012. Sous réserve du vote de l'Assemblée Générale, la répartition de cette somme entre ses membres sera décidée par le Conseil de surveillance.

16.3 Opérations réalisées en 2012 sur les titres QUANTEL par les dirigeants sociaux, les personnes assimilées et leurs proches

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération n'a été communiquée à la Société en application des dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier.

16.4 Engagements pris au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions

La Société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses dirigeants mandataires sociaux qui sont dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci à l'exception d'une indemnité de non concurrence consentie au profit de Monsieur Patrick MAINE, membre du Directoire, au titre de son contrat de travail, dont le montant serait égal à 5/10^e ou 6/10^e de la moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuelles dont il a bénéficié au cours des douze derniers mois de présence dans la Société.

17. AUTRES INFORMATIONS**17.1 Fiscalité****Communication des charges somptuaires :**

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2012, les amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 du CGI du groupe fiscal, ayant comme tête de Groupe la société QUANTEL, se sont élevés à 78 662 €. Aucune autre charge somptuaire n'a été dépensée.

Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial :

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code Général des Impôts.

17.2 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

A la connaissance de la Société, aucun élément ne semble susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible QUANTEL, étant cependant précisé que :

- il n'existe pas de titres de capital comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- la liste des délégations et autorisations financières en vigueur figure en Annexe 1 au présent rapport ;

Au 31 décembre 2012, aucun accord, susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle, n'a été conclu par la Société avec un tiers. Cette déclaration reste inchangée à la date du présent Rapport de gestion.

18. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Vous trouverez joint à notre rapport, un tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration, puis au Directoire, pour procéder à des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Nous vous indiquons dans ce tableau récapitulatif, conformément à l'article L.225-100, al.7 du Code de commerce, l'utilisation qui a été faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

19. DÉCISIONS À PRENDRE

19.1 Nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance

Lors de l'assemblée générale, nous soumettrons à votre approbation la nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance pour une durée de six années qui expirerait à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, savoir :

- La société OTC ASSET MANAGEMENT, domiciliée 79 rue La Boétie 75 008 Paris

19.2 Renouvellement de délégations financières venant à expiration

Lors de la présente assemblée générale, nous soumettrons également à votre approbation le renouvellement de délégations de compétence et autorisations financières venant prochainement à expiration :

a) De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Autorisation à donner au Directoire dans le cadre d'un nouveau programme d'achat par la Société de ses propres actions ;

b) De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Délégation de compétence à consentir au Directoire en vue d'augmenter le capital soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- Délégation de compétence à consentir au Directoire en vue d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- Délégation à consentir au Directoire à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission

d'actions ordinaires ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

- Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
- Autorisation à donner au Directoire pour déterminer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite annuelle de 10 % du capital social ;
- Autorisation à donner au Directoire pour que les actions et/ou valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital social émises sans droit préférentiel de souscription puissent servir à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apports en nature ;
- Délégation à consentir au Directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce.

Enfin, et conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, nous vous soumettrons un projet de résolution tendant à autoriser le Directoire à augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture du rapport spécial du Directoire et des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur ces projets de délégations financières.

Les renseignements que nous venons de vous donner et ceux qui figurent dans les rapports des Commissaires aux Comptes vous permettront pensons-nous, de prendre des décisions qui nous paraissent conformes à vos intérêts. Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Directoire.

ANNEXE 1

Titres concernés	Source de l'autorisation	Durée et expiration de l'autorisation	Montant nominal maximum d'augmentation de capital
Achat par la société de ses propres actions			
Autorisation dans le cadre d'un programme d'achat par la Société de ses propres actions	AGM 05/06/2012 10 ^e résolution	18 mois Expiration le 5/12/2013	-
Emissions avec droit préférentiel de souscription			
(1) Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	AGM 07/06/2011 10 ^e résolution	26 mois Expiration le 7/08/2013	20 000 000 € (plafond spécifique et plafond maximum global)
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	AGM 07/06/2011 10 ^e résolution	26 mois Expiration le 07/08/2013	Dans la limite des sommes inscrites en compte et disponibles
Emissions sans droit préférentiel de souscription			
(2) Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	AGM 07/06/2011 11 ^e résolution	26 mois Expiration le 07/08/2013	Dans la limite du plafond maximum global de 20 000 000 € fixé au (1)
Détermination du prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital pour les émissions décidées dans le cadre de la délégation de compétence visée au (2) et dans la limite annuelle de 10 % du capital par an	AGM 07/06/2011 14 ^e résolution	26 mois Expiration le 07/08/2013	Dans la limite annuelle de 10 % du capital et du plafond de 20 000 000 € fixé au (2)
Utilisation des actions émises sans droit préférentiel de souscription (2) pour rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apports en nature	AGM 07/06/2011 15 ^e résolution	26 mois Expiration le 07/08/2013	Dans la limite du plafond de 20 000 000 € fixé au (2) et du plafond maximum global de 20 000 000 € fixé au (1)
(3) Émission de titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	AGM 07/06/2011 12 ^e résolution	26 mois Expiration le 07/08/2013	20 % du capital par an dans la limite du plafond de 20 M€ fixé au (2)
Augmentation du montant des émissions visées au (1), (2) et (3) en cas de demandes excédentaires	AGM 07/06/2011 13 ^e résolution	26 mois Expiration le 7/08/2013	Dans la limite du plafond maximum global de 20 000 000 € fixé au (1)
Émission de titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes dans les conditions prévues à l'article L.225-138 du Code de commerce	AGM 05/06/2012 12 ^e résolution	18 mois Expiration le 05/12/2013	Dans la limite du plafond maximum global de 20 000 000 € ce montant s'imputant sur le plafond de 20 000 000 euros fixé à la 10 ^e résolution de l'assemblée générale mixte du 7 juin 2011 visée au (1)

Utilisation de l'autorisation	Caractéristiques particulières de l'opération
<p>Utilisation de l'autorisation dans le cadre du contrat de liquidité, conforme à la charte de l'AFEI, conclu avec le prestataire de service d'investissement INVEST SECURITIES.</p>	<p>Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions est fixé à 1 000 000 €. Le prix unitaire maximum d'achat d'actions est de 25 € et le prix unitaire de cession minimum est de 1 €.</p>
<p>Le Directoire a, lors de sa réunion du 17 décembre 2012, décidé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant brut global, prime d'émission comprise, de 4 040 784 euros (soit, 2 693 856 euros de nominal et 1 346 928 euros de prime d'émission), par voie d'émission et admission sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext de 2 693 856 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune au prix unitaire de 1,50 euro (Note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n° 12-604 du 17 décembre 2012).</p>	<p>Le montant total des augmentations de capital résultant de l'incorporation des réserves, primes et bénéfices ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices existant lors de l'augmentation de capital.</p>
<p>-</p>	<p>Le prix de souscription des titres émis en vertu de la délégation sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du Code de commerce et de l'article R.225-119 du Code de commerce.</p>
<p>-</p>	<p>Le prix d'émission des titres émis en vertu de cette délégation ne pourra être inférieur à un montant égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période de 10 jours de bourse, prise dans les 3 mois précédant l'émission.</p>
<p>-</p>	<p>En cas d'utilisation de cette délégation pour rémunérer des apports en nature consentis à la Société, le nombre d'actions nouvelles à émettre sera limité à 10 % du capital social.</p>
<p>-</p>	<p>Le prix de souscription des titres émis en vertu de la délégation sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du Code de commerce et de l'article R.225-119 du Code de commerce.</p>
<p>-</p>	<p>Augmentation du nombre de titres à émettre dans le délai de 30 jours à compter de la clôture des souscriptions, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.</p>
<p>-</p>	<p>En cas d'utilisation de cette délégation, les bénéficiaires seront choisis parmi les catégories de personnes répondant aux caractéristiques suivantes :</p> <p>1°) les sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective investissant dans des entreprises des secteurs de haute technologie ayant des applications scientifiques, militaires, industrielles et/ou médicales, les groupes industriels ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs, de droit français ou étranger et dont le Conseil d'administration fixera la liste étant précisé que le nombre de bénéficiaires ne pourra être supérieur à quinze par émission ;</p> <p>et 2°) les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce (ci-après les « Filiales ») : (i) ayant au moins 3 mois d'ancienneté dans la Société ou l'une quelconque des Filiales au jour de la décision du Conseil d'administration mettant en œuvre la présente délégation et (ii) titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée en vigueur qui n'est ni suspendu ni rompu à la date de clôture de la souscription à toute augmentation de capital réservée susceptible d'être décidée par le Conseil d'administration en vertu de la présente délégation.</p> <p>Le prix de souscription des titres émis en vertu de cette délégation ne pourra être inférieur à un montant égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période de 10 jours de bourse, prise dans les 3 mois précédant l'émission.</p>

Titres concernés	Source de l'autorisation	Durée et expiration de l'autorisation	Montant nominal maximum d'augmentation de capital
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	AGM 05/06/2012 13 ^e résolution	38 mois Expiration le 17/10/2015	Dans la limite annuelle de 10 % du capital
Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 10 % du capital social	AGM 07/06/2011 17 ^e résolution	38 mois Expiration le 07/08/2014	Dans la limite annuelle de 10 % du capital
Autorisation d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaire, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise	AGM 05/06/2012 14 ^e résolution	26 mois 05/08/2014	Dans la limite de 500 000 €, s'imputant sur le plafond global de 20 000 000 € fixé au (1)

Informations visées à l'article R.225-83, (Al.5°) du Code de commerce

Noms et prénoms ou dénomination sociale du membre	Nombre d'actions de la Société détenues	Fonctions principales exercées dans la société	Fonction principale exercée hors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années	
OTC ASSET MANAGEMENT	460 018	Néant	Gestionnaire de fonds	Participation	Mandat
				8'33	Administrateur
				AC CAPITAL	Administrateur
				ACTIVE CIRCLE	Administrateur
				AGRAUXINE	Administrateur
				AUGURE	Administrateur
				AXESS VISION TECHNOLOGY	Administrateur
				CAPFORCE	Administrateur
				CAROMAR	Administrateur
				FUTURAMEDIA GROUP	Administrateur
				IMAGENE	Membre CS
				IMMINENCE	Administrateur
				INSPIRATIONAL STORES	Administrateur
				IS COOL ENTERTAINMENT	Administrateur
				L4 EPSILON	Administrateur
				LABORATOIRES EUROBIO	Administrateur
				NEOVACS	Administrateur
				NOTREFAMILLE.COM	Administrateur
				NUXEO	Membre CS
				OLFO	Administrateur
				PLAYSOFT	Administrateur
				POLE AGENCY	Administrateur
				POLYINTELL	Membre CS
				PRESTIGE MLS	Administrateur
				RBS	Membre CS
				RHAPSO	Membre CS
				STREAMCORE SYSTEM	Vice-Président CS
				TECH4FIELD	Administrateur
				TRIDEX	Administrateur
				TROPHOS	Membre CS

Utilisation de l'autorisation	Caractéristiques particulières de l'opération
-	Les caractéristiques de ces plans figurent dans le rapport spécial du Conseil d'administration sur les options d'achat ou de souscription (Article L.225-184 du Code de commerce).
-	1°) le délai d'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera de 2 ans au minimum et que leur délai de conservation, qui courra à compter de l'attribution définitive des actions, sera de 2 ans au minimum, 2°) le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires de ces attributions et fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.
-	Le prix de souscription des titres à émettre par le Conseil d'administration en vertu de la présente délégation sera déterminé conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail.

158

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012

assemblée générale et autres informations

12 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE QUANTEL

1. Présentation générale

1.1. Organisation

L'organisation des organes d'administration, de direction et de surveillance de QUANTEL est plus amplement décrite au titre 1 « Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil » du rapport du Président du Conseil de surveillance de QUANTEL établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément à l'article L.225-68, al.7 et suivants du Code de commerce, qui figure au chapitre 12, paragraphe 3.6 du présent Document de référence, et auquel il convient de se reporter. Lors de l'assemblée générale du 17 novembre 2010, les actionnaires de QUANTEL ont décidé la modification du mode de gouvernance de la Société qui est devenue une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Composition du Conseil de surveillance :

Les premiers membres du Conseil de surveillance qui ont été désignés par les actionnaires pour une durée de six ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont :

- Monsieur Ghislain du Jeu (Ecole Polytechnique et Ecole Nationale des Ponts et Chaussées), ancien administrateur de Quantel ;
- Monsieur Patrick Schoenahl (HEC), ancien administrateur de Quantel ;
- Monsieur Christian Moretti (HEC et MBA Columbia Business School), ancien administrateur de Quantel ;
- Monsieur Pierre Potet (ESCP – EAP), ancien administrateur de Quantel ;
- la société Eurodyne, actionnaire de référence de la Société qui n'avait, jusqu'à présent, exercé aucune fonction ni aucun mandat social au sein de Quantel ou du Groupe. Eurodyne est représentée par Monsieur Florent de Salaberry, fils de Monsieur Alain de Salaberry ;
- NEM Invest, société du groupe Natixis.

Nem Invest SAS a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance avec prise d'effet au 7 septembre 2011.

Par délibération du Conseil de surveillance du 14 septembre 2011, Madame Marie Begoña LEBRUN (PDG de Phasics) a été nommée par voie de cooptation en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Nem Invest, démissionnaire. Cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2012, conformément aux dispositions de l'article L. 225-78 du Code de commerce.

Enfin, l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2013 a décidé de nommer, en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance pour une durée de six années arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société OTC ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de fonds d'investissements. Cette nomination est intervenue en application des accords conclus avec les principaux porteurs d'OCEANE dans le cadre des opérations de restructuration financière du Groupe QUANTEL décrites au paragraphe 4 du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2012 reproduit au chapitre 11 du Document de Référence.

Composition du Directoire :

Lors de la première réunion du Conseil de surveillance de Quantel en date du 17 novembre 2010, Monsieur Alain de Salaberry (Ecole Polytechnique) a été désigné en qualité de membre et de Président du Directoire.

Messieurs Patrick Maine (ancien administrateur et directeur général délégué de Quantel) et Luc Ardon (directeur administratif et financier de Quantel) ont été nommés à ses côtés en qualité de membres du Directoire. Par délibération du Conseil de surveillance du 20 mars 2013, Monsieur Jean-Marc GENDRE (Directeur général de Quantel Medical) a été nommé en qualité de nouveau membre du Directoire.

Censeur :

La société TURENNE CAPITAL Partenaires, société anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 428 167 910, dont le siège social est situé 29-31 rue Saint Augustin, 75002 Paris, a été désignée en qualité de censeur, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. La société TURENNE CAPITAL Partenaires a démissionné de son mandat le 18 septembre 2012.

1.2. Conflits d'intérêt

Il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de QUANTEL, de l'un quelconque des membres du Directoire et/ou du Conseil de surveillance et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Les membres du Directoire et/ou du Conseil de surveillance de la Société n'ont pris aucun engagement de conservation des titres qu'ils détiennent. Ils n'ont conclu et ne sont parties à aucun pacte d'actionnaires ou convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des membres du Directoire et/ou du Conseil de surveillance a été désigné en tant que membre du Directoire ou du Conseil de surveillance de QUANTEL, à l'exception des accords conclus entre la Société et les principaux porteurs d'OCEANE dans le cadre des opérations financières du Groupe Quantel décrites au paragraphe 4 du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2012 reproduit au chapitre 11 du Document de Référence, en vertu desquels OTC ASSET MANAGEMENT a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2013.

Il n'existe aucune restriction qui aurait été acceptée par l'une quelconque des personnes visées ci-dessus concernant la cession, pendant une durée déterminée, de leur participation dans le capital de QUANTEL.

1.3. Conventions et engagements réglementés

Les conventions et engagements réglementés relevant des articles L.225-86 et suivants du Code de commerce sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant au chapitre 8, paragraphe 4.3 du présent Document de Référence.

La Société n'a consenti aucun prêt ni accordé aucune garantie en faveur de l'un quelconque des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance.

2. Rémunération et avantages des mandataires sociaux

2.1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux membres du Directoire de QUANTEL

	Alain de Salaberry Président du Directoire		Patrick Maine Membre du Directoire		Luc Ardon Membre du Directoire		Jean-Marc Gendre Membre du Directoire	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	255 995€	255 901€	181 698€	196 379€	156 202€	156 202€	217 766€	186 113€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Total	255 995€	255 901€	181 698€	196 379€	156 202€	156 202€	217 766€	186 113€

(1) Le détail des rémunérations dues est présenté ci-après au paragraphe 2.2 du chapitre 12 du présent Document de Référence.

2.2. Informations sur les rémunérations et avantages de toute nature versés et/ou consenties aux membres du Directoire de QUANTEL

Alain de Salaberry Président du Directoire	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature (1)	5 995 €	5 995€	5 901 €	5 901 €
TOTAL	255 995 €	255 995 €	255 901 €	255 901 €

Patrick Maine Membre du Directoire	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	145 000 €	145 000 €	160 000 €	160 000 €
Rémunération variable	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	NA	NA	NA	NA
Avantages en nature(1)	6 698 €	6 698 €	6 379 €	6 379 €
TOTAL	181 698€	181 698€	196 379€	196 379€

Luc Ardon Membre du Directoire*	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	150 004 €	150 004 €	150 004 €	150 004 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	NA	NA	NA	NA
Avantages en nature (1)	6 198 €	6 198 €	6 198 €	6 198 €
TOTAL	156 202 €	156 202 €	156 202 €	156 202 €

* Salarié de Quantel depuis le 1^{er} juin 2009

Jean-Marc Gendre Membre du Directoire*	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	153 000	153 000	150 000	150 000
Rémunération variable	58 444	50 000	30 000	25 456
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	NA	NA	NA	NA
Avantages en nature (1)	6 322	6 322	6 113	6 113
TOTAL	217 766	209 322	186 113	181 569

* Salarié de Quantel depuis le 29 avril 2008, Membre du Directoire depuis le 20 mars 2013
 (1) Les avantages en nature correspondent à un véhicule de fonction et son assurance.

2.3. Informations sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants de QUANTEL

Nom	Jetons de présence versés au cours de l'exercice 2012	Autres rémunérations versées au cours de l'exercice 2012	Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2011	Autres rémunérations versées au titre de l'exercice 2011
Ghislain du Jeu	4 650 €	Néant	5 500 €	Néant
Patrick Schoenahl	4 650 €	Néant	5 500 €	Néant
Christian Moretti	6 750 €	Néant	8 000 €	Néant
Pierre Potet	4 650 €	Néant	5 500 €	Néant
EURODYNE SA représentée par Monsieur Florent de Salaberry	4 650 €	Néant	5 500 €	Néant
Madame Marie Begoña Lebrun (en fonctions depuis le 14 septembre 2011)	4 650 €	Néant	Néant	Néant
OTC Asset Management représentée par Monsieur Flavien TIBERGHEN (en fonctions depuis le 30 avril 2013)	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	30 000 €	Néant	30 000 €	Néant

Politique de répartition des jetons de présence :

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de QUANTEL du 5 juin 2012 a décidé d'allouer au Conseil de surveillance des jetons de présence d'un montant total de 30 000 € au titre de l'exercice 2011. La répartition de cette somme entre les membres du Conseil de surveillance a été décidée par le Conseil de surveillance suivant la répartition présentée au tableau ci-dessus.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 avril 2013, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012, a décidé d'allouer au Conseil de surveillance des jetons de présence d'un montant total de 30 000 € au titre de l'exercice 2012, dont la répartition entre les membres du Conseil sera décidée par le Conseil de surveillance.

2.4. Informations relatives à l'existence au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants de Quantel : d'un contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, d'indemnités de non concurrence

Nom	Contrat de travail		Régimes de retraite supplémentaires		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celle-ci		Indemnités de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Alain de Salaberry Président du Directoire		Non		Non		Non		Non
Patrick Maine Membre du Directoire	Oui			Non		Non	Oui*	
Luc Ardon Membre du Directoire	Oui			Non		Non		Non
Jean-Marc Gendre Membre du Directoire depuis le 20 mars 2013	Oui			Non		Non	Oui*	

* Indemnité de non concurrence consentie à Monsieur Patrick Maine et à Monsieur Jean-Marc Gendre, Membres du Directoire, au titre de leur contrat de travail, dont le montant serait égal à 5/10ème ou 6/10ème de la moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuelles dont ils ont bénéficié au cours des douze derniers mois de présence dans la Société.

2.5. Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par QUANTEL ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La Société et/ou l'une quelconque de ses filiales n'a provisionné ni constaté aucune somme aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit de l'un quelconque de ses mandataires sociaux dirigeants et/ou non dirigeants.

2.6. Informations sur les options de souscription et/ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux de QUANTEL

Les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions encore en vigueur sont décrites au chapitre 6, paragraphe 3.1 du présent Document de Référence. Il est également renvoyé sur ce point aux informations présentées dans le rapport du Directoire établi pour l'exercice 2012 en application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce.

La Société n'a consenti aucune option de souscription d'actions au profit de ses mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé.

A la date d'élaboration du présent Document de référence, aucun nouveau plan d'options de souscription d'actions n'a été mis en place par le Directoire de QUANTEL.

De même, depuis le début de l'exercice 2013, aucune option de souscription d'actions n'a été levée par l'un quelconque des mandataires sociaux de QUANTEL.

2.7. Informations sur les actions de performance attribuées aux mandataires sociaux de QUANTEL

La Société n'a attribuée aucune action de performance ou action gratuite au profit de ses mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé.

A la date d'élaboration du présent Document de référence, aucun plan d'attribution d'actions de performance ou d'action gratuite n'a été mis en place par le Directoire de QUANTEL.

2.8. Informations sur les bons de souscription d'actions remboursables détenus par les mandataires sociaux de QUANTEL

Les caractéristiques des bons de souscription d'actions remboursables émis par QUANTEL en juillet 2010 et souscrits par Messieurs Patrick Maine et Luc Ardon sont présentées au chapitre 6, paragraphe 3.3 du présent Document de Référence.

3. Fonctionnement des organes de direction et d'administration de QUANTEL

Le fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance de QUANTEL est plus amplement décrit au Titre 1 « Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil » du rapport du Président du conseil de surveillance de QUANTEL établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément à l'article L.225-68, al.7 et suivants du Code de commerce, qui figure au chapitre 12, paragraphe 3.6 du présent Document de référence.

3.1. Liste des mandats et fonctions exercées par les dirigeants et mandataires sociaux

Le tableau présentant la liste des mandats et fonctions exercés par les dirigeants et mandataires sociaux en fonctions au cours de l'exercice écoulé figure au paragraphe 16.1 du rapport de gestion et d'activité du Groupe en 2012 qui est présenté au chapitre 11 du présent Document de Référence et auquel il convient de se reporter.

En complément du tableau susvisé, est précisée dans le tableau suivant la liste des mandats et fonctions des dirigeants et mandataires sociaux entrés en fonctions depuis le début de l'exercice en cours :

Noms et prénoms ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Echéance du mandat	Fonctions principales exercées dans la société	Fonction principale exercée hors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Jean-Marc Gendre	20/03/13	17/11/2013	Membre du Directoire	N/A	N/A
OTC Asset Management représentée par Flavien Tiberghien	30/04/13	AGOA statuant sur les comptes 2018	Membre du conseil de surveillance	Gestionnaire de fonds	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de 8'33, AC CAPITAL, ACTIVE CIRCLE, AGRAUXINE, AUGURE, AXESS VISION TECHNOLOGY, CAPFORCE, CAROMAR, FUTURAMEDIA GROUP, IMMINECE, INSPIRATIONAL STORES, IS COOL ENTERTAINMENT, L4 EPSILON, LABORATOIRES EUROBIO, NEOVACS, NOTREFAMILLE.COM, OLFO, PLAYSOFT, POLE AGENCY, PRESTIGE MLS, TECH4FIELD, TRIDEX. Membre du Conseil de surveillance d'IMAGENE, NUXEO, PLAYSOFT, POLYINTELL, RBS, RHAPSO, TROPHOS.

3.2. Contrats de services

Il n'existe aucun contrat de prestations de services liant les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance et la société QUANTEL ou l'une quelconque de ses filiales.

- Directeur R&D : Dominique FAYOUX
- Directeur Commercial : Philippe AUBOURG
- Directeur Diode et Contrats : Olivier RABOT.

3.3. Comités

Comité de direction

Le Comité de Direction de la société QUANTEL, qui assure la direction effective de la Société et du Groupe et en pilote les différentes activités est composé de 6 membres :

- Président du Directoire : Alain de SALABERRY
- Membre du Directoire : Patrick MAINE
- Membre du Directoire et Directeur Financier : Luc ARDON

Comité des rémunérations

Le Conseil de surveillance de QUANTEL a institué un Comité des rémunérations qui se réunit une fois par an pour proposer au Conseil de surveillance :

- Les modalités de rémunération des membres du Directoire ;
- Le montant et les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des rémunérations est composé de Messieurs Christian MORETTI et Ghislain du JEU.

Comité d'audit

Les missions du Comité d'audit visé à l'article L.823-19 du Code de commerce sont exercées par le Conseil de surveillance en application des dispositions de l'article L.823-20, 4° dudit Code

3.4. Censeurs (article 15 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer, sur proposition du Conseil de surveillance, un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morale, sans que leur nombre soit supérieur à trois. Les censeurs sont choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.

Ils sont nommés pour une durée de deux ans, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Nul ne peut être nommé censeur s'il est âgé de plus de soixante dix ans ; au cas où un censeur en fonction viendrait à dépasser cet âge, il serait réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs postes de censeurs, le Conseil de surveillance peut procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Les censeurs sont chargés de veiller à la stricte exécution des statuts. Ils sont convoqués aux séances du Conseil de surveillance et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils examinent les inventaires et les comptes annuels et présentent à ce sujet leurs observations à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires lorsqu'ils le jugent à propos.

Le Conseil de surveillance est seul compétent pour décider d'allouer une rémunération aux censeurs.

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2010, la société TURENNE CAPITAL PARTENAIRES, a été désignée en qualité de censeur. Elle a été renouvelée dans ses fonctions par l'Assemblée générale du 5 juin 2012 pour une durée de deux années supplémentaires, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La société TURENNE CAPITAL Partenaires a démissionné de son mandat le 18 septembre 2012.

3.5. Règlement intérieur

Le Conseil de surveillance de la Société a, le 9 février 2011, adopté un règlement intérieur conforme aux recommandations du Code MiddleNext. Ce règlement intérieur est décrit dans le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne reproduit ci-après au paragraphe 3.6 du chapitre 12 du présent Document de Référence.

3.6. Gouvernement d'entreprise**A). Rapport du Président du conseil de surveillance prévu à l'article L.225-68, al 7 du Code de commerce - Exercice clos le 31 décembre 2012**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-68, al.7 du Code de commerce, il vous est rendu compte, aux termes du présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance de QUANTEL, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de surveillance, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directoire, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par et au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous vous rappelons que le mode de gouvernance de votre Société, initialement sous forme de société anonyme à conseil d'administration, a été modifié par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 novembre 2010 qui a adopté la formule à directoire et conseil de surveillance.

Ce rapport vous présente également les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été établi avec l'appui de la Direction générale de la Société préalablement à son examen par le Conseil de surveillance lors de la réunion du 20 mars 2013 au cours de laquelle il a été approuvé.

Les commissaires aux comptes présenteront leurs observations sur le présent document dans un rapport spécifique.

Titre 1. Gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance de QUANTEL du 17 novembre 2010, après avoir examiné l'ensemble des points de vigilance ainsi que les 15 recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext pour les valeurs moyennes et petites publié le 17 décembre 2009, a décidé d'adhérer au dit Code MiddleNext (ci-après le « Code de Référence »).

Ce code est disponible sur le site www.middlenext.com.

I - Composition du Conseil de surveillance

Les principales qualités attendues d'un membre du Conseil de surveillance sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

L'article 12 des statuts de QUANTEL stipule que le Conseil de surveillance est composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus, sauf dérogation prévue en cas de fusion.

La composition du Conseil de surveillance à la clôture du dernier exercice est la suivante (6 membres) :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Fonction principale exercée dans la Société	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Christian MORETTI	Président du Conseil de Surveillance depuis le 17 novembre 2010	AG du 17 novembre 2010	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
Ghislain du JEU	Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis le 17 novembre 2010	AG du 17 novembre 2010	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
Patrick SCHOENAHN	Membre du Conseil de Surveillance	AG du 17 novembre 2010	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
Pierre POTET	Membre du Conseil de Surveillance	AG du 17 novembre 2010	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
Eurodyne SA (1) représentée par Mr Florent de Salaberry	Membre du Conseil de Surveillance	AG du 17 novembre 2010	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
Marie Begoña Lebrun (2)	Membre du Conseil de Surveillance	CS du 14 septembre 2011 (cooptation)	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015

(1)Eurodyne SA est une société de droit luxembourgeois dont le capital est détenu majoritairement par Monsieur Alain de Salaberry qui en est le Président ;

(2)Madame Marie Begoña LEBRUN a été coopté par délibération du Conseil de surveillance du 14 septembre 2011 en remplacement de la société NEM INVEST SAS, démissionnaire. Conformément aux dispositions de l'article L.225-78 et R.225-44 du Code de commerce, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 juin 2012 a décidé de ratifier cette cooptation.

Les membres du Conseil de surveillance manifestent des compétences larges et diversifiées leur permettant d'évaluer les capacités des dirigeants exécutifs et de s'assurer que la stratégie de la société est pertinente et en corrélation avec son intérêt social.

Les autres mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont présentés dans le tableau suivant :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Fonction principale exercée en dehors du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés
Christian Moretti	Président Dynaction et PCAS	. Président du Conseil d'administration de Dynaction SA . Président du Conseil d'administration de PCAS SA . Membre du Conseil de surveillance de Rubis et du Comité des Comptes . Administrateur de Saint-Jean Photochimie Inc. . Président d'Anblan . Member of the Board de PCAS Nanosyn . Administrateur d'Eurodyne Luxembourg.
Ghislain du Jeu	Directeur Général Advancity	NA
Patrick Schoenahl	NA	NA
Pierre Potet	Président New Imaging Technologies	. Président du Directoire de New Imaging Technologies . Administrateur Pégase Systems . Gérant Bluebird Venture
Eurodyne SA	NA	NA
Marie-Begoña Lebrun	Président-Directeur Général de la société PHASICS	NA

Au regard des différents critères retenus par le Code de Référence pour caractériser l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance (notamment absence de lien familial proche avec un mandataire social, indépendance à l'égard des actionnaires significatifs de la Société), les personnes suivantes peuvent être qualifiées de membres du Conseil de surveillance indépendants :

- Monsieur Patrick SCHOENAHN,
- Monsieur Pierre POTET,
- Madame Marie Begoña LEBRUN.

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, nous vous précisons que le Conseil de surveillance est composé de cinq hommes et une femme. Le taux de féminisation étant de 17 %, la Société respecte, à la date des présentes, ses obligations en termes de représentation équilibrée des hommes et des femmes telles qu'elles résultent des dispositions de l'article 5 de la Loi n°2011-103 du 27 janvier 2011.

II - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil de surveillance a adopté un règlement intérieur ayant pour objet de compléter les règles légales et statutaires aux fins de préciser certaines modalités du

Conseil et de ses comités, ainsi que les obligations des membres du Conseil, en particulier permettre la participation des membres du Conseil aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux contraintes légales et réglementaires.

Ce règlement intérieur a été modifié en février 2011 par le Conseil de surveillance pour y intégrer les 5 rubriques mises en exergue par le Code de Référence et présentées ci-après :

- la composition du Conseil et les critères d'indépendance des membres ;
- le rôle du Conseil et les opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- les devoirs des membres du Conseil ;
- le fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication),
- la rémunération des membres du Conseil.

Le règlement intérieur sera remis à chaque nouveau membre du Conseil lors de son entrée en fonction.

1-Missions du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Aucune stipulation des statuts de QUANTEL ne soumet à l'examen et/ou l'accord préalable du Conseil de surveillance, préalablement à leur mise en œuvre, quelques décisions ou opérations que ce soit concernant la Société et/ou l'une des filiales du Groupe.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance a, en application des dispositions des articles L.225-68, R.225-53 et R.225-54 du Code de commerce, accordé au Directoire les autorisations suivantes :

- autorisation à l'effet de consentir jusqu'au 20 mars 2013 au plus tard, des cautions, avals et garanties au nom de la Société et concernant des engagements pris par des filiales, à hauteur d'une part de la contre-valeur en euros d'une somme globale maximum de 4 000 000 USD et d'autre part d'une somme globale de 7 000 000 €, aux conditions qu'il avisera au mieux des intérêts de la Société.
- dans le cadre de cette autorisation, tous pouvoirs ont été donnés au Directoire à l'effet de consentir, au nom de la Société, des cautions, avals ou garanties portant sur les engagements suivants pour une somme maximum égale à la contre-valeur en euros de 3 000 000 USD, cette somme s'imputant sur le premier plafond de 4 000 000 USD visé ci-dessus :
 - un crédit revolving d'un montant principal de 2 750 000 USD consenti par la ROCKY MOUNTAIN BANK à sa filiale BIG SKY LASER INTERNATIONAL ainsi que tout renouvellement extensions ou modification de ce crédit,
 - un crédit revolving de 250 000 USD accordé par la ROCKY MOUNTAIN BANK à sa filiale QUANTEL MEDICAL Inc. ainsi que tout renouvellement extensions ou modification de ce crédit.

2-Information du Conseil de surveillance

Les travaux du Conseil de surveillance sont préparés sur la base des éléments communiqués par le Directoire qui adresse à chacun des membres du Conseil de surveillance les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent, à cette occasion, demander que leur soient communiqués toutes informations ou documents complémentaires préalablement ou lors des réunions du Conseil de surveillance au cours desquelles le Président du Directoire et le Directeur administratif et financier sont en outre invités à commenter ces documents ou informations.

Conformément aux dispositions légales, le Directoire présente au Conseil de surveillance un rapport trimestriel d'activité abordant les points suivants :

- état de la trésorerie en cours et prévisionnelle ;
- stratégie et développement des activités, performances commerciales et opérationnelles de la Société et du Groupe ;
- chiffres clés de la Société et des filiales ;
- faits marquants survenus depuis la dernière réunion ;
- opérations et actions en cours ou envisagées, le cas échéant.

En outre, le Conseil de surveillance est informé de manière permanente et par tous moyens, par le Directoire ou son Président, de tout événement et/ou opération significatif relatif à la Société ou l'une quelconque de ses filiales.

3-Comité(s) mis en place au sein du Conseil de surveillance

Le Comité des Rémunérations a pour objectifs :

- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans la Société et la rémunération des membres du Comité exécutif ;
- d'évaluer la performance et de proposer la rémunération de chaque dirigeant social.

Les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité des rémunérations sont précisées en annexe 2 au règlement intérieur du Conseil de surveillance.

Il comprend deux membres :

- Christian Moretti, Président du Conseil de surveillance,
- Ghislain du Jeu, Vice-Président du Conseil de surveillance.

Il est par ailleurs rappelé que les membres du Conseil ont décidé de faire usage de l'exemption prévue à l'article L.823-20,4° du Code de commerce pour confier au Conseil les missions du comité d'audit visé à l'article L.823-19 du Code de commerce.

4-Conditions d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

Le Président du Conseil organise les travaux du Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance est un organe collégial, ses délibérations engagent l'ensemble de ses membres.

Les membres du Conseil ont la possibilité de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux contraintes légales et réglementaires.

Aux réunions trimestrielles du Conseil s'ajoutent des séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires de la Société et du Groupe.

5-Confidentialité des informations

Les membres du Conseil de surveillance, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil de surveillance, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve s'agissant des informations qui leur sont communiquées par la Société, qu'ils reçoivent dans le cadre des délibérations du Conseil, et des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil de surveillance ou du Directoire.

Si le Conseil de surveillance a connaissance d'une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au moment de sa publication, une incidence sensible sur le cours du titre de la Société, ses membres doivent s'abstenir de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'a pas été rendue publique et s'interdire de réaliser toute opération sur les titres de la Société.

6-Convocation du Conseil de surveillance

Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou de son Vice-Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil peut être convoqué par tout moyen. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

7-Réunions du Conseil et participation aux séances

Le Conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou réputés présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil de surveillance, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur. Le recours à ce procédé est cependant exclu lorsque la réunion du Conseil de surveillance a pour objet la vérification et le contrôle des comptes annuels et, le cas échéant, consolidés de chaque exercice.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance s'est réuni à 5 reprises les 1er février, 20 mars, 3 mai, 12 septembre et 21 novembre 2012. Le taux de participation moyen est de 87 %.

8-Comptes-rendus de séance

Dans la mesure du possible, le procès-verbal de chaque réunion est soumis par le Président du Conseil à l'approbation des membres du Conseil de surveillance lors de la réunion suivante. Le procès-verbal est ensuite retranscrit dans le registre des procès-verbaux du Conseil après signature du Président et d'un membre du Conseil de surveillance.

9-Évaluation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil, lorsqu'ils l'estiment utile, s'expriment ponctuellement sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux. Ces discussions sont retranscrites au procès-verbal de la séance.

Titre 2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

I – Cadre conceptuel

Pour la rédaction de cette partie du rapport, la Société s'est inspirée du guide de l'AMF relatif à la mise en œuvre du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites (Annexe II du rapport sur les valeurs moyennes et petites (VaMPs) publié par l'AMF le 9 janvier 2008) et du guide intitulé « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » mis en ligne le 22 juillet 2010 par l'AMF. Ces guides sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des activités des Divisions Industrielle et scientifique et Médicale. Quantel applique son dispositif de contrôle interne aux différentes entités du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation de ses comptes.

Les principes généraux de contrôle interne et de gestion des risques mis en œuvre par la Société sont présentés ci-après. La Société ne peut assurer que les dispositifs qu'elle a mis en place fournissent une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs qu'elle entend poursuivre ou qu'elle s'est fixés.

Tout système de contrôle et de gestion présente en effet des limites qui peuvent résulter de nombreux facteurs, incertitudes, dysfonctionnements, défaillances qui peuvent être non inhérents à la Société, au Groupe et/ou ses collaborateurs.

II – Acteurs du contrôle interne

Les acteurs privilégiés de la gestion des risques et du contrôle interne au sein de la Société sont :

- le Conseil de surveillance,
- le Directoire,
- et les Managers des différentes entités du Groupe soutenus par les services financiers locaux.

1-Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance, sans s'immiscer dans la gestion de la Société, exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire.

Il opère, à toute époque de l'année, les vérifications et contrôles qu'il juge nécessaire et se fait communiquer tout justificatif qu'il juge utile.

Les cessions d'actifs majeurs de la Société ainsi que les engagements de suretés et de caution sont soumis à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Enfin, le Conseil de surveillance veille collégalement à la prise en compte et au respect des intérêts de l'ensemble des actionnaires.

2-Le Directoire

Le Directoire exerce le pouvoir exécutif au sein du Groupe. Il définit la stratégie et supervise son exécution. Il gère, par ailleurs, les risques et litiges importants auxquels le groupe pourrait être confronté.

Le Directoire exerce son contrôle sur les différentes entités du groupe par :

- un reporting hebdomadaire portant sur les chiffres d'affaires, les carnets de commandes et la trésorerie,
- et un reporting mensuel détaillé (états financiers, analyses des marges par produits, ...).

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont régulièrement organisées entre les membres du Directoire et les responsables opérationnels des Divisions Industrielle et Scientifique et Médicale.

Il est rappelé que les pouvoirs du Directoire sont encadrés dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, et en particulier les articles L.225-68, R.225-53 et R.225-54 du Code de commerce.

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance a, en application des dispositions des articles L.225-68, R.225-53 et R.225-54 du Code de commerce, autorisé le Directoire à donner des cautions, avals et garanties au nom de la Société. Le détail de ces autorisations figure au paragraphe 2.1 du présent rapport.

3-Managers des différentes entités du Groupe et les services financiers locaux

Les managers des différentes entités du Groupe assurent le management opérationnel au quotidien. Aidés des services financiers locaux, ils définissent et surveillent le dispositif du contrôle interne au sein des filiales. Ils assurent la remontée des informations au Directoire.

III – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le contrôle interne mis en œuvre par la Société vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le directoire et les managers,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs de la société,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Les objectifs de la gestion des risques doivent contribuer à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société et du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus décisionnels et opérationnels de la Société ;
- mobiliser et sensibiliser les acteurs du contrôle interne et leurs collaborateurs aux risques inhérents à l'activité du Groupe.

Les risques identifiés et les moyens mis en œuvre pour la gestion desdits risques sont présentés au chapitre 9 du rapport de gestion du Directoire sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos 2012.

Conclusion et perspectives

Le Groupe poursuit une démarche d'amélioration continue de son contrôle interne et de la gestion des risques. Ce processus est soutenu par la sensibilisation et la formation du personnel sur ces questions. En particulier la mise en place d'un service HSE et le renforcement en 2013 du contrôle de gestion participent à cet effort.

Titre 3. Autres informations sur le contrôle interne

I – Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature attribués aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé sont présentés à la section 16-2 du rapport de gestion du Directoire sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il existe un comité des rémunérations au sein du Conseil de surveillance.

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice écoulé, des jetons de présence d'un montant total de 30 000 euros ont été alloués par l'assemblée générale du 5 juin 2012 et répartis discrétionnairement entre les membres du Conseil de surveillance.

Les plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions en vigueur sont présentés dans le rapport du Directoire établi en application de l'article L.225-184 du Code de commerce.

Aucun programme d'attribution gratuite d'actions n'a été mis en place au sein de la Société.

II – Participation des actionnaires aux assemblées générales

Les conditions et modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont présentées à l'article 21 des statuts.

La participation des actionnaires aux assemblées générales est également régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

III – Publication des informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible QUANTEL sont présentés, conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, au paragraphe 17.2 du rapport de gestion du Directoire sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Président du Conseil de surveillance
Christian MORETTI

B). Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la Société QUANTEL – Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société QUANTEL et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et

au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL
Philippe Sudol

Deloitte & Associés
Frédéric Neige

13 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent Document de Référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés au siège social de QUANTEL, 2 bis avenue du Pacifique, ZA de Courtaboeuf – 91940 Les Ulis :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- les rapports des Commissaires aux comptes de la Société et les états financiers des trois derniers exercices ;
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des trois exercices précédant la publication du présent Document de référence ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, lorsque ces documents sont prévus par la loi, et plus généralement tous autres documents prévus par la loi.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés, sur support physique, au siège social de QUANTEL ou, s'agissant des documents concernant QUANTEL, et en particulier les informations réglementées au sens du règlement général de l'AMF, par voie électronique sur le site Internet www.quantel.fr.

14

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT (CE) N°809/2004

Rubriques	Paragraphe du Document de Référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	Chap. 1 - §1
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	Chap. 1 - §3
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	Chap. 2 - §3
3.1 Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	Chap. 2 - §3
3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4. FACTEURS DE RISQUE	Chap. 3 ; Chap. 4 §12 et §13 Chap. 11 § 9
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	Chap. 2
5.1 Histoire et évolution de la Société	Chap. 2 - §1 et 2
5.2 Investissements	Chap. 2 - §4
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	Chap. 4
6.1 Principales activités	Chap. 4 - §2 et §3
6.2 Principaux marchés	Chap. 4 - §2
6.3 Événements exceptionnels	Chap. 4 - §4
6.4 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	Chap. 4 - §8
6.5 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Chap. 4 - §2.4 et §6
7. ORGANIGRAMME	Chap. 5
7.1 Description sommaire du Groupe	Chap. 5 - §1
7.2 Liste des filiales importantes	Chap. 5 - §2 ; Chap. 11 § 2
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	Chap. 4 §3 et § 7 ; Chap. 11§7
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	Chap. 4 - §3.1.2 et §7
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	Chap. 11 - §7
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	Chap. 7
9.1 Situation financière	Chap. 7 - §1 ; Chap.9§1 ; Chap.11
9.2 Résultat d'exploitation	Chap. 7 - §2 ; Chap.9§2 ; Chap.11 §3 et 5
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	Chap. 7 - §3 ; Chap.9 § 6.3 ; Chap.11 §9.1
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	Chap. 7 - §3
10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	Chap. 7 - §3
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	Chap. 7 - §3 ; Chap. 11 §4
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	Chap. 7 - §4 et §5
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	Chap. 7 - §6
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	Chap. 4 - §8 ; Chap. 11 - §6
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	Chap. 4 - §11
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA

Rubriques	Paragraphe du Document de Référence
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	Chap. 12
14.1 Organes d'administration	Chap. 12 - §1.1 et §3.6
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	Chap. 12 - §1.2
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	Chap. 11 - §16.2 ; Chap. 12 - §2
15.1 Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	Chap. 11- §16.2 ; Chap. 12 - §2.1 à §2.4, §2.6 et §2.8
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	Chap. 11 - §16.2 ; Chap. 12 - §2.5
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	Chap. 12 - §3
16.1 Date d'expiration du mandat actuel	Chap. 11 - § 16.1 ; Chap. 12 - §3.1
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	Chap. 12 - §1.3 et 12- §3.2
16.3 Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	Chap. 12 - §3.3
16.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	Chap. 12 - §3.6
17. SALARIÉS	Chap. 4 - §9
17.1 Nombre de salariés	Chap. 4 - §9.1
17.2 Participations et stock options des administrateurs	Chap. 4 - § 9.3 ; Chap. 12 - §2
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	Chap. 4 - §9.2 et §9.3 ; Chap. 11 - et §14
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	Chap. 11 - §15
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	Chap. 6 - §2.2 ; Chap. 11 - §15.1 et 15.2
18.2 Droits de vote différents des actionnaires susvisés	Chap. 6 - § 2.2 ; Chap. 11 - §15.1 et 15.2
18.3 Contrôle de l'émetteur	Chap. 6 - §2.2 et §7
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	Chap. 5 - §3.7 ; Chap. 12 - § 1.3 et §2
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	Chap. 8
20.1 Informations financières historiques	Chap. 8 - §1 ; Chap. 9 ; Chap. 10
20.2 Informations financières pro forma	NA
20.3 Etats financiers	Chap. 9
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	Chap. 8 - §3
20.5 Date des dernières informations financières	Chap. 8 - §1
20.6 Informations financières intermédiaires	NA
20.7 Politique de distribution des dividendes	Chap. 8 - §5
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	Chap. 8 - §6 ; Chap. 9 - §6.1
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Chap. 8 - §7
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Chap. 6
21.1 Capital social	Chap. 6 - §1, §2, §3 et §4
21.2 Acte constitutif et statuts	Chap. 2 - §2
22. CONTRATS IMPORTANTS	Chap. 4 - §10
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET	NA
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	Chap. 13
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	Chap. 5